



document de référence 2004



La confiance durable

sommaire

Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires relative à l'exercice 2004 et sur les résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	page 3
Résultats financiers des 5 derniers exercices de GFI Informatique SA	page 32
Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	page 33
Cours de bourse et volumes de transactions	page 51
Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2004	page 55
Comptes consolidés du groupe GFI Informatique	page 59
Comptes annuels résumés de la société GFI Informatique SA	page 95
Renseignements à caractère général concernant la société GFI Informatique et son capital	page 103
Tableau de concordance	page 114



Document de référence 2004



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2005,
conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires relative à l'exercice 2004 et sur les résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

► Faits majeurs de l'année 2004	page 4
► Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	page 5
► Commentaires sur les comptes consolidés du groupe GFI Informatique	page 5
► Innovation et certification	page 12
► Créations, acquisitions, cessions et restructurations juridiques	page 13
► Commentaires sur les comptes annuels de GFI Informatique SA et de ses principales filiales	page 14
► Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société	page 15
► Actionnariat	page 18
► Affectation du résultat de GFI Informatique SA	page 19
► Perspectives du groupe GFI Informatique	page 20
► Politique de GFI Informatique dans la gestion des risques	page 20
► Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice	page 20
► Rémunération totale des mandataires sociaux	page 24
► Liste au 31 décembre 2004 de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de GFI Informatique dans toute la société	page 25
► État des autorisations données par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire	page 26
► Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) dans le groupe GFI Informatique	page 28
► Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	page 29

Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires relative à l'exercice 2004 et sur les résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de l'activité du groupe GFI Informatique au cours de l'exercice clos le 31 décembre

2004, de vous présenter les événements postérieurs à la clôture et les perspectives du groupe, et de vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées à titre ordinaire et extraordinaire.

►► Faits majeurs de l'année 2004

L'année 2004 aura été marquée par un marché en légère reprise dans certains secteurs d'activité mais qui continue à être très concurrentiel voire difficile dans d'autres secteurs ou pays. La Direction a pris des mesures importantes pour réagir aux événements exceptionnels survenus au troisième trimestre et a annoncé un plan stratégique de recentrage et de relance.

Les signes de reprise des dépenses informatiques notamment dans les secteurs de l'administration, des télécoms et du conseil sont prometteurs. De plus, les mesures prises pour renforcer les points forts et les offres du groupe vont améliorer son potentiel de croissance organique. Les mesures d'économies et de recentrage entreprises devraient permettre d'améliorer les marges et de redevenir en deux ans un des groupes les plus performants du secteur.

Le groupe a continué son désendettement et l'amélioration de sa structure financière. GFI Informatique affiche aujourd'hui un bilan solide qui lui permet d'envisager sereinement son avenir et de continuer à investir pour soutenir son développement.

GFI Informatique a annoncé sa volonté de trouver des solutions industrielles et financières pour ses filiales en Europe

du Nord. Ces sociétés ont souffert de leur absence de taille critique et ont pesé négativement sur la marge du groupe.

En Italie, un important plan de restructuration et de relance a été mis en place. Ce plan a permis de renouer avec un bénéfice opérationnel au quatrième trimestre 2004 dans ce pays.

En France, la marge a été affectée par des problèmes sur des projets à engagement de résultat au troisième trimestre et par des problèmes d'utilisation dans certaines unités également au troisième trimestre. Le groupe a réagi vigoureusement à ces difficultés. Des mesures d'économies ont été mises en place, le contrôle sur les projets au forfait a été renforcé. Des mesures de renforcement des offres stratégiques et de relance commerciale ont été également mises en œuvre. La marge en France s'est sensiblement améliorée au quatrième trimestre démontrant l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Le groupe a, de plus, procédé à des acquisitions sélectives pour renforcer ses offres : en France dans le domaine du conseil avec l'acquisition de Simabay ; au Canada, le groupe a procédé à l'acquisition de la société Conceptum afin de renforcer son offre de services et son potentiel off-shore.

►► Règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Comme pour les exercices précédents, le groupe GFI Informatique établit ses comptes consolidés en conformité avec le règlement CRC 99-02 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Par ailleurs, GFI Informatique s'inscrit dans la perspective d'une application obligatoire au 1^{er} janvier 2005 des normes comptables internationales publiées par l'International Accounting Standards Board (IAS) pour les sociétés européennes cotées.

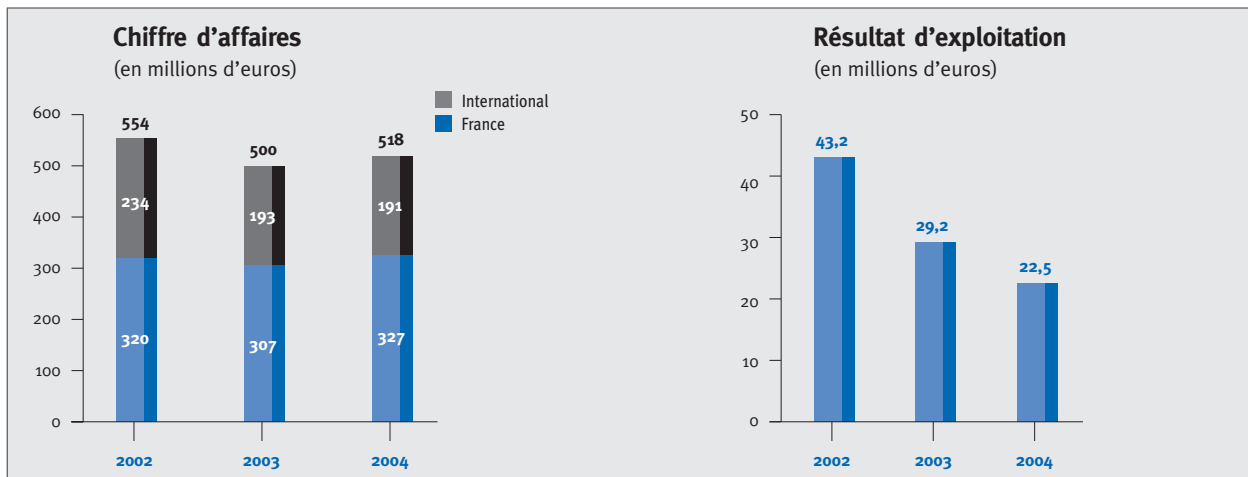
Dans le cadre de la convergence avec ces normes internationales, GFI Informatique applique depuis le 1^{er} janvier 2003

les méthodes d'évaluation suivantes, lesquelles sont conformes aux principes comptables français :

- activation des frais de développement ;
- application de la recommandation 03-R-01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003, concernant les engagements en matière de retraite, qui dispose que ces engagements doivent être évalués selon les dispositions de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

GFI Informatique n'applique pas par anticipation le règlement n° 2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

►► Commentaires sur les comptes consolidés du groupe GFI Informatique



GFI Informatique a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires consolidé de 517,9 millions d'euros contre 500,1 millions d'euros

en 2003, soit une hausse de 3,6 %. À périmètre constant, la hausse de chiffre d'affaires s'établit à 1,2 %.

(en millions d'euros)	T1	T2	T3	T4	2004
Chiffre d'affaires	130,3	131,0	118,6	138,0	517,9

Cette croissance organique du groupe se décompose en :
 ► une croissance organique en France de + 3,3 % sur l'année ;

► une décroissance organique de 2,2 % à l'étranger du fait des restructurations engagées.

	T1 04/T1 03	T2 04/T2 03	T3 04/T3 03	T4 04/T4 03	2004/2003
Croissance/(décroissance) organique	- 6,7 %	+ 5,6 %	+ 3,1 %	+ 3,6 %	+ 1,2 %

Les grandes priorités du groupe pour 2004 ont été de :

- ▶ protéger la rentabilité opérationnelle ;
- ▶ restructurer les filiales en Italie et en Allemagne ;
- ▶ désendetter le groupe.

En France, GFI Informatique a mis en œuvre des mesures importantes visant à renforcer la croissance et à améliorer les marges. Les principales mesures de ce plan visent à :

- ▶ mieux gérer les risques ;
- ▶ réduire les coûts ;
- ▶ renforcer les offres stratégiques ;
- ▶ réorganiser et relancer l'activité commerciale.

À l'étranger, les mesures mises en œuvre visent à :

- ▶ poursuivre le redressement en Italie ;
- ▶ continuer la progression en Espagne, Portugal et Canada ;
- ▶ mettre en place des solutions industrielles et financières pour le Royaume-Uni, le Benelux, l'Allemagne et la Suisse.

La mise en place efficace de ces mesures a permis au groupe d'améliorer sa marge opérationnelle au quatrième trimestre après les difficultés exceptionnelles rencontrées au troisième trimestre.

Performances économiques

GFI Informatique a dégagé un résultat d'exploitation consolidé de 22,5 millions d'euros en 2004 contre 29,2 millions d'euros en 2003.

Le groupe affiche donc une marge opérationnelle de 4,3 % contre 5,8 % en 2003 (résultat d'exploitation/chiffre d'affaires), son évolution par trimestre est la suivante :

	T1	T2	T3	T4
Marge opérationnelle	5,2 %	5,5 %	1,8 %	4,6 %

En France, GFI Informatique dégager une marge opérationnelle de bon niveau de 6,5 % contre 8,6 % en 2003. Les pertes sur certains projets enregistrées au troisième trimestre ainsi qu'un niveau d'activité inférieur aux prévisions en période d'été ont pesé sur la marge. Une amélioration sensible a été constatée sur le quatrième trimestre suite aux mesures prises par le groupe.

À l'international, GFI Informatique a rencontré des difficultés dans ses filiales d'Europe du Nord qui ont souffert de l'absence de taille critique. En Italie, un important plan de restructuration a été mené au troisième trimestre. Ce plan permettra de dégager 3 millions d'euros d'économies en 2005.

La marge opérationnelle par zone géographique hors France est la suivante :

- ▶ Europe du Sud (Italie, Espagne et Portugal) : 3,0 % contre 3,8 % en 2003 ; un niveau légèrement inférieur qui s'explique par les pertes des filiales italiennes. Les marges en Espagne et Portugal se sont maintenues à des niveaux supérieurs à 10 % ;
- ▶ Europe du Nord (Allemagne, Suisse, Hollande, Belgique, Luxembourg et Royaume-Uni) : - 6,3 % contre - 3,7 % en 2003 ; les pertes en Suisse, au Royaume Uni et en Allemagne ont lourdement pesé sur les résultats de la zone ;
- ▶ Maroc et Canada : la marge s'est maintenue à 5,7 % contre 5,9 % en 2003.

Le résultat financier ressort à - 2,2 millions d'euros contre - 3,2 millions d'euros en 2003, pour s'établir à - 0,4 % du chiffre d'affaires en 2004 contre - 0,6 % du chiffre d'affaires en 2003. Cette baisse continue des charges financières est due à la poursuite du désendettement opéré par le groupe en 2004.

Le résultat exceptionnel 2004 s'élève à - 9,8 millions d'euros. Il comprend les charges de restructuration engagées par le groupe au titre de la rationalisation et du réajustement des moyens de production à hauteur de 8,6 millions d'euros. Par ailleurs, la cession de la société Eccla à hauteur de 51 % de son capital s'est traduite par une moins-value consolidée de 1 million d'euros.

La charge d'impôt en 2004 s'élève à 7,7 millions d'euros, soit un taux effectif d'impôt de 73,5 % contre 33,8 % en 2003. Ce taux s'explique par les pertes importantes réalisées dans certaines filiales, les déficits fiscaux correspondants n'ayant pu ni être imputés pour réduire l'impôt à payer dans les pays où le groupe est bénéficiaire, ni être activés par prudence.

Le résultat net des entreprises intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 2,8 millions d'euros en 2004 contre 13,5 millions d'euros en 2003.

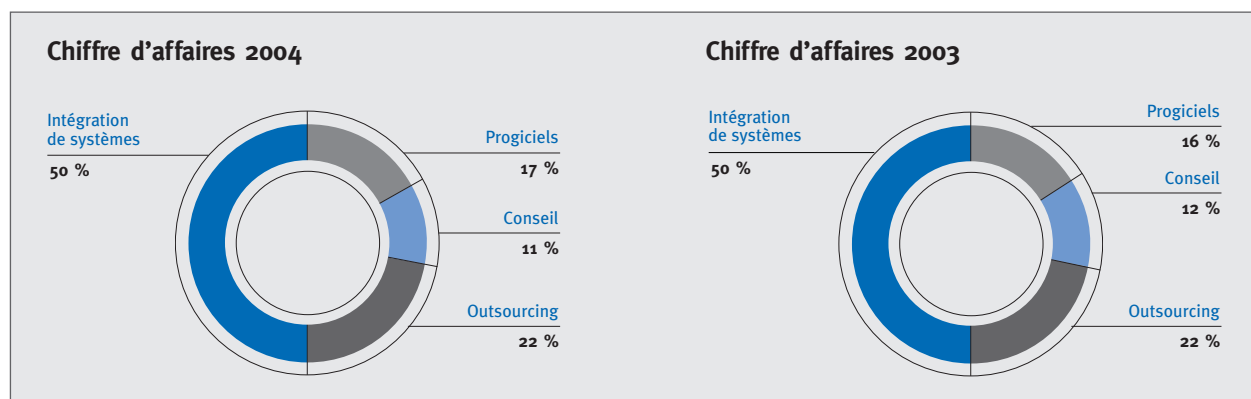
La dotation annuelle aux amortissements linéaires des écarts d'acquisition s'établit à 12,4 millions d'euros. En ligne avec la volonté du groupe de se recentrer sur la France et l'Europe du Sud, un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition des filiales en Europe du Nord a été constaté pour 17,4 millions d'euros. La dotation totale aux amortissements des écarts d'acquisition est donc de 29,8 millions d'euros pour l'exercice 2004.

Le résultat net part du groupe est de - 27,2 millions d'euros en 2004 contre 1,5 million d'euros en 2003.

Analyse de l'activité par métier

GFI Informatique est un acteur majeur sur le marché européen des services informatiques. Le groupe assure l'accompagnement de ses clients à tous les stades du cycle de vie des systèmes d'information et développe des solutions à valeur ajoutée principalement pour les grandes entreprises, les administrations et les collectivités locales.

La concurrence de GFI Informatique est donc composée d'entreprises de prestations informatiques, le plus souvent présentes dans les quatre lignes d'activité du groupe (Ingénierie, Progiciels, Outsourcing, Conseil), et qui s'adressent en priorité à une clientèle grands comptes en Europe. Les concurrents généralement rencontrés sont : Cap Gemini, IBM Global Services, Steria, Unilog et Sopra.



Ingénierie et Intégration de systèmes

L'Ingénierie et Intégration de systèmes est le cœur de métier de GFI Informatique et reste son activité principale à hauteur de 50 % du chiffre d'affaires consolidé en 2004.

Les prestations d'ingénierie se ventilent de la manière suivante :

- ingénierie et assistance ;
- conception, développement et maintenance de logiciels ;
- intégration de systèmes et de services.

Le groupe a continué à observer en 2004 une baisse régulière de la demande de prestations d'assistance technique au profit de prestations forfaitaires avec obligation de résultat. GFI Informatique a donc continué à concentrer ses efforts sur le développement de prestations forfaitaires en renforçant

son département qualité, sa Direction des Offres et en constituant un Comité des Risques.

GFI Informatique a recentré le management des opérations (métiers, secteurs et régions) en France au sein d'une direction unique, dotée de deux unités de support au développement, la Direction des Offres et la Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires, capitalisant les meilleures pratiques de toutes les unités autour d'offres structurées plus adaptées aux exigences et aux contraintes du marché.

La Direction des Offres

La Direction des Offres a permis l'homogénéisation des savoir-faire et expertises les plus importants de GFI Informatique et a favorisé la diffusion et l'application des meilleures pratiques. Forte d'une équipe centrale d'une demi-douzaine d'ingénieurs, elle agit en support des unités opérationnelles.

Son rôle est principalement un rôle d'avant-vente (assistance au pilotage des réponses, analyse des risques, chiffrage), de validation, formation, support et accompagnement des unités opérationnelles.

La Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires

Il s'agit d'une cellule commerciale composée d'une équipe de Senior Executives, concentrés sur 15 à 20 grands comptes nationaux identifiés dont la dispersion des centres de décision nécessite une coordination particulière.

La Direction des Offres et la Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires s'appuient sur une cellule commune de support marketing supervisant la réalisation des packages de présentation (supports, plaquettes...), la fabrication des éléments standards des propositions ainsi que la gestion d'événements et des relations avec la presse professionnelle.

Le Comité des Risques

GFI Informatique dispose d'un Comité des Risques présidé par le directeur général dont l'objectif est de :

- ▶ valider, au stade de l'appel d'offre, les risques techniques et financiers pour le groupe ;
- ▶ prononcer un Go/NoGo à partir de la procédure correspondante, au stade de la réponse, en fonction de l'appréciation des risques techniques, commerciaux et des compétences du groupe ;
- ▶ contrôler, et valider au stade de la remise de l'offre, les conditions financières légales, techniques et commerciales des propositions ;
- ▶ assurer, une fois le projet démarré, le suivi des actions de contrôle technique et financier.

Les attributions et moyens du Comité des Risques ont été renforcés en 2004 afin de mieux contrôler les projets à engagement de résultat.

Progiciels

L'activité Progiciels (conception, intégration et commercialisation de progiciels) a représenté 17 % du chiffre d'affaires 2004 contre 16 % en 2003. Le groupe GFI Informatique dispose de plusieurs progiciels propriétaires destinés en grande partie à l'administration et au secteur public.

Aujourd'hui, GFI Progiciels :

- ▶ s'impose comme n° 1 français sur le marché de niche des progiciels de gestion du temps (Gestor, Gesplan, Gesmod). L'acquisition de l'activité Chronotique est venue renforcer cette position dominante en France dans la gestion du temps ;
- ▶ occupe une position leader sur le marché des collectivités publiques grâce à sa ligne entièrement rénovée de produits de gestion financière et de gestion des ressources humaines (gamme Astre) ;
- ▶ propose au marché avec un égal succès sa gamme de logiciels comptables et financiers propriétaires (Cotre, Easy Open, Yole...).

GFI Progiciels a connu une année globalement stable et donc a été un contributeur important aux résultats de GFI Informatique en 2004 dans un contexte difficile.

Outsourcing

L'Outsourcing a poursuivi en 2004 son développement dans des projets de taille moyenne. GFI Outsourcing, structure centrale du groupe en matière d'outsourcing, a veillé à améliorer les standards de qualité du groupe, à optimiser l'utilisation des centres de calcul (Nantes, Lyon, Sophia-Antipolis), ainsi qu'à accélérer le développement du groupe dans ce domaine.

L'activité Outsourcing représente 22 % du chiffre d'affaires du groupe. GFI Informatique dispose dorénavant d'un savoir-faire pour la gestion de contrats d'outsourcing de taille moyenne.

Le groupe compte poursuivre le développement de cette activité en 2005 en se focalisant sur les projets de taille moyenne de 1 à 3 millions d'euros et en étant particulièrement attentif au profil de risque des projets d'outsourcing.

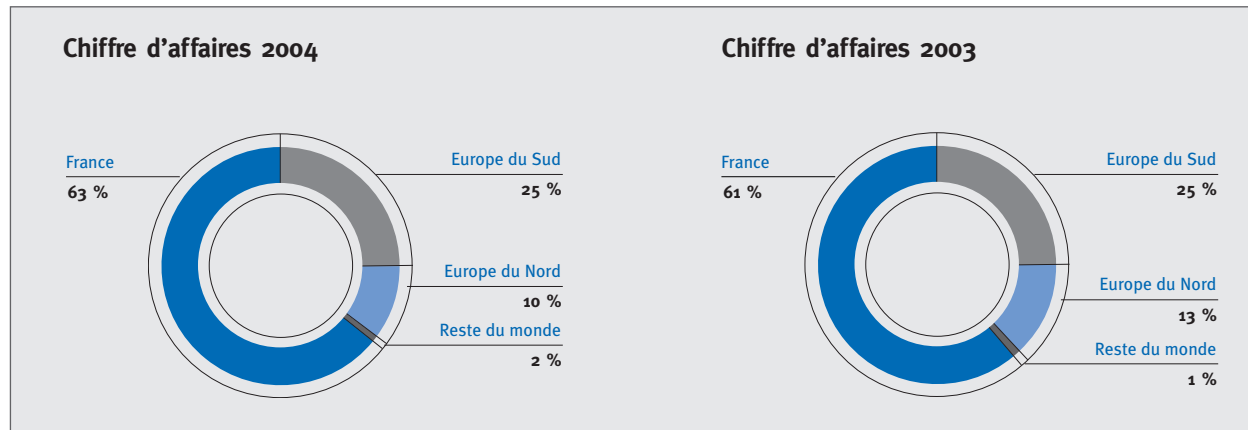
Conseil

Le pôle Conseil, qui représente 11 % du chiffre d'affaires annuel 2004, sort d'une période difficile. Cette activité a renoué en France avec la croissance organique ; elle a en revanche souffert de la faible performance de la filiale en Allemagne.

GFI Informatique dispose au sein du pôle Conseil de compétences en monétique et en organisation (*business process re-engineering*, assistance à maîtrise d'ouvrage). Le groupe a développé ses expertises en 2004 par l'acqui-

sition de Simabay (solutions monétiques) et les a renforcées début 2005 par l'acquisition de SRM (branche Conseil en management de RSM Salustro Reydel).

Analyse de l'activité par zone géographique



Le groupe GFI Informatique a réalisé un chiffre d'affaires à l'international en 2004 de 191,1 millions d'euros contre 193,6 millions d'euros en 2003, soit 37 % des ventes du groupe en 2004 contre 39 % en 2003. Le groupe a réussi à stabiliser son chiffre d'affaires à l'étranger malgré les importants plans de restructurations menés en Italie et en Allemagne.

France

La France, premier pays du groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 326,8 millions d'euros contre 306,5 millions d'euros en 2003. L'activité en France a bénéficié d'une reprise dans certains secteurs dont les Télécommunications et le Conseil. Les référencements obtenus en 2003 ont également permis au groupe d'augmenter son chiffre d'affaires sur certains grands comptes.

La France affiche une marge d'exploitation de 6,5 % en 2004 contre 8,6 % en 2003. La marge a été affectée par des problèmes sur des projets à engagement de résultat au troisième trimestre et par des problèmes d'utilisation dans certaines unités également au troisième trimestre.

Le TACE ⁽¹⁾ (taux d'activité congés exclus) s'est établi en moyenne à 84,3 % sur l'année contre 82,9 % en 2003.

(1) Le TACE est calculé pour les effectifs productifs de la façon suivante : (nombre de jours produits)/(nombre de jours facturables potentiels – nombre de jours de congés payés). Les jours de congés payés incluent les RTT et les congés maternités. Les jours de formation sont considérés comme de la non activité.

Europe du Sud

Italie

En Italie, GFI Informatique a réalisé un chiffre d'affaires de 65,3 millions d'euros en 2004 contre 67,6 millions d'euros en 2003. Une perte opérationnelle de 3,4 millions d'euros a été enregistrée pour l'année 2004. L'activité de ces filiales a souffert d'un environnement économique difficile. Un plan de restructuration et de relance important a été réalisé cette année. Il s'est traduit par une réduction d'effectifs de près de 150 personnes (équivalent temps plein) qui a été réalisée en utilisant au mieux les dispositifs sociaux établis par le gouvernement italien. Ces filiales ont été entièrement réorganisées autour d'offres porteuses et des investissements commerciaux ont été également réalisés afin de relancer l'activité de ces sociétés.

Espagne

En Espagne, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 53,6 millions d'euros en 2004 en hausse de 14 % par rapport à 2003. La bonne performance de ces unités se confirme. Le compte Vodafone représente maintenant un chiffre d'affaires solide et significatif qui complète l'offre Télécommunications groupe. La marge opérationnelle s'est maintenue à un niveau supérieur à 10 %.

Europe du Nord

Allemagne

En Allemagne, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 18,3 millions d'euros contre 22,5 millions d'euros en 2003, en baisse de 18,7 %. Le plan de restructuration engagé par le groupe s'est poursuivi et a consisté en la rationalisation des moyens de production, la fermeture de bureaux et la baisse des coûts de structure. Cette restructuration va permettre une économie de 1 million d'euros. L'activité de ces filiales a été enrichie par la reprise de l'activité HR Access d'IBM. Ces filiales devraient être profitables dès le premier semestre 2005.

Suisse

Les filiales suisses ont généré un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros en 2004 contre 8,1 millions d'euros en 2003. Le groupe a poursuivi la restructuration de ces filiales qui ont souffert d'un problème de marché et de taille critique. Le groupe recherche activement une solution pour ces filiales qui ont généré une perte opérationnelle de 1,6 million d'euros en 2004.

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires 2004 s'est élevé à 21,5 millions d'euros contre 22,2 millions d'euros en 2003. L'activité de ces filiales, qui consiste essentiellement en des prestations d'intégration de systèmes et réseaux, a été stabilisée après deux années de baisse. Le groupe recherche également activement une solution pour ces filiales qui ont généré une perte opérationnelle de 1,1 million d'euros en 2004.

Relations clients et fournisseurs

Relations clients

La répartition du portefeuille de clients du groupe témoigne de la stabilité des relations commerciales de GFI Informatique et de la fidélité de ses clients :

- ▶ les dix premiers clients représentent 26 % du chiffre d'affaires consolidé en 2004. Le chiffre d'affaires avec les dix plus gros clients a progressé de 13 millions d'euros en 2004 ;

- ▶ le montant réalisé avec le premier client du groupe, Telefonica, représente moins de 4,0 % du chiffre d'affaires total en 2004.

Les dix principaux clients de GFI Informatique : chiffre d'affaires comptabilisé en 2004

Clients (en millions d'euros)	Consolidé	% total
Telefonica	19,8	3,8 %
Vodafone	16,7	3,2 %
France Telecom	16,3	3,1 %
BNP	15,8	3,1 %
Renault	14,1	2,7 %
Ministero della Giustizia	13,9	2,7 %
EDF GDF	11,1	2,1 %
Telecom Italia	9,2	1,8 %
SNCF	8,3	1,6 %
Total SA	8,1	1,6 %
Total	133,3	25,7 %

Relations fournisseurs

Les achats externes représentent 180,7 millions d'euros, soit 35 % du chiffre d'affaires consolidé 2004.

GFI Informatique n'est pas exposé à un risque de dépendance particulier vis-à-vis de un ou plusieurs fournisseurs car les dix premiers fournisseurs représentent moins de 30 % des achats en 2004.

Politique d'investissements et flux financiers

La structure financière de GFI Informatique s'est de nouveau renforcée en 2004. Les efforts du groupe, entrepris depuis 2002, axés sur la réduction du délai de recouvrement client et la baisse de l'endettement continuent de porter leurs fruits. Le groupe sort en effet renforcé financièrement de la crise.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à 14,6 millions d'euros en 2004 contre 15,8 millions d'euros en 2003.

Le besoin en fonds de roulement a encore diminué de 5,2 millions d'euros, en raison notamment de l'amélioration du délai de recouvrement clients. Celui-ci est passé de 110 jours en 2003 à 104 jours en 2004. GFI Informatique

entend poursuivre ses efforts de réduction du délai de recouvrement en 2005.

Cette forte amélioration du besoin en fonds de roulement a permis au groupe de dégager un flux de trésorerie d'explo-

tation de 19,8 millions d'euros en 2004 contre 39,1 millions d'euros en 2003.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes de cessions	- 11,4	- 3,5	- 4,7
Acquisitions de titres de filiales consolidées nettes de cessions	0,1	- 1,5	0,9
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	0,4	1,1	0,8
Acquisition d'immobilisations financières	- 0,4	- 0,3	- 0,4
Variation des dettes sur titres consolidés	2,4	- 6,2	- 19,3

En 2004, les investissements d'immobilisations incorporelles ont porté essentiellement sur l'acquisition du fonds de commerce Conceptum.

Les flux de financement de - 14,5 millions d'euros sont essentiellement constitués par le remboursement des emprunts à moyen terme du groupe conformément aux échéanciers de ces prêts. En 2004, le groupe a réduit sa dette financière nette de 15 millions d'euros grâce à ces remboursements. De plus, 1,7 million d'euros de dividendes ont été versés en 2004 au titre du résultat 2003.

GFI Informatique a réussi au cours des trois dernières années un désendettement très important qui permet au groupe

d'afficher aujourd'hui un bilan solide. L'endettement net du groupe était de 50,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 58,8 millions d'euros au 31 décembre 2003. Le ratio d'endettement s'établit donc à 37 % des capitaux propres consolidés.

Compte tenu de ses flux de trésorerie d'exploitation, GFI Informatique sera en mesure de rembourser aisément ses échéances 2005.

Le groupe souhaite maintenir un niveau d'endettement compatible avec ses capacités de remboursement à court terme et avec ses objectifs de croissance.

L'échéancier de la dette bancaire et obligataire de GFI Informatique se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Emprunts et prêts moyen terme	10,3	5,8	4,4	1,6	-	22,1
OBSAR			23,7	23,7		47,4
Total	10,3	5,8	28,1	25,3	-	69,5

D'autre part les dettes sur immobilisations qui s'élèvent à 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2004 comprennent :

- les provisions relatives aux engagements fermes d'achats de titres ainsi que les compléments de prix calculés au 31 décembre 2004 pour un montant de 1 million d'euros. Les engagements fermes d'achats des titres et les compléments de prix ont été calculés sur la base des engagements contractuels tels qu'ils résultent des contrats signés lors de l'acquisition des sociétés ainsi que des avenants. Les compléments de prix portent sur les performances réalisées par les sociétés ;

- les dettes liées à l'acquisition de la société canadienne pour 2,2 millions d'euros (dont 1,3 million d'euros afférent à l'acquisition complémentaire des titres de cette société qui interviendra au plus tard en 2014).

Contrats d'affacturage

GFI Informatique dispose de facilités de trésorerie auprès d'établissements d'affacturage.

Deux pays font appel à l'affacturage au sein du groupe GFI Informatique ; les facilités d'affacturage peuvent se résumer de la façon suivante :

	France	Espagne
Montant maximum de la ligne de financement au 31 décembre 2004	50 millions d'euros	6,1 millions d'euros
Montant utilisé au 31 décembre 2004	Créances tirées : néant Créances sur le factor : 2,3 millions d'euros(*)	Créances tirées : 2,8 millions d'euros Créances sur le factor : néant
Existence de recours	Non, en cas de défaillance financière dans la limite du plafond garanti par le factor	Oui, en cas de litige commercial ou technique
Dépôt de garantie	Non	Entre 0 et 10 % de chaque facture lors du tirage

(*) Lorsqu'il n'y a pas de tirage en cours de remboursement, le factor reverse le lendemain à GFI Informatique le montant total encaissé du jour.

Au 31 décembre 2004, le groupe GFI Informatique utilise 2,8 millions de tirage sur ses créances cédées aux sociétés d'affacturage. Par ailleurs, il a une créance à récupérer auprès du factor s'élevant à la somme de 2,3 millions d'euros.

Développement

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) encourus depuis le 1^{er} janvier 2003 sont portés en immobilisations incorporelles et amortis

sur une durée maximale de 8 ans à compter de la date de « recette » interne du projet.

L'application de cette règle comptable concerne principalement l'activité Progiciels du groupe et a conduit à porter à l'actif au titre de 2004 une valeur brute de 1,8 million d'euros.

Par ailleurs, les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessous se sont élevés à 3,8 millions d'euros en 2004, et figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice.

►► Innovation et certification

GFI Informatique a obtenu en 2002 le renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans de son certificat AFAQ, prouvant la conformité de son système de management « GMS » à la version 2000 de la norme ISO 9001.

Ce certificat couvre les activités essentielles de GFI Informatique : conception, réalisation, intégration, tierce maintenance applicative (TMA), outsourcing pour la plupart de ses sites français ainsi que pour l'édition, l'intégration et la distribution de progiciels pour les Collectivités Territoriales, les établissements publics nationaux, la gestion des temps et l'intégration des ERP (SAP, Oracle Applications).

Cette conformité à la version 2000 de l'ISO 9001 met en avant l'importance attribuée par GFI Informatique à la satisfaction des clients, au respect de ses engagements,

au pilotage par la mesure et l'analyse, ainsi qu'à l'amélioration permanente de la qualité.

GFI Informatique s'est également engagé dans l'évaluation de ses centres de services par rapport au modèle CMM (modèle de maturité du Software Engineering Institute, États-Unis). Le centre GFI Informatique de Lille dédié au client BNP Paribas est évalué CMM niveau 2.

Par ailleurs, GFI Informatique est membre fondateur de l'ITSMF France dont l'objectif est de contribuer à la capitalisation et à la mise en œuvre des meilleures pratiques (ITIL) en matière de gestion des infrastructures, notamment dans le cadre de ses opérations d'outsourcing.

Un système groupe « Extranet GMS » met à disposition des collaborateurs du groupe les exigences internes, les guides

et outils applicatifs, notamment pour les offres industrialisées d'édition et d'intégration de solutions, de tierce maintenance applicative, de tierce recette applicative et d'outsourcing.

Grâce à ses processus de management, de support technique, et à la maîtrise de la qualité de ses prestations, GFI Informatique a renforcé considérablement sa compétitivité ce qui lui permet :

- d'accroître sa notoriété sur le marché en maximisant la satisfaction de ses clients ;
- de tenir ses engagements auprès de ses clients en termes de respect des performances, des délais et de la maîtrise des budgets ;
- de réduire ses coûts de sorte à disposer d'un avantage déterminant dans l'établissement du prix de ses prestations.

►► Créations, acquisitions, cessions et restructurations juridiques

Durant l'exercice 2004, GFI Informatique a procédé aux opérations suivantes.

Acquisitions

Les sociétés suivantes ont été acquises au cours de l'exercice :

- 100 % de la société française Simabay, acquise en février 2004 ;
- 100 % de la société française CST, acquise en mars 2004 ;
- 100 % de la société française Code 511, acquise en avril 2004 ;
- 100 % de la société française Abcis, acquise en avril 2004 ;
- 100 % de la société espagnole Advanced Software Technologies (AST), acquise en juin 2004 ;
- 49 % de la société canadienne Conceptum, acquise en novembre 2004.

Diminution du pourcentage de contrôle

À la suite d'une augmentation de capital réalisée par la société canadienne GFI Conseils (ex-GFI Proben), en date du 8 novembre 2004, le pourcentage de contrôle du groupe dans cette filiale, détenue initialement à 100 %, s'élève désormais à 80 %.

Création

Création en date du 6 octobre 2004 d'une filiale au Canada, dénommée GFI Solutions Inc., détenue conjointement par GFI Canada et le groupe Magrit implanté au Canada.

Cession

Cession au 31 décembre 2004 de la participation du groupe (51 %) dans la société Eccla, filiale de GFI Consulting.

Acquisition de titres sans variation du pourcentage de contrôle

Les autres acquisitions de titres effectuées au cours de l'exercice (IDL pour 17,5 %) correspondaient à des engagements fermes d'achat de titres et avaient donc été considérées comme réalisées par le groupe au 31 décembre 2003.

Acquisition de fonds de commerce

En date du 8 octobre 2004, la société GFI Conseils a acquis l'activité « Conseil et services professionnels » de la société Conceptum.

Autres opérations juridiques

- Dissolution par décision de l'actionnaire unique, GFI Consulting, de la société IDL en date du 1^{er} janvier 2004.
- Dissolution par décision de l'actionnaire unique, GFI Informatique, de la société Abcis en date du 30 juin 2004.
- Dissolution par décision de l'actionnaire unique, GFI Consulting, de la société CST en date du 24 juin 2004.
- Rachat en décembre 2004 par GFI Informatique SA, à la société GFI Progiciels de 10,5 % des titres GFI ISS, filiale détenue désormais directement à 100 % par GFI Informatique.

- Changement de dénomination sociale, au cours de l'exercice, des huit sociétés suivantes :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
GFI SPS AG	GFI Informatik Management Holding
SPS UB Kom	GFI Informatik Deutschland AG & Co
SPS PB GmbH	GFI Informatik Personalberatung GmbH
It Média	GFI-IT Média Consult GmbH
GFI Web Espagne	GFI Cataluña
GFI Proben	GFI Conseils
GFI Chronotique	GFI Chrono Time
IEMS	GFI Infogen
ASN	GFI Informatica B.V.

- Fusion des sociétés GFI Informatik Personalberatung et GFI Informatik Deutschland AG & Co en date du 1^{er} janvier 2004.
- Apports partiels d'actifs, rétroactifs au 1^{er} janvier 2004, des activités de GFI Progiciels « gestion des temps » et « petites communes » respectivement aux sociétés GFI Chrono Time et Némausic.

►► Commentaires sur les comptes annuels de GFI Informatique SA et de ses principales filiales

L'activité opérationnelle de l'entité sociale GFI Informatique SA a généré un chiffre d'affaires de 242,5 millions d'euros en 2004 contre 228,7 millions d'euros en 2003. GFI Informatique SA a renoué avec la croissance organique en 2004.

Le résultat d'exploitation est de 7,6 millions d'euros pour l'année 2004 contre 12,8 millions pour l'année 2003. Cette baisse du résultat traduit les difficultés rencontrées sur des projets au forfait au troisième trimestre 2004 et une certaine sous-utilisation dans certaines unités également au troisième trimestre.

Le résultat financier est de - 20,4 millions d'euros contre - 2,3 millions d'euros en 2003. Les provisions et abandons de comptes courants, liés principalement aux filiales en Europe du Nord, ont pesé pour 20,4 millions sur les comptes de GFI Informatique SA. Les intérêts et autres charges financières s'élèvent à 5,4 millions en 2004 contre 5 millions en 2003.

Le résultat exceptionnel est de - 3,5 millions d'euros en 2004 contre - 1,7 million en 2003. Les charges de restructurations représentent 3,3 millions d'euros en 2004.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, GFI constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe, intégrant l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits de ses filiales. La charge d'impôt enregistrée par les filiales et versée à GFI Informatique correspond à

celle qui aurait été calculée si ces sociétés n'appartenaient pas au groupe intégré fiscalement. GFI Informatique évalue son engagement résultant de la convention d'intégration fiscale, envers sa filiale GFI Consulting, à 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Le résultat net est une perte de 16,6 millions en 2004 contre un profit de 8,0 millions d'euros en 2003. Les dépréciations des comptes courants et des titres des filiales en Europe du Nord, constatées suite au projet de cessions de ces filiales, ont pesé sur les comptes de GFI Informatique SA en 2004 et ont généré, de façon exceptionnelle, un résultat net négatif.

Résultat des filiales

Les informations détaillées concernant les filiales du groupe GFI Informatique figurent dans le tableau des filiales et participations figurant dans l'annexe des comptes de GFI Informatique S.A.

À titre d'information, le résultat des principales filiales du groupe est le suivant :

En France

En 2004, GFI Progiciels a réalisé 40,1 millions d'euros de chiffre d'affaires et un résultat de 3,4 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 54,9 millions d'euros et un résultat net de 4,8 millions d'euros en 2003. L'activité Gestor a été

transférée au sein de la société GFI Chrono Time au 1^{er} janvier 2004 afin de regrouper l'offre gestion du temps au sein de cette société.

GFI Chrono Time a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 16,5 millions d'euros et un résultat net de 1,2 million d'euros contre un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros et une perte nette de 0,6 million d'euros en 2003.

GFI ISS a généré en 2004 un chiffre d'affaires de 5,5 millions d'euros et un résultat net de 3,5 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 5,8 millions et une perte de 3,7 millions d'euros en 2003. La perte 2003 était liée au mali de fusion de GFI New Business.

GFI Consulting a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 18,1 millions d'euros et une perte nette de 1,2 million d'euros. En 2003, GFI Consulting avait réalisé un chiffre d'affaires de 18,2 millions d'euros et une perte nette de 7,1 millions d'euros.

En Europe

Espagne : Grupo Corporativo GFI Informatica a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 32,2 millions d'euros et un résultat net de 0,9 million d'euros contre un chiffre d'affaires de 25,2 millions d'euros et un résultat net de 0,1 million d'euros. Arcitel a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 14,4 millions d'euros et un résultat net de 1,3 million d'euros contre un chiffre d'affaires de 15,2 millions d'euros et un résultat net de 1,8 million d'euros en 2003. L'activité de nos filiales espagnoles continue de se développer à un rythme prometteur.

Royaume-Uni : GFI Informatics a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 21,3 millions d'euros et une perte nette de 1,8 million d'euros contre un chiffre d'affaires (à taux de change constant) de 22,5 millions d'euros et une perte nette de 0,8 million d'euros en 2003. GFI Informatique envisage de céder cette filiale en 2005 car son activité ne correspond pas au noyau dur de l'activité du groupe.

Italie : la société GFI OIS a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 52,2 millions d'euros et une perte nette de 6,7 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 55,3 millions d'euros et une perte nette de 3,8 millions d'euros en 2003. Les charges de restructurations de plus de 3 millions d'euros enregistrées en 2004 ont pesé sur le résultat net. Le groupe GFI Informatique concentre ses efforts sur la poursuite du redressement de cette filiale.

Allemagne : GFI Informatik Deutschland a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 9,9 millions d'euros et une perte nette de 2,5 millions d'euros contre un chiffre d'affaires de 13,1 millions d'euros et une perte nette de 2,3 millions d'euros en 2003. Cette filiale a connu une baisse importante de son chiffre d'affaires en 2004 du fait de l'environnement économique difficile en Allemagne. Des restructurations ont été menées pour permettre un retour à l'équilibre en 2005.

Suisse : GFI International a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros et une perte d'exploitation de 1,9 million d'euros contre un chiffre d'affaires (à taux de change constant) de 7,5 millions d'euros et une perte d'exploitation de 1,4 million d'euros en 2003. Cette filiale a connu des difficultés commerciales. Une réflexion est engagée quant à l'avenir de cette unité.

►► Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société

Conséquences environnementales

La société GFI Informatique assurant pour ses clients essentiellement des prestations intellectuelles, les conséquences environnementales de son activité ne sont pas significatives.

Conséquences sociales

Effectifs

Les effectifs consolidés ont augmenté sur l'année 2004 de 250 personnes pour s'établir en décembre 2004 à 6 997 personnes (sous-traitance récurrente en Italie, Benelux, Canada et Allemagne incluse). Les effectifs employés par les filiales hors de France représentent 44 % des effectifs du groupe.

Cette augmentation est le résultat des principaux mouvements suivants :

- ▶ des changements de périmètre du groupe avec l'achat de la société Simabay en France et l'opération réalisée avec la société Conceptum au Canada (+ 50 personnes) ;
- ▶ d'un nombre de départs importants en Italie, Allemagne et Suisse (- 160 personnes) ;
- ▶ d'une politique de recrutements sélectifs et ciblés compensant les départs notamment en France (+ 50 personnes) et en Espagne et au Portugal (+ 220 personnes).

Pendant la plus grande partie de l'année 2004, le climat général d'atonie des investissements et de la demande a perduré. Le niveau d'exigence des clients en termes de qualité et de mobilité a continué de s'élever tout au long de l'année. Le groupe a dû défendre dans tous les pays la qualité de ses prestations et s'adapter, au prix de décisions parfois difficiles.

Évolution de la masse salariale

À l'instar du marché, le groupe a appliqué en 2004 une politique salariale très prudente, focalisée sur les collaborateurs en début de carrière et ceux à fort potentiel. À titre d'illustration, en France, la rémunération annuelle moyenne fixe a peu progressé, de l'ordre de 1 % environ, soit un niveau inférieur à celui de l'inflation pour cette année encore. La rémunération variable qui concerne environ 15 % des effectifs (10 % à 30 % de la rémunération fixe) est directement liée à des objectifs précis établis en début d'année.

Formation

Le groupe a maintenu son effort en terme de formation au cours de l'exercice. Les actions générales suivantes ont été poursuivies :

Généralisation au plan international des actions de e-learning

Une importance toute particulière est accordée au e-learning ; ce mode de formation est en effet bien adapté par sa souplesse et sa disponibilité aux besoins de formation des SSII, rendus nécessaires par l'évolution permanente des technologies.

Fin 2002, un contrat de e-learning a été renouvelé avec le leader mondial « SkillSoft » pour une durée de trois ans. Chaque filiale européenne du groupe a ainsi la possibilité

de donner accès à ses collaborateurs à l'ensemble des bibliothèques de cours (2 000 cours en 2004) sur les technologies de l'informatique.

L'université des commerciaux

Des sessions spécifiques de formation s'adressant à l'ensemble des commerciaux du groupe ont été tenues. L'objectif principal de cette université est de dispenser une formation approfondie à nos acteurs commerciaux sur : le groupe, ses offres principales, son organisation et sa stratégie afin d'accroître la synergie et l'efficacité commerciale. Ces formations spécifiques ont concerné les offres suivantes : TMA, TRA, infogérance, intégration des ERP SAP, Oracle Application et ADONIX.

En France

Les dépenses de formation ont légèrement augmenté par rapport à 2003, à près de 2 % de la masse salariale brute en France. Les différents programmes ont concerné près de 20 % des effectifs.

L'effort a été concentré sur la formation des ingénieurs en attente d'affectation sur contrat. L'objectif a été, pour les collaborateurs arrivés en fin de mission, de faciliter leur adaptation à la fois sur le plan technique et comportemental à de nouvelles missions dans des contextes opérationnels différents. Ces cycles ont intégré des formations destinées aux développeurs d'applications informatiques et aux administrateurs de systèmes et réseaux. Les thèmes choisis pour ces formations ont été dictés par les besoins de nos clients (en particulier Oracle, Unix, UML, Java, Websphere, Weblogic, les technologies « open source » mais aussi les technologies mainframe CISC/DB2).

En Grande-Bretagne

Le maintien d'un haut niveau de formation des ingénieurs a garanti l'obtention de la distinction de « Cisco Gold Partner » en 2003.

En Espagne

Plusieurs partenariats avec des instituts de formation et l'université de Madrid ont été conclus afin d'organiser la formation et la validation des acquis par l'expérience.

Cette action est appuyée en interne par l'identification de tuteurs chargés de suivre la formation et l'intégration des débutants.

Organisation du temps de travail

En France, un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail signé avec les organisations syndicales en 2001 est appliqué. Dans ses grandes lignes, cet accord prévoit une réduction de l'horaire hebdomadaire associé à l'attribution de 10 jours de disponibilité dans l'année en sus des 27 jours de congés payés. Les négociations concernant la mise en place d'un dispositif d'épargne du temps ont été engagées mais n'ont pas abouti.

En France, les collaborateurs à temps partiel représentent environ 5 % de l'effectif total.

Importance de la sous-traitance

Le recours à la sous-traitance concerne essentiellement la recherche de compétences techniques dont le groupe ne dispose pas et qui sont proposées, soit par des sociétés concurrentes, soit par des consultants indépendants. Le recours à la sous-traitance est significatif en Italie, en Allemagne, au Canada, au Benelux. Le nombre total de sous-traitants dans ces pays était de 634 personnes fin 2004, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2003.

Relations du travail

En 2002, des politiques communes pour l'ensemble des filiales du groupe avaient été élaborées au sein du groupe. Au titre de ces politiques, chaque filiale s'engage à respecter les législations locales et européennes en matière de relations du travail (égalité professionnelle homme/femme, non-discrimination d'une manière générale, relations sociales, etc.) et sur un certain nombre de normes dans la gestion de la carrière des collaborateurs.

Une infrastructure de communication d'une part, de capitalisation et de partage de la connaissance d'autre part est mise en place et enrichie chaque année.

Chaque collaborateur du groupe dispose d'une adresse e-mail identifiée dans un annuaire et d'un accès à un « portail » réservé aux collaborateurs contenant des informations concernant le groupe, ses instances de représentation des collaborateurs, ses procédures et des bases de « connaissances ».

En France, le groupe est organisé au niveau social en plusieurs ensembles : l'Unité économique et sociale GFI Informatique (3 512 collaborateurs fin 2004), GFI Consulting, Simabay, Infogen Systems, GFI Infogen, GFI Chrono Time.

Chacun réunit :

- des représentants du personnel, délégués du personnel ou comités d'entreprise et d'établissement bénéficiant de dotations pour les œuvres sociales ;
- un comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT).

En outre, une commission paritaire pour l'Unité économique et sociale GFI Informatique composée de délégués syndicaux de l'entreprise et de représentants de la Direction se réunit périodiquement.

En 2002, une « Charte Internet » définissant les conditions d'usage de la messagerie et de l'accès à Internet dans l'entreprise avait été élaborée, soumise à ces dernières instances et mise en application.

L'information détaillée sur les heures supplémentaires, les œuvres sociales et l'insertion des handicapés figure dans le bilan social des différentes sociétés qui sont disponibles sur demande à la Direction juridique du groupe.

En Espagne, le groupe est organisé en 10 sociétés d'importance très différentes. Les deux plus importantes comptent des comités d'entreprise de 13 représentants, les autres un ou deux représentants désignés par les collaborateurs.

Participation et intéressement

Le montant de la participation et de l'intéressement distribuable au titre de 2004 en France s'élève à 0,3 million d'euros contre 0,2 million d'euros en 2003. Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un PEE (plan d'épargne entreprise) offrant au choix des collaborateurs plusieurs FCPE (fonds commun de placement d'entreprise) à vocations diverses, dont le FCPE GFI Informatique Expansion investi en actions GFI Informatique.

En synthèse, les montants de participation et d'intéressement versés aux cours des cinq dernières années sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2000	2001	2002	2003	2004
Participation	1 824	2 915	126	169	302
Intéressement	-	1 024	-	-	-
Total	1 824	3 939	126	169	302

►► Actionnariat

Évolution du capital social

L'évolution du capital social de GFI Informatique au cours de l'année 2004 a été la suivante :

- le 17 mars 2004, le Conseil d'administration de GFI Informatique a constaté une augmentation de capital de 7 302 euros suite à l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables durant le quatrième trimestre 2003 ;
- le 9 juin 2004, le Conseil d'administration de GFI Informatique a constaté une augmentation de capital de 2 364 euros suite à l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables durant le premier trimestre 2004 ;
- le 9 novembre 2004, le Conseil d'administration de GFI Informatique a constaté une augmentation de capital de 326 euros suite à l'exercice des bons de souscription d'actions remboursables durant le troisième trimestre 2004.

En conséquence, le capital social de GFI Informatique au 31 décembre 2004 est de 86 308 346 euros divisé en 43 154 173 actions de 2 euros de valeur nominale. Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2004 est de 42 959 285.

Tableau récapitulatif du capital potentiel

Hormis les actions autodétenues (194 888 actions au 31 décembre 2004), soit 0,45 % du capital social, qui n'ont pas de droit de vote, tous les titres de GFI Informatique bénéficient d'un droit de vote par action.

Nombre d'actions au 31 décembre 2004	43 154 173
Stock-options restant à lever	Néant
Actions liées aux BSAR susceptibles d'être émises	7 854 696
Total	51 008 869

Structure de l'actionnariat

À la connaissance de la société, la structure estimée de l'actionnariat de la société au 31 décembre 2004 est la suivante :

Actionnaires	2002			2003			2004		
	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public	33 723 894	78	78	34 267 129	79	79	36 286 742	84	84
J. Tordjman	4 711 110	11	11	4 110 991	10	10	4 025 641	9	9
Managers et salariés	2 775 698	6	6	3 027 834	7	7	2 241 692	5	5
Administrateurs non salariés	1 290 252	3	3	1 236 552	3	3	79 360	0	0
FCP GFI	372 750	1	1	379 750	1	1	325 850	1	1
Actions autodétenues	230 572	1	1	130 572	0	0	194 888	1	1
Total	43 104 276	100	100	43 152 828	100	100	43 154 173	100	100

À la connaissance de la société, aucun actionnaire, à l'exception de Monsieur Jacques Tordjman, ne détient plus de 5 % du capital social de la société.

Aucune option n'a été attribuée et aucune option n'a été levée au cours de l'exercice 2004. À ce jour, il n'existe plus de plan de souscription d'actions en cours.

Politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution gratuites d'actions

Dans le cas où les conditions économiques permettraient de mettre à nouveau en œuvre des plans de souscription d'achat ou d'actions ou des attributions d'actions gratuites, les attributions d'options ou d'actions seront décidées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

La création de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou l'attribution d'actions gratuites sont effectuées afin d'associer à l'amélioration de la performance du groupe les dirigeants et salariés qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des résultats.

Les options et les attributions d'actions gratuites constituent donc un mode d'intéressement à long terme des bénéficiaires aux résultats du groupe.

Le Conseil d'administration détermine le nombre d'options ou le nombre d'actions gratuites allouées et leurs conditions d'exercice en fonction d'une analyse des plans d'options ou des attributions gratuites mis en œuvre par les sociétés appartenant au même secteur d'activité, en fonction des niveaux de responsabilité des bénéficiaires, de leurs compétences et du marché de l'emploi.

Par principe, le prix d'exercice des options ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de bourse des vingt dernières séances de cotation précé-

dant le jour de l'attribution. Les options allouées aux mandataires sociaux, aux dirigeants et au président répondent rigoureusement aux mêmes conditions que celles des options consenties à l'ensemble des bénéficiaires.

Actionnariat salarié

Le fonds commun de placement des salariés détient au 31 décembre 2004 un total de 325 850 actions « GFI Informatique », soit 0,75 % du capital social.

Identité des actionnaires détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote

À la connaissance de la société, aucun actionnaire, à l'exception de Monsieur Jacques Tordjman, ne détient plus de 5 % du capital social de la société.

Franchissement de seuil

M. Jacques Tordjman a informé GFI Informatique qu'il avait franchi à la baisse le seuil de 10 % du capital et des droits de vote de la société. Aucun autre franchissement de seuil n'a été déclaré à la société.

Participations réciproques et autocontrôle

Il n'existe aucune participation réciproque permettant un autocontrôle de la société GFI Informatique.

Hormis les actions autodétenues (194 888 actions au 31 décembre 2004), soit 0,45 % du capital social, qui n'ont pas de droit de vote, tous les titres de GFI Informatique bénéficient d'un droit de vote par action.

En 2004, dans le cadre de son contrat de liquidité, GFI Informatique a acquis 203 945 actions et cédé 139 629 actions aux prix moyens respectifs de 4,90 euros et 4,84 euros.

►► Affectation du résultat de GFI Informatique SA

Le bénéfice distribuable de l'exercice 2004 est composé comme suit :

	(en euros)
Report à nouveau	31 572 966
Résultat de l'exercice	(16 597 640)
Total	14 975 326

Nous vous proposons d'affecter le résultat distribuable au compte « Report à nouveau ».

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

	2003	2002	2001
Nombre d'actions	43 152 828	43 104 276	42 976 501
Dividendes par action (en euro)	0,04	0,03	0,15
Avoir fiscal par actions (en euro)	0,02	0,015	0,075
Dividende global par action (en euro)	0,06	0,045	0,225
Total	1 726 113	1 293 128	6 446 475

►► Perspectives du groupe GFI Informatique

Le groupe GFI Informatique a annoncé fin 2004 sa volonté d'opérer un recentrage stratégique en renforçant ses pôles d'excellence et ses offres reconnues. Sur le plan géographique, le groupe a décidé de se recentrer sur la France et l'Europe du Sud.

Le groupe GFI Informatique a renoué en 2004 avec la croissance organique. Des investissements ont été réalisés sur les offres stratégiques et sur la dynamique commerciale afin de permettre au groupe de poursuivre sur le chemin de la croissance organique.

Le plan d'économies réalisé devrait permettre une amélioration de la marge. Le recentrage sur les marchés où GFI Informatique dispose d'une présence forte devrait permettre au groupe de retrouver une des meilleures croissances du secteur.

Grâce à sa solidité financière et à sa capacité à investir pour soutenir son développement futur, GFI Informatique vise à redevenir en deux ans un des groupes les plus performants du secteur informatique en Europe.

►► Événements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

Hormis les éléments post-clôture indiqués dans l'annexe des états financiers consolidés, aucun événement significatif n'est à signaler.

►► Politique de GFI Informatique dans la gestion des risques

Risque juridique

GFI Informatique a une politique de gestion des risques juridiques s'appuyant tout à la fois sur les unités opérationnelles et sur les Directions transverses de contrôle.

Tous les projets d'importance, au forfait comme en régie, font l'objet d'une revue systématique d'évaluation des risques techniques, juridiques et financiers. GFI Informatique n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ou sous-traitants.

Le groupe n'a pas identifié de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative autres que ceux identifiés dans l'annexe de ses états financiers.

Aucune réglementation particulière nécessitant une autorisation n'encadre les activités de GFI Informatique. Seuls certains secteurs sensibles dans lesquels opèrent ses clients nécessitent la conclusion d'accords de confidentialité particulièrement renforcés.

Risque de taux

La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. La dette consolidée de GFI Informatique est pour partie à taux fixe et pour partie à taux variable. La Direction de la Trésorerie assure une veille des taux d'intérêt auxquels la dette consolidée de GFI Informatique est assujettie et a

pour objectif d'optimiser le coût de sa dette. Elle veille également à disposer d'une répartition taux fixe/taux variable adaptée à la courbe d'évolution des taux d'intérêts. En fonction des axes de couverture déterminés par la Direction du groupe, la Direction de la trésorerie négocie des couvertures de taux d'intérêt. Les contrats de swap et de cap (classique ou à paliers) sont les instruments utilisés.

Échéancier des actifs et passifs financiers à taux variable

(en milliers d'euros)	1 an au plus	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Disponibilités	17 167			17 167
Valeurs mobilières de placement	5 016			5 016
Actifs financiers	22 183	0	0	22 183
Concours bancaires courants	- 228			- 228
Tirage Factor	- 2 821			- 2 821
Emprunts auprès des établissements de crédit	- 7 821	- 11 800		- 19 621
OBSAR ⁽¹⁾		- 47 409		- 47 409
Passifs financiers	- 10 870	- 59 209	0	- 70 079
Position nette avant couverture de taux	11 313	- 59 209	0	- 47 896
Couverture de Taux (hors bilan)⁽²⁾	2 288	10 000	0	12 888
Position nette après couverture de taux	14 201	- 49 209	0	- 35 008
Hausse de 1 point des taux d'intérêt	142	- 492	0	- 350

(1) Obsar = obligations à bons de souscription d'actions remboursables.

(2) Les contrats de couverture de taux retenus ci-dessus ne sont exclusivement que les contrats de type Swap qui transforment purement et simplement un taux fixe en taux variable ou le contraire (simple ou structuré). Par conséquent, la position nette après couverture de taux ne tient pas compte des contrats de type Cap (classique, à paliers ou à barrière de désactivation) car ceux-ci n'étaient pas activés au 31 décembre 2004, les taux variables relativement bas n'ayant pas atteint les niveaux à partir desquels les caps s'activent.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt montre qu'une hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact de 0,35 million d'euros sur les comptes consolidés du groupe GFI Informatique, sur la base des actifs et passifs financiers à taux variable et des couvertures de taux actives au 31 décembre 2004.

Risque de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone euro. Dans les autres cas (Angleterre, Suisse, Canada, Maroc), les produits issus de la vente sont dans la même devise que les coûts d'exploitation, limitant ainsi l'exposition au taux de change.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque GFI Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

Les filiales implantées hors zone euro ont contribué à un chiffre d'affaires de 31,8 millions d'euros en 2004 et à une perte d'exploitation de 2,3 millions d'euros.

Risque pays

GFI Informatique n'est pas exposé à un risque pays significatif. À la connaissance de la société, GFI Informatique n'est pas susceptible de se voir appliquer une réglementation particulière lui faisant courir un risque quelconque.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2004, la dette financière moyen terme et le montant total des emprunts s'élèvent à 69,5 millions d'euros et se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2004
Emprunts auprès des établissements de crédit	22,1
OBSAR	47,4
Total	69,5

Cette dette a été contractée auprès de plusieurs banques et est soumise au respect de clauses conventionnelles dites de défaut.

Le groupe dispose d'une ressource de financement non utilisée de plus de 50 millions d'euros par l'intermédiaire d'autorisations d'affacturation non utilisées.

Répartition de la dette en fonction des ratios financiers exigés

Les tableaux ci-dessous fournissent les niveaux de ratios financiers exigés par les banques ou le contrat d'OBSAR. Ces ratios s'appliquent sur les différentes tranches de la dette financière consolidée du groupe GFI Informatique au 31 décembre 2004 :

Ratio : dette financière nette ⁽¹⁾ /fonds propres ⁽²⁾	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
Ratio < à 0,8	7 000	10 %
Ratio < à 1	57 749	83 %
Sans exigence	4 760	7 %
Total	69 509	100 %
Ratio : dette financière nette⁽¹⁾/cash-flow⁽³⁾		
Ratio < à 4	4 584	7 %
Ratio < à 3,5	47 409	68 %
Sans exigence	17 516	25 %
Total	69 509	100 %
Autres ratios		
(Dette financière nette/résultat d'exploitation) < à 3	14 900	21 %
(Charges financières/résultat d'exploitation) < à 20 %	4 584	7 %
Sans exigence	50 025	72 %
Total	69 509	100 %

(1) Emprunts obligataires + emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + dettes financières diverses + emprunts en crédit-bail + concours bancaires – valeurs mobilières de placement – disponibilités.

(2) Capitaux propres et quasi-fonds propres (autres fonds propres, intérêts minoritaires, provisions réglementées et provisions pour risques et charges).

(3) Résultat net consolidé + dotations (nettes de reprises) aux amortissements et provisions sur éléments autres que les actifs circulants + impôt différé – résultat exceptionnel sur cessions d'actifs – résultat des sociétés mises en équivalence – subventions virées au résultat.

Sur la base du bilan et des performances 2004, GFI Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ses contrats bancaires pour l'ensemble de ces ratios. Par conséquent, il n'existe pas de risque d'exigibilité anticipée.

Risques sur actions

GFI Informatique détient des valeurs mobilières de placement exclusivement constituées d'OPCVM monétaires pour une valeur comptable inscrite au bilan de 5 016 milliers d'euros. La valeur de marché de ces OPCVM monétaires au 31 décembre 2004 est de 5 millions d'euros.

Par conséquent, le risque lié à l'évolution des marchés financiers est limité.

GFI Informatique détient des actions propres pour une valeur inscrite au bilan de 0,9 million d'euros. Leur valorisation au 31 décembre 2004, sur la base de la moyenne des cours de clôture quotidiens de décembre 2004, s'élève à 0,9 million d'euros.

Par conséquent, une variation de 10 % de la valorisation du titre GFI Informatique au 31 décembre 2004 aurait une incidence d'environ plus ou moins 90 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés du groupe GFI Informatique.

Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, il faut distinguer les assurances dommages pour lesquelles les risques sont systématiquement couverts, si possible auprès du même assureur ce qui n'est pas encore le cas en Europe, et les assurances de responsabilité pour lesquelles la décision est prise pays par pays, en fonction des législations locales, des exigences du marché, et de la nature dominante de l'activité concernée.

Les principales polices d'assurances concernent, la responsabilité civile professionnelle, la couverture du parc d'ordinateurs portables et l'ensemble des locaux occupés par GFI Informatique en mode locatif ou en pleine propriété ainsi que les biens meubles lui appartenant ou ceux qui lui sont confiés.

Police responsabilité civile professionnelle

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales, une garantie groupe couvrant la responsabilité civile professionnelle. Les dommages et les couvertures de cette garantie sont les suivants :

Dommages couverts :

- 1^{re} ligne : 457 400 euros par sinistre et année d'assurance avec une franchise de 38 100 euros pour les dommages aux clients et de 76 euros pour les autres dommages ;
- 2^e ligne : 10 671 400 euros par année d'assurance après épuisement des garanties de la première ligne ;
- 3^e ligne : 15 244 900 euros par année d'assurance et au-delà des capitaux consentis ci-avant.

La garantie par sinistre au titre des polices de 2^e et 3^e ligne est plafonnée à 12 196 000 euros.

Le programme d'assurance responsabilité civile est mutualisé au sein d'une association (APASSII) dont les adhérents sont membres de Syntec Informatique.

Police tous risques informatique

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises une garantie pour l'ensemble du parc informatique lui appartenant, soit le matériel fixe et le matériel portable, ainsi que pour les frais de reconstitution des archives informatiques et les frais supplémentaires d'exploitation.

	Garanties	Franchise par sinistre
Matériel fixe	6 384 565 euros	Non significative
Matériel portable	1 280 571 euros	Non significative
Frais de reconstitution des archives informatiques	76 224 euros	Non significative
Frais supplémentaires d'exploitation	76 224 euros	Non significative
Honoraires d'experts	15 245 euros	Non significative

La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 6 000 000 d'euros.

Police multirisques professionnels

GFI Informatique a souscrit pour son compte et celui de ses filiales françaises, britanniques et portugaises une garantie pour l'ensemble des locaux occupés et des sinistres résumée ci-après :

	Garanties	Franchise par sinistre
Incendie	Valeur à neuf	830 euros
Privation de jouissance	16 725 euros	Non significative
Pertes indirectes	10 %	Non significative
Vol	10 % du contenu	167 euros
Dégâts des eaux	830 850 euros	Non significative
Bris de glace	Illimitée	830 euros

►► Rémunération totale des mandataires sociaux

Le montant total des rémunérations (brutes avant impôts) versées au cours de l'année 2004 aux mandataires sociaux par GFI Informatique et ses filiales, se présente comme suit :

En 2004 :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
Jacques Tordjman	329 290	171 492	20 039	-	520 821	72 905
Jürgen Berg	230 910	-	19 017	-	249 927	-
Michel Beilin	152 388	32 000	13 124	-	197 512	36 050
Pierre Chiarelli	114 140	28 000	12 382	-	154 522	25 000
Yves Roy	92 710	24 000	12 324	-	129 034	23 663
Yann Tréal	126 000	32 000	2 162	-	160 162	2 777
Henri Moulard	-	-	-	10 000	10 000	-
Bernard Pache	-	-	-	10 000	10 000	-
Jacques Lebhar	-	-	-	2 000	2 000	-
Jean-Jacques Ogier	-	-	-	-	-	-
Total	1 045 438	287 492	79 048	22 000	1 433 978	160 395

En 2003 :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
Jacques Tordjman	329 290	247 921	18 610	-	595 821	43 217
Jürgen Berg	232 966	-	-	-	232 966	-
Michel Beilin	152 388	30 478	12 838	-	195 704	16 587
Pierre Chiarelli	114 140	22 828	11 711	-	148 679	11 200
Yves Roy	92 709	25 000	9 789	-	127 498	10 646
Yann Tréal	114 049	31 934	2 162	-	148 145	-
Henri Moulard	-	-	-	6 097	6 097	-
Bernard Pache	-	-	-	6 097	6 097	-
Jean-Jacques Ogier	-	-	-	-	-	-
Total	1 035 542	358 161	55 110	12 194	1 461 007	81 650

►► Liste au 31 décembre 2004 de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de GFI Informatique dans toute société

Prénom, Nom, Adresse et Fonction (1) date de début des fonctions (2) dernier renouvellement intervenu (3) date d'expiration de mandat	Autre mandat ou fonction exercé en 2004 dans toute entreprise
<p>M. Jacques Tordjman 55/57, avenue Simon Bolivar 75019 Paris Société GFI Informatique Président Directeur général Président du comité des investissements (1) 29 juin 1995 (2) 2 juin 2004 (3) assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006</p>	<p>Sociétés françaises Représentant : ► SA GFI Informatique membre du comité de Direction de la SAS GFI Progiciels Représentant : ► SA GFI Informatique président du comité de Direction de la SAS GFI Consulting</p> <p>Sociétés étrangères Président : ► SA GFI International (Suisse) Directeur général : ► SA GFI International (Suisse) Président de l'assemblée générale des actionnaires ► SA Compuquali (Portugal) Administrateur Délégué : SA Grupo Corporativo GFI Informatique (Espagne) Administrateur : ► S.p.A GFI OIS (Italie) ► SA GFI International (Suisse) ► SA GFI Conseils (Canada) ► SA GFI Canada ► GFI Informatics Limited (Angleterre) ► GFI Information Technologies Limited (Angleterre)</p>
<p>M. Bernard Pache 8, rue du Bel Air 92360 Meudon-La-Forêt Société GFI Informatique Administrateur Membre du comité des investissements (1) 2 juin 2004 (3) assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006</p>	<p>Sociétés françaises Administrateur : ► SA Trefimeteau Membre du Conseil de Surveillance : ► SA Bureau Veritas</p> <p>Société étrangère ► SA Tessengerlo Chemie (Belgique)</p>
<p>M. Michel Beilin 15, rue du Lieutenant Jean Vigneux 95210 Saint Gratien Société GFI Informatique Administrateur Directeur général délégué (1) 25 juin 1996 (2) 2 juin 2004 (3) assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006</p>	<p>Sociétés françaises Président : ► SAS SNCI ► SA Financière Sinorg Directeur général : ► SA Financière Sinorg Représentant : ► SA Financière Sinorg membre du comité de Direction de la SAS GFI Progiciels Administrateur : ► SA Financière Sinorg ► SA Images et Promotion Membre du comité de Direction : ► SAS GFI Consulting</p>
<p>M. Jacques Lebhar 79, rue André Citroën 75015 Paris Société GFI Informatique Administrateur Président du comité d'audit et de contrôle Membre du comité des nominations et des rémunérations (1) 27 mai 2003 (3) assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005</p>	<p>Sociétés françaises Administrateur : ► SAS ESL & Network Membre du conseil de surveillance : ► SA ESL & Network Holding ► SA Solving international</p> <p>Société étrangère Membre du conseil de surveillance de la : ► Aareal Bank AG (Allemagne)</p>

<p>M. Pierre Chiarelli 31, avenue Joliot Curie 95410 Garges Les Gonesse Société GFI Informatique Directeur général délégué (1) 25 mai 1998 (2) 2 juin 2004 (3) assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006</p>	<p>Sociétés françaises Président du comité de Direction : ▶ SAS GFI Progiciels Président : ▶ SA Images et Promotion Directeur général : ▶ SA Images et Promotion ▶ SAS GFI-Chrono Time Membre du comité de Direction : ▶ SAS GFI Progiciels Administrateur : ▶ SA Financière Sinorg ▶ SA Images et Promotion Représentant : ▶ SAS GFI Progiciels membre du Comité de Direction de la SAS GFI Consulting ▶ SAS GFI Progiciels président du Comité de Direction de la SAS GFI Consulting Sociétés étrangères Administrateur délégué : ▶ SA Grupo Corporativo GFI Informatique (Espagne) Administrateur : ▶ SA Holding GFI Informatique Maroc ▶ SA GFI Informatique Maroc</p>
<p>M. Yves Roy 35, avenue de l'Orangerie 95800 Cergy Société GFI Informatique Secrétaire général Directeur général délégué (1) 15 décembre 1998 (2) 2 juin 2004 (3) assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006</p>	<p>Sociétés françaises Président : ▶ SAS GFI Chrono Time ▶ SA Informatique et Services Administrateur : ▶ SA Infogen Systems ▶ SA Financière Sinorg ▶ SA Images et Promotion Représentant : ▶ SA GFI Informatique au Conseil d'administration de la SA CODE 511 Gérant : ▶ SCI GIFIMO Sociétés étrangères Président : ▶ GFI Technology s.r.l ▶ SA GFI Consulting Administrateur Délégué : ▶ SA GFI Consulting ▶ SA GFI OIS ▶ SA GFI Soluzioni ▶ GFI Technology s.r.l Administrateur : ▶ SA Holding GFI Informatique Maroc ▶ SA GFI Benelux</p>
<p>M. Jurgen Berg Wolfinger Straße 21A D- 65428 Rüsselsheim Allemagne Société GFI Informatique Directeur des affaires internationales Administrateur (1) 11 juin 2001 (2) 2 juin 2004 (3) assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006</p>	<p>Sociétés françaises Néant Sociétés étrangères Président ▶ S.p.A GFI OIS (Italie) Directeur général : ▶ SA GFI International (Suisse) Membre du conseil de surveillance : ▶ GFI Informatik AG & Co. KG (Allemagne) ▶ GFI Informatik Management Holding GmbH (Allemagne) ▶ SA GFI OIS (Italie) ▶ GFI CONSULTING UK Limited (Angleterre) ▶ CYBERSOFT Limited (Angleterre) ▶ iQ Company AG (Allemagne) ▶ Grupo Corporativo GFI Informatica (Espagne) Administrateur ▶ S.p.A GFI Soluzioni (Italie)</p>

Messieurs Yann Tréal, Jean-Jacques Ogier et la société Novatec n'ont plus de mandat au 31 décembre 2004.

▶▶ État des autorisations données par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2004 d'émettre des obligations et titres assimilés

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 d'émet-

tre des obligations et titres assimilés est d'une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée du 2 juin 2004 et d'un montant nominal maximum de 100 millions d'euros.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation à ce jour.

Utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2004 de procéder à l'achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 juin 2004 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre maximal d'actions représentant 5 % du capital social au 31 décembre 2003 soit 2 157 641 actions de valeur nominale selon les conditions suivantes :

Prix maximal d'achat par action	12 euros
Prix minimal de vente par actions	4 euros

Cette autorisation est d'une durée de 18 mois à compter de l'assemblée du 2 juin 2004.

Les objectifs, par ordre de priorité, de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre tendance ;
- intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché ;
- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société ;
- la remise des actions rachetées à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- leur conservation, ou leur transfert par tous moyens, notamment par échange de titres ;
- leur attribution ou leur cession à des salariés ou anciens salariés du groupe, ou la mise en œuvre de plan d'options d'achat d'actions ;
- leur annulation dans le cadre d'une réduction de capital.

Le numéro de visa attribué par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour ce programme est le 04-443.

203 945 actions ont été achetées au cours de l'année 2004, au prix moyen de 4,90 euros.

139 629 actions ont été cédées au cours de l'année 2004, au prix moyen de 4,84 euros.

Le nombre d'actions GFI Informatique détenues par la société au 31 décembre 2004 ressort à 194 888 actions pour une valeur comptable de 946 460 euros. À ce jour, la totalité des titres détenus par la société a été déposé chez un presta-

taire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions de la société est d'une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée du 2 juin 2004 et dans la limite de 5 % du capital social.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation à ce jour.

Utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 d'augmenter le capital social de la société

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 d'augmenter le capital social de la société est d'une durée de vingt-six mois et d'un montant nominal maximum de 20 millions d'euros.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation à ce jour.

Utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés du groupe GFI Informatique adhérent au plan d'épargne entreprise

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 de procéder à des augmentations de capital réservée aux salariés du groupe GFI Informatique est d'une durée de cinq ans et d'un montant nominal maximum de 400 000 d'euros.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation à ce jour.

Utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 de consentir des options d'achat ou de souscription d'actions de la société

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2004 d'accor-

der des options d'achat ou de souscription d'actions de la société est d'une durée de vingt-six mois et dans la limite de 5 % du capital social de la société au jour de l'octroi des options par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation à ce jour.

État au 31 décembre 2004 des autorisations financières accordées au Conseil d'administration

Date d'autorisation de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant maximum de l'autorisation	Plafond cumulé	Date d'expiration	Utilisation
2 juin 2004	Émission d'obligations et diverses valeurs mobilières	100 000 000 €	100 000 000 €	2.08.06	Néant
"	Rachat d'actions	5 % du capital au jour de l'octroi		2.12.05	Achats : 203 945 Ventes : 139 629
"	Réduction du capital	5 % du capital au jour de l'octroi		2.12.05	Néant
"	Augmentation de capital par incorporation de réserves	20 000 000 € en valeur nominale	20 000 000 €	2.08.06	Néant
"	Augmentation de capital avec ou sans DPS	20 000 000 € en valeur nominale		2.08.06	Néant
"	Augmentation réservée aux salariés	400 000 € en valeur nominale		2.06.09	Néant
"	Options de souscription d'actions	5 % du capital au jour de l'octroi		2.08.06	Néant

►► Mise en œuvre des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) dans le groupe GFI Informatique

En juillet 2002, l'Union européenne a adopté un règlement imposant à toutes les sociétés européennes dont les titres sont admis sur un marché réglementé de publier, à partir de 2005, leurs comptes consolidés selon les normes IFRS (« International Financial Reporting Standards »).

En conséquence, les comptes consolidés de GFI Informatique seront établis en conformité avec les normes IFRS à compter de l'exercice 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes.

Afin de publier cette information comparative, GFI Informatique devra produire, conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption » (§ 38 à 46) et de la « Guidance on implementing IFRS 1 » (§ 63) :

- un rapprochement de capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 entre les référentiels français et IFRS ;
- un rapprochement des bilans au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 établis selon les référentiels français et IFRS ;
- un rapprochement des comptes de résultat 2004 établis selon les deux référentiels ;
- une description des méthodes comptables et options retenues ainsi que des principaux ajustements IFRS ;
- et une explication sur les principaux ajustements du tableau de flux de trésorerie.

Compte tenu du calendrier d'arrêté des comptes du groupe, les états de rapprochement décrits ci-dessus seront arrêtés par le Conseil d'administration, audités par les commissaires

aux comptes et publiés au plus tard, le 31 juillet 2005. Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers et en l'absence de données fiables et auditées, nous nous limiterons ci-après à une présentation qualitative du passage aux normes IFRS.

Le groupe GFI Informatique a identifié les principales divergences entre les méthodes et principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation définies par les normes internationales et les principes comptables actuellement suivis par le groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la convergence avec ces normes internationales, GFI Informatique applique depuis le 1^{er} janvier 2003, les méthodes d'évaluation suivantes, lesquelles sont conformes aux principes comptables français :

- l'activation des frais de développement afin de se rapprocher de la norme IAS 38 « Immobilisation incorporelles » ;
- la recommandation 03-R-01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003, concernant les engagements en matière de retraite, compatible avec la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'états financiers sectoriels, selon deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau d'analyse où devront être présentés par secteur, les produits, le résultat, la valeur comptable des actifs, les passifs, les investissements, les dotations aux amortissements, le montant des charges sans contrepartie de trésorerie ;

- un second niveau d'information où devront être indiqués les produits sectoriels, la valeur comptable des actifs sectoriels, les investissements sectoriels.

GFI Informatique a retenu :

- ses zones géographiques (France, Europe du Nord, Europe du Sud et Amérique/Afrique) comme premier niveau ;
- ses activités (intégration de systèmes, progiciels, conseil et outsourcing) comme second niveau.

Enfin, compte tenu de leur adoption tardive par la Commission Européenne, les normes IAS 32 et IAS 39 relatives à la présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers sont d'application facultative en 2004. Le groupe GFI Informatique a dès lors fixé sa date de transition au 1^{er} janvier 2005 pour l'application des IAS 32 et IAS 39. Il est attendu un impact significatif lié à l'adoption de ces deux dernières normes étant donné la nature de l'endettement de GFI Informatique et les instruments de couverture mis en place par le groupe (couverture de taux).

Les autres normes IAS/IFRS n'appellent pas de commentaire particulier et il n'est pas attendu d'impact majeur sur le bilan d'ouverture IFRS du fait de leur application.

Conformément aux recommandations CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2005 seront présentés selon les nouvelles normes comptables internationales avec des états financiers au 30 juin 2004 comparables, ainsi que des capitaux propres d'ouverture retraitée.

►► Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Nous vous soumettons pour approbation un projet de résolutions ayant pour objet :

- d'approuver les comptes annuels (I) ;
- de fixer le montant des jetons de présence (II) ;
- de renouveler les autorisations relatives au programme de rachat d'actions propres (III) ;
- de renouveler les autorisations financières accordées au Conseil d'administration (IV) ;
- d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature

et à attribuer aux dirigeants et aux salariés des actions gratuites existantes ou à émettre (V) ;

- de donner pouvoirs pour les formalités (VI).

I. Approbation des comptes annuels (première à quatrième résolution)

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes sociaux (première résolution), des comptes consolidés (deuxième résolution), des conventions réglementées

présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (troisième résolution), et sur l'affectation du résultat (quatrième résolution).

II. Fixation du montant des jetons de présence (cinquième résolution)

Le montant des jetons de présence fixé par l'assemblée du 2 juin 2004 était de 30 000 euros. Afin de rémunérer les administrateurs membres des comités spécialisés, nous vous demandons de bien vouloir porter le montant des jetons de présence à 35 000 euros.

III. Autorisation en vue de l'achat par la société de ses propres actions (sixième résolution)

Nous vous proposons dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce d'autoriser votre conseil, pour une période de 18 mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans le cadre des besoins exclusifs d'un contrat de liquidité et dans la limite d'un maximum de 215 770 actions, soit 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social actuel, au prix d'achat unitaire maximum de 12 euros, soit un montant maximum de 2 589 240 € et un prix de vente unitaire minimum de 3 euros.

Un communiqué sur le programme de rachat sera mis en ligne sur le site AMF et sur le site de la société.

Cette autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale du 2 juin 2004.

IV. Renouvellement des autorisations financières accordées au Conseil d'administration (septième à neuvième résolution)

Afin de permettre à votre Conseil d'administration de continuer à disposer, avec rapidité et souplesse, des moyens financiers nécessaires au financement du développement de la société et du groupe, nous vous proposons de renouveler les délégations données par l'assemblée du 2 juin 2004 relatives aux augmentations de capital en numéraire avec

ou sans maintien du droit préférentiel de souscription et à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Ces autorisations annulent et remplacent, celles données précédemment et donnent la faculté à votre conseil :

- ▶ d'émettre des actions ordinaires qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres, à hauteur d'une somme maximum de 20 millions d'euros (septième résolution) ;
- ▶ d'émettre des actions ordinaires qui sont ou seront émises à titre d'augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal global maximum de 20 millions d'euros (huitième résolution) ;
- ▶ d'émettre également des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme visées aux articles L. 225-150 à L. 225-176 ou à l'article L. 228-91 du Code de commerce. Le montant maximal nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émis ne pourra dépasser 100 millions d'euros ou la contre valeur de ce montant (septième et huitième résolutions). Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- ▶ de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du groupe adhérant au plan épargne entreprise dans la limite d'un montant nominal maximal de 400 000 euros (neuvième résolution). Cette résolution permettra d'associer le personnel du groupe GFI Informatique à son activité et à ses résultats. Le prix d'émission des actions sera fixé par le Conseil d'administration mais ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration d'augmenter le capital social. Afin de permettre aux salariés de la société de souscrire à ces augmentations de capital, nous vous demandons de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.

L'incidence de l'émission d'un montant de 200 000 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de GFI Informatique au 15 mars 2005 serait la suivante :

- participation de l'actionnaire en pourcentage avant émission : 1,00 % ;
- participation de l'actionnaire en pourcentage après l'émission d'un nombre de 200 000 actions nouvelles : 0,99 %.

En outre, l'incidence de cette décision sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2004, pour un actionnaire détenant une action GFI Informatique et ne souscrivant pas à l'augmentation du capital serait la suivante :

Quote-part dans les capitaux propres du groupe	Au 31 décembre 2004
Avant émission	3,16 €
Après émission d'un nombre maximum de 200 000 actions nouvelles au prix, par hypothèse de 5 euros	3,16 €

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'autorisation, cette opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

V. Autorisations données au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature et d'attribuer aux dirigeants et aux salariés des actions gratuites existantes ou à émettre (dixième et onzième résolutions)

Nous vous demandons également d'autoriser votre Conseil d'administration :

- pour une durée de vingt-six mois, à augmenter le capital social dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dixième résolution) ;

- pour une durée de trente-huit mois, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre aux dirigeants et aux salariés de la société, dans la limite de 1,2 % du capital social. Ce dispositif a été mis en place par l'article 83 de la loi de finances pour 2005 (loi n° 2004-1484 du 30 novembre 2004). Le régime juridique de ces attributions est largement inspiré de celui des options de souscription ou d'achat d'actions (onzième résolution).

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le Conseil d'administration, qui ne pourra pas être inférieure à deux ans. Les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une période qui ne pourra avoir une durée inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires et définira les conditions d'attribution des actions et notamment les performances à réaliser.

À l'issue de la période d'obligation de conservation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 alinéa 4 et L. 225-179 du Code de commerce, ces actions ne pourront être cédées dans le délai de dix jours de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et/ou les comptes annuels sont rendus publics, dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

VI. Pouvoirs pour les formalités

Cette résolution permettra d'effectuer les formalités au greffe du tribunal de commerce de Paris relatives notamment aux modifications statutaires.

Résultats financiers des 5 derniers exercices de GFI Informatique SA

Le capital social est actuellement constitué d'une catégorie d'actions.

	2000	2001	2002	2003	2004
I. Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	80 240	85 953	86 209	86 306	86 308
Nombre d'actions émises	40 120 048	42 976 501	43 104 276	43 152 828	43 154 173
II. Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	169 255	248 840	239 837	228 703	242 454
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	16 959	22 265	13 511	9 589	4 757
Participation des salariés au titre de l'exercice	1 175	2 237	102	138	147
Impôt sur les bénéfices	4 376	9 027	2 761	654	206
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12 312	10 862	9 254	7 954	- 16 598
Montant des bénéfices distribués	6 018	6 446	1 293	1 726	0 ^(*)
III. Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,28	0,26	0,25	0,20	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,31	0,25	0,21	0,18	- 0,38
Dividende avoir fiscal inclus	0,225	0,2225	0,045	0,06	0 ^(*)
IV. Personnel					
Nombre de salariés (31/12/n)	2 107	3 261	3 038	2 854	2 919
Montant de la masse salariale	72 712	107 355	112 865	104 012	105 709
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	33 680	48 305	49 569	47 101	48 738

* Soumis à décision de l'assemblée générale.

Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

- ▶ Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration
et étendue des pouvoirs du directeur général page 34
- ▶ Procédures de contrôle interne mises en place par la société page 40

Rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ▶ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que de l'étendue des pouvoirs du directeur général (première partie) ;
- ▶ des procédures de contrôle interne mises en place par la société (deuxième partie).

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction financière de la société et sur la base des comptes rendus des travaux du comité d'audit et de contrôle interne, conformément aux recommandations de l'AFEP/MEDEF de décembre 2003.

▶▶ Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du directeur général

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 17 mars 2004. L'objectif de ce règlement est de préciser les modalités opératoires du conseil assurant la transparence entre les acteurs et l'efficacité de la gouvernance de GFI Informatique : il intègre les recommandations des rapports « Viénot » (1995 et 1999) et « Bouton » (2002) ainsi que les bonnes pratiques déjà en vigueur dans l'entreprise. Il définit la composition et l'organisation du conseil, son fonctionnement, l'évaluation de son fonctionnement, les responsabilités des différents comités, le rôle des censeurs et la rémunération des administrateurs.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont par ailleurs fixées par les statuts.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Composition du conseil au 31 décembre 2004

Le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, d'un censeur et de deux membres du comité d'entreprise. La liste des membres du Conseil d'administration de la société est la suivante :

Membres

M. Jacques Tordjman
M. Michel Beilin
M. Jürgen Berg
M. Jacques Lebhar
M. Bernard Pache
M. Henri Moulard (censeur)
M. Michel Ghettem, représentant le comité d'entreprise
M. Jean-Philippe Duboust, représentant le comité d'entreprise

Conformément aux statuts, chaque administrateur détient au moins une action de la société inscrite sous la forme nominative.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration a défini les critères d'indépendance, et au vu de ces critères, Messieurs Jacques Lebhar et Bernard Pache sont indépendants.

Ces critères établis par le Conseil d'administration sont les suivants :

- ▶ est indépendant un administrateur qui n'a aucune relation avec la société GFI Informatique, son groupe ou sa Direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut pas être qualifié d'administrateur indépendant, l'administrateur :

- ▶ représentant légal (président, DG, DGD) de la société GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- ▶ salarié du groupe (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- ▶ mandataire social (administrateur) de toute société du groupe GFI Informatique (ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) ;
- ▶ représentant légal d'une société, dans laquelle GFI Informatique, un salarié ou un mandataire de GFI Informatique détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ;
- ▶ ayant la qualité de client, de fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de GFI Informatique ou de son groupe ou pour lequel GFI Informatique ou son groupe représente une part importante de son activité ;
- ▶ ayant un lien familial proche jusqu'au 4^e degré, avec un représentant légal ;
- ▶ ayant été commissaire aux comptes de GFI Informatique au cours des 5 dernières années.

Censeurs

La société est dotée d'un collège de quatre censeurs au maximum, nommés chacun pour une durée de trois ans, sur proposition du Conseil d'administration, par l'assemblée générale ordinaire. Les censeurs au terme de leur mandat sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, sur l'initiative du conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations.

Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil et de son président pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative, et ne participent pas au vote.

Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit tous les trimestres et, en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni sept fois (86,49 % de taux de participation).

Relations du conseil avec les tiers

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la société pour informer les acteurs du marché de tous les événements-clés qui concernent le groupe GFI Informatique.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Comités spécialisés

Comité d'audit et de contrôle interne

Composition au 31 décembre 2004

Le comité d'audit et de contrôle interne est composé d'un administrateur indépendant et d'un censeur. La liste des membres du comité est la suivante :

Membres	
M. Jacques Lebhar	Président
M. Henri Moulard (censeur)	Membre

Rôle et fonctionnement

Le comité d'audit et de contrôle interne a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux. Il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent de garantir la qualité de l'information fournie. Pour assurer ses missions, le comité d'audit et de contrôle interne rencontre régulièrement les principaux dirigeants et responsables internes chargés de l'élaboration des comptes ainsi que les commissaires aux comptes chargés de leur contrôle. Ces auditions peuvent se tenir hors la présence de la Direction générale de l'entreprise.

Le comité d'audit et de contrôle interne est représenté par son président. Le président organise et dirige les travaux du comité d'audit et de contrôle interne. Il veille au bon fonctionnement du comité et s'assure en particulier que ses membres sont en mesure de remplir leur mission.

Les règles de fonctionnement du comité d'audit et de contrôle interne sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Travaux du comité

Le comité d'audit et de contrôle interne, après audition des commissaires aux comptes et du directeur financier du groupe, a analysé :

- ▶ le contenu des états financiers du groupe du premier semestre 2004 et de l'exercice 2004 ;
- ▶ la gestion des risques et les engagements hors bilan ;

- ▶ le périmètre des sociétés consolidées, les comptes consolidés semestriels et les comptes consolidés de l'exercice 2004 ;
- ▶ les honoraires des commissaires aux comptes ainsi que les dates de renouvellement de leurs mandats.

Une réunion intermédiaire du comité d'audit a également été consacrée à :

- ▶ la revue des tests d'évaluation portant sur les écarts d'acquisition comptabilisés dans les comptes consolidés du groupe. Au cours de cette réunion, le comité d'audit a validé la méthodologie retenue pour ces tests d'évaluation et a revu les principales hypothèses économiques des modèles de calcul et les business plans proposés par le management ;
- ▶ l'avancement des travaux relatifs à la transition vers les normes IFRS. Les principales différences entre le référentiel comptable du groupe et les normes comptables internationales lui ont été présentées. Ces différences ont été revues en présence des commissaires aux comptes. Le comité d'audit et de contrôle interne a été informé de l'avancement de la mise en place des normes IFRS tels qu'il est décrit ci-après page 49 ;
- ▶ à l'avancement du projet LSF (Loi sur la Sécurité Financière du 1/8/2003) au cours duquel il a été constaté que le groupe poursuivait ses travaux d'inventaire d'harmonisation des procédures.

Le comité d'audit et de contrôle interne s'est réuni trois fois au sujet de l'exercice 2004 en présence des commissaires aux comptes et de la Direction financière (80 % de taux de participation). Le président du comité rend compte des travaux et conclusions au Conseil d'administration.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition au 31 décembre 2004

Le comité des nominations et des rémunérations est composé d'un censeur et d'un administrateur indépendant. La liste des membres du comité des nominations et des rémunérations est la suivante :

Membres	
M. Henri Moulard (censeur)	Président
M. Jacques Lebhar	Membre

Rôle et fonctionnement

1. Le comité des nominations et des rémunérations reçoit mission du Conseil d'administration :

- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'administration, de membre de la Direction générale du groupe ou de président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du groupe. Le comité formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'administration ;
- d'émettre des propositions au Conseil d'administration sur l'ensemble des conditions de nomination des membres du Conseil d'administration, des membres de la Direction générale du groupe ou du président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du groupe.

Le comité des nominations et des rémunérations procède, chaque année, à l'évaluation de son fonctionnement. Dans ce cadre, le comité des nominations et des rémunérations doit vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et doit mesurer la contribution effective de chaque membre aux travaux du comité du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

2. En ce qui concerne les rémunérations, le comité des nominations et des rémunérations reçoit mission du Conseil d'administration :

- de procéder à des recommandations auprès du Conseil d'administration, concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, des membres du Conseil d'administration, des membres de la Direction générale du groupe ou du président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du groupe ;
- d'émettre des propositions au Conseil d'administration sur l'ensemble des conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration, des membres de la Direction générale du groupe ou du président dans la société de tête de l'un des pôles d'activité du groupe.

Les règles de fonctionnement du comité des nominations et des rémunérations sont fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Travaux du comité

Le comité des nominations et des rémunérations a examiné en 2004 les rémunérations des dirigeants, qui comportent une partie fixe et une partie variable. La partie variable est calculée, d'une part, en fonction de l'évolution de la rentabilité d'exploitation et de la rentabilité des capitaux engagés par rapport au budget et, d'autre part, en fonction d'objectifs spécifiques à leurs responsabilités.

Le comité des nominations et des rémunérations a proposé, dans sa séance du 16 mars 2004, de réviser les rémunérations des mandataires sociaux.

Le comité a défini et proposé au Conseil d'administration les conditions dans lesquelles pourraient être octroyées des actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société. Ce plan concernera les dirigeants du groupe et un nombre réduit de managers et l'attribution d'action sera conditionnée par l'atteinte d'un niveau de performance du groupe et la réalisation d'objectifs individuels. L'émission d'actions gratuites sera limitée à 1,2 % du total des actions en circulation.

Les modalités détaillées de ce plan sont en cours de finalisation.

Les procès-verbaux des réunions du comité des nominations et des rémunérations sont communiqués aux membres du Conseil d'administration.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni une fois en 2004 (100 % de taux de participation).

Comité des investissements

Composition au 31 décembre 2004

Le comité des investissements est composé du président du Conseil d'administration et d'un administrateur indépendant. La liste des membres du comité est la suivante :

Membres	
M. Jacques Tordjman	Président
M. Bernard Pache	Membre

Rôle et fonctionnement

Le comité des investissements reçoit mission du Conseil d'administration d'examiner et d'émettre des propositions sur :

- ▶ les opérations de restructurations internes ;
- ▶ les projets d'investissements importants de croissance organique ;
- ▶ les projets significatifs de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société, d'actifs ou de résiliation de partenariats stratégiques ;
- ▶ les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du groupe, le résultat du groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

Le comité des investissements se réunit, sur la convocation du président du comité ou du Conseil d'administration, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

En cas d'empêchement du président, le comité pourra être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit par le directeur financier du groupe GFI Informatique.

Travaux du comité

Le comité d'investissements a examiné, en 2004, trois dossiers :

▶ VALORIS

Société anonyme au capital de 2 700 280,72 euros.

- Activités : spécialiste de la stratégie client et du marketing, du management de la performance, de l'organisation, ainsi que l'expertise en technologie de l'information.

Chiffre d'affaires prévisionnel 2004	61 400 000 euros
Résultat d'exploitation prévisionnel 2004	3 500 000 euros

- Effectif : 439
- Acquisition 100 % des actions

▶ CONCEPTUM

Société anonyme de droit québécois, siège à Montréal.

- Activités : services et édition de logiciels, spécialisée dans le développement et l'intégration d'applications de gestion.

Chiffre d'affaires prévisionnel 2004	11 800 000 CAD
Résultat d'exploitation prévisionnel 2004	1 845 000 CAD

- Effectif : 80
- Acquisition d'actifs relatifs aux activités de conseils, de paiements électroniques et d'intégration de solutions d'affaires et alliance stratégique dans les domaines de l'infogérance par une prise de participation minoritaire croisée des sociétés GFI Canada et Conceptum.

▶ SALUSTRO REYDEL MANAGEMENT

Société anonyme au capital de 68 400 euros.

- Activités : expertise en finance, gestion et comptabilité

Chiffre d'affaires prévisionnel 2005	4 300 000 euros
Résultat d'exploitation prévisionnel 2005	compris entre 3 % et 5 % du chiffre d'affaires

- Effectif : 39 personnes
- Acquisition de 100 % des actions

Le comité des investissements a donné un avis favorable à l'acquisition des sociétés Conceptum et Salustro Reydel Management.

Le dossier Valoris n'a pas pu aboutir dans les conditions proposées par GFI Informatique.

Le comité des investissements s'est réuni trois fois en 2004 (100 % de taux de participation).

Principales décisions adoptées par le Conseil d'administration

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

► 17 mars 2004	Arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés 2003
► 19 mai 2004	Modification de la résolution sur les options d'achat ou de souscription d'actions de la société
► 2 juin 2004	Renouvellement du mandat du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués
► 9 juin 2004	Examen du résultat consolidé du premier trimestre 2004
► 14 septembre 2004	Arrêté des comptes individuels et consolidés au 30 juin 2004
► 9 novembre 2004	Point sur l'activité des neuf premiers mois de l'exercice 2004
► 8 décembre 2004	Examen des résultats consolidés des neuf premiers mois de l'année 2004

Aux cours de ces différentes réunions, le Conseil d'administration a systématiquement étudié l'évolution des résultats du groupe et les mesures de recentrage de l'activité mises en place au cours de l'exercice.

Le conseil a également analysé plusieurs projets d'acquisition afin de définir les conditions requises pour réaliser ces opérations. Il a adopté le règlement intérieur du Conseil d'administration et nommé les membres des comités spécialisés.

Il a été informé par le président du comité d'audit du déroulement de la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS et du projet LSF. Le Conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

Performance

Le Conseil d'administration vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et mesure la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Les jetons de présence versés aux administrateurs sont répartis en fonction d'un critère d'assiduité défini comme suit :

- 50 % des jetons peuvent être affectés aux administrateurs participant uniquement aux réunions du Conseil d'administration :
 1. 50 % partie fixe,
 2. 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions du Conseil d'administration ;

- 50 % des jetons peuvent être affectés aux administrateurs participants aux comités spécialisés :
 1. 50 % partie fixe,
 2. 50 % partie variable en fonction de la participation effective aux réunions des comités spécialisés.

La société a versé en 2004, 22 000 euros de jetons de présence aux administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2003.

Limitation des pouvoirs du directeur général

Le président du Conseil d'administration cumule ses fonctions de président avec celles de directeur général. Il est par conséquent investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et du règlement intérieur.

À cet égard, l'article 3 du règlement intérieur du Conseil d'administration précise que les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- les décisions significatives de partenariat stratégique, de création, d'acquisition, de prise de participation dans toute société de manière directe ou indirecte ainsi que les décisions de cession de société ou de résiliation de partenariat stratégique ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du groupe ou de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- les investissements de plus de 10 millions d'euros ou de 20 % de la valeur de la dette nette de GFI Informatique, les cessions de plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel de GFI Informatique.

L'appréciation du caractère significatif est faite par le président sous sa responsabilité.

►► Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Adoption d'une démarche progressive

Pour se conformer aux recommandations de l'AMF dans le cadre de l'application de la LSF, les entreprises doivent mener à bien un projet qui consiste à documenter et à décrire la structure de contrôle interne mise en place pour répondre aux objectifs d'une communication financière fiable, de l'efficacité des opérations et de la conformité aux lois et réglementation, et ce, au niveau du groupe. Ce projet comprend notamment cinq étapes :

1. la description de l'environnement de contrôle ;
2. la cartographie des risques majeurs du groupe ;
3. l'identification des contrôles sur les processus clés de la société ayant un impact tant sur les opérations que sur les comptes significatifs inclus dans les états financiers, et leur documentation ;
4. la vérification de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles ;
5. la mise en place d'actions correctives permettant de remédier aux déficiences constatées, le cas échéant.

Le groupe GFI Informatique souhaite répondre de manière active à ces recommandations. Cependant, les difficultés rencontrées en 2004 n'ont pas permis d'avoir une démarche complètement aboutie. Le groupe s'est donc attaché à poursuivre la description de l'environnement de contrôle, notamment en ce qui concerne l'information comptable et financière et à harmoniser les procédures existantes au sein des filiales.

Le groupe a poursuivi en 2004 la mise en œuvre de cette démarche.

Définition du contrôle interne

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Néanmoins, GFI Informatique s'est fixé pour objectif la mise en place progressive des dispositions préconisées par le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Trade Commission) que le groupe souhaite adopter comme référentiel en matière de contrôle

interne. Le COSO présente l'avantage d'être le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international.

Ainsi, le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Objectifs du groupe en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.

Le groupe a mis sur pied depuis plusieurs années, au plan interne, une démarche destinée à encadrer et maîtriser la production des informations financières ainsi qu'à assurer, dans toute la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description synthétique des procédures de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration (assisté des comités selon leur domaine de compétence) est responsable de la politique de la société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, opérationnelle et de conformité aux lois.

L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle, par les contrôleurs de gestion (CG) qui leur sont rattachés et par les directeurs financiers des filiales.

L'ensemble des opérations financières du groupe est placé sous la responsabilité du directeur financier groupe à qui rapportent directement le contrôleur financier international et le directeur financier France.

Aujourd'hui le contrôleur financier international et le directeur financier France ont la charge de veiller au respect de l'application des procédures et règles de gestion du groupe. Ils assurent cette fonction régulièrement à travers le suivi mensuel de l'activité et des résultats ainsi qu'à travers des actions ponctuelles d'analyse et de contrôle de l'application des procédures, effectuées régulièrement dans les unités opérationnelles et filiales.

Afin d'optimiser le contrôle interne, un service dédié à l'audit interne est en cours de constitution. La fonction d'audit interne sera rattachée hiérarchiquement au directeur financier groupe et fonctionnellement au Président-directeur général, et aura pour mission :

- d'être en charge du contrôle de l'application des procédures opérationnelles, des procédures comptables afin de vérifier le respect des normes comptables et des règles de gestion du groupe ;
- de procéder à des audits réguliers auprès des filiales ;
- de procéder à des analyses de risques et de formuler des recommandations en matière de contrôle interne ;
- de définir sur ces bases, le programme d'audit interne ;
- d'assurer le suivi des actions correctives avec les directeurs financiers locaux.

En dépit des difficultés liées au recrutement d'un auditeur interne confirmé, un certain nombre de missions d'audits internes a cependant été réalisé dans les filiales en 2004 (Belgique, Suisse, Espagne, Italie) par le directeur financier groupe et le contrôleur financier International et a porté sur l'analyse de l'application des procédures générales du groupe.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus.

À ce jour, le système de contrôle interne de la société est principalement basé sur :

- l'implication quotidienne des responsables des unités opérationnelles, du directeur financier du groupe assisté du contrôleur financier International et du directeur financier France, et du Conseil d'administration ;
- des domaines de responsabilités clairement établis ;
- le principe de délégation et de supervision ;
- une séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement, dans la limite de l'effectif de chaque société.

La gestion des risques majeurs

Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, et qui doivent être gérés. Les principaux risques auxquels GFI Informatique doit faire face sont les suivants.

Risques liés à la concurrence et à l'environnement économique

GFI Informatique intervient sur un marché concurrentiel avec tous les risques que cela comporte. Par ailleurs, les ventes de progiciels et de services informatiques sont liées aux décisions d'investissement des clients de GFI Informatique.

La conjoncture ou encore les raisons internes peuvent conduire à retarder voire annuler le démarrage de certains projets.

Cependant, GFI Informatique réussit au travers de sa politique active de formation et de ses efforts de développement et d'innovation à maintenir ses avantages concurrentiels sur le marché européen des services informatiques.

Par ailleurs, GFI Informatique s'est doté de deux unités de support au développement, la « Direction des Offres » et la « Direction des Grands Comptes et des Grandes Affaires », capitalisant les meilleures pratiques de toutes les unités autour d'offres structurées plus adaptées aux exigences et aux contraintes du marché.

La Direction des Offres

La Direction des Offres a permis depuis 2003 l'homogénéisation des savoir-faire et expertises les plus importants de GFI Informatique et a favorisé la diffusion et l'application des meilleures pratiques. Forte d'une équipe centrale d'une demi-douzaine d'ingénieurs, elle agit en support des unités opérationnelles. Son rôle est principalement un rôle d'avant-vente (assistance au pilotage des réponses, analyse des risques, costing) et de validation, formation, support et accompagnement des relais opérationnels des unités.

La Direction des Grandes Affaires et des Grands Comptes

Il s'agit d'une cellule commerciale composée d'une équipe de Senior Executives, concentrés sur 15 à 20 grands comptes nationaux identifiés dont la dispersion des centres de décision nécessite une coordination particulière.

La Direction des Offres et la Direction des Grandes Affaires et des Grands Comptes s'appuient sur une cellule commune de support marketing supervisant la réalisation des packages de présentation (supports, plaquettes...), la fabrication des éléments standard des propositions ainsi que la gestion d'événements et des relations avec la presse professionnelle.

Risques générés par la mise sur le marché de nouveaux produits

GFI Informatique développe des progiciels pour ses clients. Si ces produits, qui sont critiques pour ses clients, ne fonctionnent pas conformément aux spécificités définies en interne, les revenus et les résultats d'exploitation futurs de l'activité progiciels pourraient en être affectés.

Le groupe dispose de procédures de pilotage des prestations et de procédures de planification et de suivi de qualité, afin d'assurer la satisfaction du client et la bonne maîtrise des projets.

Risques sociaux et risques liés aux personnes-clés

La réussite future du groupe repose sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés, ainsi que sur sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre depuis la création de la société (politique salariale ciblée, plan de stock-options, gestion de carrière) afin de conserver au sein du groupe les personnels clés et à haut potentiel.

Risques juridiques

Le groupe GFI Informatique n'est soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale ou administrative. Toutefois, les risques juridiques existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droits des sociétés, etc.) et concernent le groupe GFI Informatique au même titre que toute autre entreprise.

Le service juridique du groupe est chargé d'instaurer des contrats cadres, de revoir les contrats commerciaux importants et d'adresser des solutions de gestion et de maîtrise des risques.

GFI Informatique s'assure qu'il respecte les exigences généralement imposées par la réglementation des marchés publics dans le cadre des appels d'offres.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Les marques et logos utilisés par le groupe ont été déposés en France pour les pays de l'Union européenne. De plus, les codes source des progiciels conçus et développés par le groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'Agence pour la protection des programmes (APP).

Risques liés aux projets clients

GFI Informatique intervient sur des projets informatiques parfois complexes, comme éditeur de progiciels ou comme prestataire de services. De ce fait, le groupe n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits du groupe ou ses consultants n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. La société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Les procédures générales et opérationnelles permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions.

Le système Qualité de l'entreprise certifié ISO 9001 définit les règles d'établissement et de validation des propositions techniques et financières. La Direction des Offres fournit l'assistance méthodologique et les plans type de rédaction d'offre commerciale.

En sus de ces dispositions, l'entreprise dispose d'un comité des risques présidé par le directeur général et composé du directeur Juridique, du directeur financier groupe ou France et du directeur qualité. Ses objectifs sont :

- au stade de l'appel d'offre, de valider l'intérêt en termes technique et financier ;
- au stade de la réponse, en fonction des risques techniques, commerciaux et des compétences du groupe, de donner le Go/NoGo à partir de la procédure correspondante ;
- au stade de la remise de l'offre, de contrôler tous les éléments de prix et revoir entièrement la proposition ;
- une fois le projet démarré, d'assurer le suivi des actions de contrôle technique et financier.

En 2004, les prérogatives du comité des risques ont été renforcées. Tout projet à engagement de résultat considéré à risque aux plans financier, technique ou commercial lui est obligatoirement soumis pour approbation. La décision du comité des risques est sans appel. Une procédure spécifique a été créée et intégrée à la base « GMS » (cf. § 2.5.4). En 2004, le comité des risques s'est réuni à plus de vingt reprises.

Risques liés au recouvrement des créances

Le groupe n'est pas à l'abri de la défaillance financière d'un client.

Les risques financiers de l'entreprise sont identifiés au stade de la prospection et de l'établissement de la proposition commerciale, technique et financière. Chaque nouveau client fait l'objet d'une enquête de solvabilité systématique menée par le service recouvrement et dont les résultats sont communiqués au directeur financier groupe. Si les risques de solvabilité sont importants, le groupe ne s'engage pas.

Risques liés aux fournisseurs

GFI Informatique travaille avec de nombreux fournisseurs. Le groupe ne supporte pas de risque de dépendance particulier dans la mesure où les dix premiers fournisseurs du groupe représentent moins de 30 % des achats.

Risques liés aux acquisitions potentielles

L'acquisition de sociétés qui présentent un intérêt stratégique pour le groupe GFI Informatique a pour principal objectif l'implantation sur des marchés étrangers ou le déploiement d'activités complémentaires.

Les opérations d'acquisition pourraient entraîner la dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité d'amortir des écarts d'acquisition.

Toute opération d'acquisition significative est soumise à l'approbation du comité d'investissement.

La limitation du pouvoir du président mise en place par le règlement intérieur vise à restreindre ce type de risque.

Autres risques

Les risques de marché (change, taux, action, liquidité, pays), les risques environnementaux et sociaux et les mesures prises pour y faire face sont décrits dans le rapport de gestion.

Documentation du contrôle interne

En matière de contrôle interne, le groupe s'appuie sur un système documentaire formalisé accessible à tous les collaborateurs par intranet à partir d'une base centrale « base GMS : Global Management System ». Ce système formalisé couvre les principales fonctions et process de l'entreprise :

- ▶ qualité : le groupe GFI Informatique est certifié ISO 9001 pour ses activités d'ingénierie informatique depuis plusieurs années. À ce titre, il existe un manuel qualité, des plans qualité sont appliqués pour tous les projets, le suivi de la qualité des principaux projets est assuré en continu, et une gestion centralisée est disponible à tout moment pour la direction générale du groupe à travers un ensemble d'indicateurs dont la mise à jour est automatique en fonction de l'évolution des projets ;
- ▶ ressources humaines ;
- ▶ finances et comptabilité ;
- ▶ juridique ;
- ▶ commerce.

Concernant la Direction financière en France et à l'étranger, le système s'appuie sur :

En France :

- ▶ des procédures générales : « Exigences et recommandations » : elles définissent les règles de gestion du groupe et figent les process critiques ;
- ▶ des procédures opérationnelles : elles décrivent la mise en œuvre des principes ci-dessus en fonction des différents outils informatiques et des différentes maquettes existantes pour le budget et le reporting mensuel ;
- ▶ des manuels de procédures de gestion : manuel du contrôleur de gestion, manuel de l'assistante de gestion.

À l'étranger (Italie, Royaume-Uni, Portugal, Canada, Espagne, Maroc) :

- ▶ des manuels de procédures formalisés.

Au niveau du groupe :

- ▶ des manuels de procédures comptables : manuel de procédures comptables qui définit les normes comptables du groupe et le manuel de procédures de consolidation qui définit la relation et les données nécessaires entre les filiales et le groupe pour la consolidation, les principes de retraitements et d'éliminations, les procédures intra-groupe, l'établissement des analyses des comptes consolidés et des annexes financières.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière de la société

Le groupe exerce son activité dans un environnement international (Europe de l'Ouest, Canada et Afrique du Nord) et, à ce titre, consolide l'information financière et comptable de filiales elles-mêmes parfois « sociétés mères » dans leur pays.

Chaque « société mère » de pays possède sa propre organisation de gestion, comptable et financière organisée sous la responsabilité d'un contrôleur financier local rattaché au contrôleur financier international du groupe.

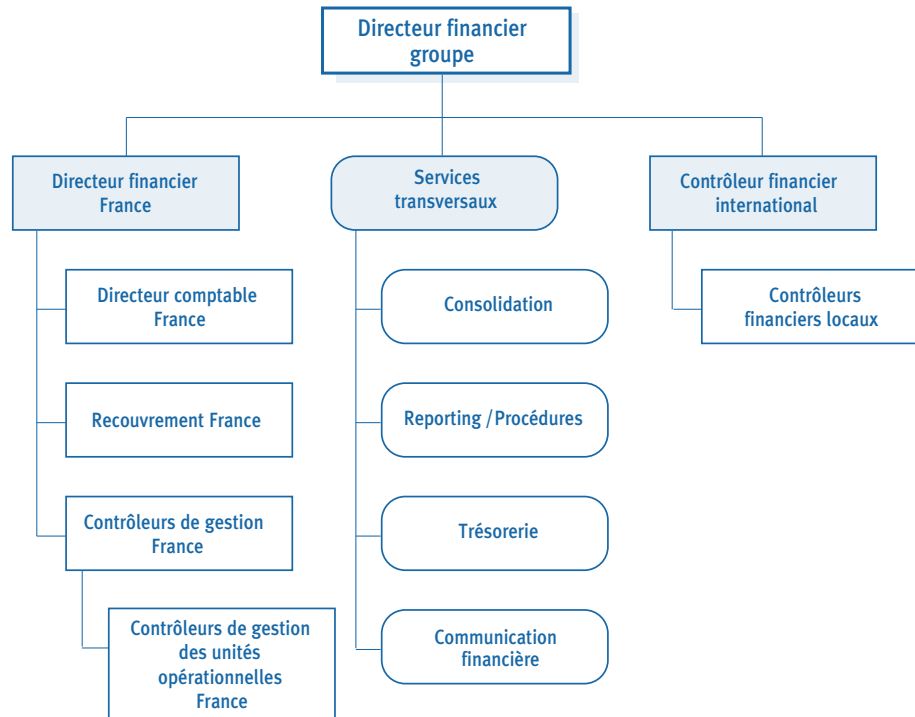
Chaque filiale doit appliquer les procédures existantes et communes pour tout le groupe en ce qui concerne le reporting de gestion et financier, l'enregistrement des données comptables (revenus, charges et investissements), les clôtures mensuelles et trimestrielles (calendrier et format) et les prévisions trimestrielles.

L'élaboration de l'information comptable et financière de GFI Informatique est assurée par le directeur financier groupe assisté par le service consolidation et le service reporting/procédures, ainsi que par les services comptables de l'ensemble des sociétés consolidées.

La communication des résultats trimestriels du groupe au Conseil d'administration est placée sous la responsabilité du directeur financier groupe. La comptabilité des filiales ainsi que les comptes consolidés sont tenus sous des logiciels standards. Dans un souci d'homogénéisation de l'information financière et dans le cadre de la transition aux IFRS, GFI Informatique est en cours d'adaptation de son système d'information depuis le début de l'année 2004. Le groupe a pris la décision de faire évoluer son système d'information vers un système de gestion intégré ; GFI Informatique travaille depuis le début de l'année 2004 à la définition et à la remise en place de ce nouveau système d'information comptable et financier.

La mise en service de ce nouveau système d'information sera réalisée partiellement en 2005 et totalement en 2006 sur tout le périmètre du groupe.

Les différents services du groupe GFI Informatique responsables de l'élaboration de l'information comptable et financière s'organisent comme suit :



Directeur financier France (DFF)

Le responsable du contrôle de gestion France (RCGF)

Directeur comptable France (DCF)

Contrôleur de gestion (CG)

Contrôleurs financiers locaux (CFL)

Le contrôle interne repose sur une organisation à la fois :

- locale au niveau de chaque « société mère » de pays dans laquelle la responsabilité de production d'informations financières et comptables (reporting, prévisions, comptes de gestion, comptes sociaux, liasses fiscales et liasses de consolidation, gestion et prévisions de trésorerie) est assurée par le contrôleur financier de la filiale (ou du pays) ;
- centralisée au niveau groupe pour ce qui concerne :
 - la consolidation mensuelle du reporting, des prévisions et des comptes de gestion des « sociétés mères » de pays à travers le responsable du service reporting/procédures assisté du directeur financier France pour les opérations menées en France (60 % de l'activité du groupe),

et du contrôleur financier International pour les opérations menées à l'International ;

- la production des comptes consolidés trimestriels et des annexes financières réalisées par le service consolidation ;
- le financement global de l'activité et la gestion de la trésorerie du groupe assurée par le service trésorerie ;
- la communication financière et les relations avec l'ensemble de la communauté financière : analystes financiers, investisseurs, actionnaires, banquiers.

Les procédures communes concernant les principaux processus comptables et financiers ont été harmonisées par le service reporting/procédures.

Organisation France

Rôle du directeur financier France

Le directeur financier France supervise l'ensemble des opérations financières pour les activités réalisées en France : contrôle de gestion de l'ensemble des unités opérationnelles, comptabilité pour l'ensemble des entités juridiques, recouvrement des créances de toutes les sociétés, contrôle crédit, financement de l'activité en France en relation avec le trésorier.

En relation directe avec les entités opérationnelles, il est chargé de veiller au respect des procédures financières concernant le contrôle de crédit, l'établissement des prix, le costing des projets, l'ingénierie financière pour les activités d'outsourcing notamment et le recouvrement des créances clients.

Rôle du contrôleur de gestion France

L'activité des sociétés françaises est divisée en unités opérationnelles par région et/ou par secteur d'activité. Chaque unité opérationnelle est dirigée par un manager et supervisée par un contrôleur de gestion.

La gestion de l'activité de chaque unité opérationnelle est assurée par un contrôleur de gestion (CG) délocalisé dans le service opérationnel et dont la responsabilité est de produire les comptes de gestion mensuels, en s'appuyant sur les règles de gestion et les procédures opérationnelles existantes. En début d'année, le CG a la responsabilité d'établir le budget de l'unité opérationnelle sous la directive du manager responsable de l'entité. Les CG fournissent tous les mois un reporting de gestion sous forme de comptes de résultats et d'indicateurs structurés d'activité et de rentabilité et de prévisions de résultats pour les trois prochains mois.

Les CG sont rattachés au responsable du contrôle de gestion France. Le RCGF est chargé de consolider les états produits mensuellement, de piloter les réunions de gestion mensuelles auxquelles assistent les managers et le CG de l'unité opérationnelle, et de superviser la mise à jour trimestrielle des prévisions d'exploitation.

Le RCGF pilote, sous la responsabilité du DFF, les activités de contrôle et d'analyse effectuées régulièrement sur la rentabilité des projets, le suivi des encours (factures à établir

et produits constatés d'avance), et le respect des procédures groupe (achat, délégation de pouvoir).

Tous les trois mois, ils doivent réaliser une clôture de leurs comptes de gestion avec revue et contrôle du RCGF et du DFF. Les éléments sont ensuite transmis à la Direction comptable qui établit les comptes sociaux de chaque entité juridique.

Rôle du directeur comptable

Le directeur comptable est responsable de l'établissement des comptes sociaux et des liasses fiscales de l'ensemble des entités juridiques. Le directeur comptable en s'appuyant sur un ensemble de procédures opérationnelles, assure la gestion et la comptabilisation des opérations.

Organisation Étranger

Rôle du contrôleur financier international

Le contrôleur financier international (CFI) centralise le suivi des reportings mensuels des éléments de compte de résultat et de bilan, et assure la consolidation de gestion.

Plus précisément, le contrôleur financier international a pour rôle :

- ▶ de consolider le reporting mensuel de gestion et les prévisions à trois mois des filiales internationales ;
- ▶ de superviser les clôtures comptables en vue de la production des comptes consolidés du groupe ;
- ▶ de s'assurer du respect des procédures du groupe dans chaque filiale ;
- ▶ d'assurer un suivi des aspects juridiques et légaux de chaque filiale ;
- ▶ d'assurer le lien avec les auditeurs locaux des filiales ;
- ▶ de veiller à la cohérence des informations financières produites mensuellement par les directeurs financiers locaux.

Les contrôleurs financiers locaux sont directement rattachés au CFI.

En 2004, l'homogénéisation des pratiques des filiales a été renforcée conformément aux actions d'améliorations décidées en 2003. Le contrôleur financier International est un interlocuteur privilégié du service reporting/procédures dans l'élaboration des procédures groupe.

Filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 25 millions d'euros : Italie, Espagne

Ces filiales sont organisées suivant le même modèle qu'en France et assurent la production et le contrôle des informations financières et comptables de façon analogue en suivant les mêmes règles et procédures :

- décentralisation des fonctions de gestion dans les unités opérationnelles par des CG ;
- direction comptable centralisée au niveau du contrôleur financier local ;
- reporting mensuel de gestion, production des indicateurs de gestion groupe ;
- prévisions à trois mois d'activité et de résultat ;
- clôture comptable trimestrielle ;
- envoi des liasses de consolidation au service consolidation du groupe.

Filiales dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions d'euros : Angleterre, Suisse, Benelux, Canada, Allemagne, Maroc

La gestion et la comptabilité sont assurées de façon centralisée par une équipe regroupée sous la Direction des différents contrôleurs financiers locaux.

Les procédures et règles du groupe sont appliquées de la même manière dans ces filiales. Les exigences de reporting sont identiques au reste du groupe.

Processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière sont présentées selon les processus suivants :

Processus d'élaboration du budget et suivi budgétaire

Le budget est élaboré à partir d'une analyse du carnet de commandes et des affaires en cours pour l'année afin de déterminer le potentiel de chiffre d'affaires et de marge d'exploitation. D'autre part, il est élaboré à partir des effectifs et des plannings de recrutement afin de déterminer le potentiel de production. Le budget fait l'objet de revues à différents niveaux hiérarchiques. Après accord, le budget final est figé pour l'année entière.

Le suivi de l'exécution budgétaire est un élément-clé du contrôle de gestion et des revues de gestion mensuelles.

Les bonus et commissions sont fixés sur des objectifs budgétaires.

Processus de reconnaissance du revenu

La majorité des sociétés du groupe GFI Informatique dispose d'une procédure écrite de reconnaissance du revenu. Celle-ci définit les principes et fixe les règles de reconnaissance des revenus pour les différentes prestations.

Le contrôle interne relatif à la reconnaissance du revenu a pour objectif de fiabiliser le cycle vente de la société dans la mesure où GFI Informatique pourrait reconnaître à tort, en chiffre d'affaires une facturation de l'exercice.

En effet, la facturation d'une prestation de service ou d'une licence n'induit pas nécessairement la reconnaissance du revenu correspondant, en particulier si celui-ci est conditionné par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques quelconques.

Tous les mois, le responsable du contrôle de gestion France et le directeur financier France ou les contrôleurs financiers locaux et le contrôleur financier International doivent réaliser, au travers des réunions de gestion, un suivi et un contrôle de l'évolution des revenus sur les dix projets les plus importants de chaque unité. Le suivi des provisions (factures à établir et produits constatés d'avance) est revu pour chacun de ces projets. Au cours de cette réunion, les indicateurs structurés d'activité et de résultat fournis par le reporting financier sont examinés.

Une réunion mensuelle de gestion est organisée sous la responsabilité du contrôleur financier local (à l'international) ou du RCGF et réunit le contrôleur de gestion de l'unité, le responsable du contrôle de gestion de la filiale et le manager de l'unité. Cette réunion donne lieu à un compte rendu formalisé qui est envoyé au directeur financier groupe et à la Direction générale.

Processus de suivi des comptes clients

Il est assuré par le service recouvrement sous l'autorité de la DCF en France et des directions comptables pour les filiales.

Chaque filiale possède son service recouvrement.

L'analyse des retards clients est menée en liaison directe avec les responsables des unités opérationnelles, les commerciaux et les contrôleurs de gestion. Ces derniers reçoivent mensuellement un état des impayés ainsi que le

détail des provisions dotées et reprises. Enfin, chaque mois, une réunion mensuelle est organisée entre l'équipe de recouvrement et les opérationnels afin de faire le point sur les créances impayées ; cette réunion fait l'objet d'un compte rendu adressé au responsable de l'unité opérationnelle, au contrôleur de gestion, au directeur financier France ou au contrôleur financier International, en cas de retard de paiement significatif.

Tous les mois, la DCF ou les directions comptables locales arrêtent les provisions des créances dont l'échéance est supérieure à plus de 360 jours de retard de paiement, à l'exception des créances sur les administrations publiques.

Le service recouvrement effectue un suivi journalier des encaissements et du délai de règlement client, et réalise un reporting hebdomadaire de la balance âgée donnant le détail des retards supérieurs à 60 jours. Ce reporting est destiné au directeur financier groupe.

Les sociétés françaises et espagnoles ont recours à l'affacturage. La gestion des relations avec le Factor est assurée par le département « Comptabilité Clients » des directions comptable France et Espagne qui :

- ▶ transmettent chaque mois le fichier informatique de la facturation du mois et la balance de fin de mois des impayés concernant les créances clients cédées ;
- ▶ réalisent le rapprochement des mouvements bancaires du mois, vérifient les comptes courants de disponibilités.

Processus de suivi de la trésorerie

Le groupe réalise des prévisions mensuelles consolidées de trésorerie à partir de prévisions de trésorerie issues de chaque filiale. Ces prévisions sont réalisées par les trésoriers ou services comptables des filiales et consolidées par le trésorier du groupe.

Une procédure mensuelle « Cash Conso Report » définit les modalités du reporting de trésorerie.

À partir de ces « Cash Conso Report », les prévisions globales de flux de trésorerie sont réactualisées tous les trois mois ; elles sont réconciliées avec un modèle global de simulation des flux financiers de l'entreprise qui intègre bilan, compte de résultat et flux de trésorerie.

L'ensemble de ces éléments sert de base à l'élaboration de la politique financière de l'entreprise avec la Direction générale.

Processus Paie

Les paies sont réalisées dans chaque « société mère » de pays. Tous les mois, les services « paie » établissent, sur la base des feuilles de temps et des demandes de congés, les salaires du personnel et l'actualisation du suivi individuel des congés payés (maladie, RTT, vacances...).

Les éléments variables de salaires (bonus contractuels, commissions) sont provisionnés tous les trimestres sur la base des éléments du budget et réactualisés au vu des performances réalisées. À la clôture de chaque exercice, les managers de chaque unité opérationnelle et la Direction générale valident les montants à provisionner, incluant les éventuels bonus discrétionnaires.

Processus Achats

Les achats regroupent principalement les achats de prestations refacturées (sous-traitance), les achats de matériels et les frais de voyages et déplacements.

Achats de prestations, matériels et licences

Les achats de prestations sont réalisés par les unités opérationnelles. La majorité des filiales dispose de règles de gestion définissant la procédure d'achat et les modalités d'autorisation en termes de montant et de marge pour les achats de sous-traitance. En 2004, le groupe a redéfini complètement sa procédure d'achat en France qui est maintenant totalement opérationnelle. Cette procédure obligatoire pour tout achat supérieur à 2 milliers d'euros est informatisée et définit, en fonction des montants des achats, des niveaux de contrôle et de validation spécifiques du Manager d'unité au président.

GFI Informatique travaille actuellement sur l'harmonisation de ces règles et procédures au niveau du groupe.

Frais de voyages et déplacements

Les achats de voyages et de déplacements sont réalisés par les unités opérationnelles en fonction des besoins de missions. Toute demande doit recevoir l'approbation du manager de l'unité opérationnelle.

À chaque clôture comptable, les CG en France et les CFL à l'étranger effectuent une réconciliation des montants des achats enregistrés en comptabilité et dans les comptes de gestion.

Consolidation du reporting de gestion

Il est réalisé par le service reporting/procédures.

Son rôle consiste à :

- ▶ établir mensuellement la consolidation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel de gestion à partir des résultats de gestion des filiales ;
- ▶ des prévisions à trois mois de chiffre d'affaire et de résultat à partir des prévisions fournies par les filiales ;
- ▶ établir mensuellement le compte du résultat du groupe sous la forme de compte de résultat statutaire ;
- ▶ procéder à chaque clôture comptable trimestrielle à l'établissement de la réconciliation des comptes de gestion et des comptes sociaux de chaque entité juridique du groupe à partir des fichiers de réconciliation envoyés par les filiales ;
- ▶ définir les règles de gestion du groupe et établir les procédures opérationnelles correspondantes compte tenu des systèmes d'information en vigueur.

Établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis trimestriellement par le service consolidation.

Son rôle consiste à :

- ▶ déterminer les principes et méthodes comptables (principes français et IFRS à partir de 2005) à appliquer par les sociétés du groupe ;
- ▶ déterminer la forme des états financiers à remplir par les sociétés (liasses de consolidation) ;
- ▶ définir les procédures de consolidation à mettre en œuvre par les sociétés du groupe ;
- ▶ établir le planning de consolidation ;
- ▶ centraliser la liasse de consolidation émanant des sociétés consolidées ;
- ▶ procéder aux éliminations de consolidation (comptes réciproques et opérations intragroupe) ;
- ▶ déterminer les retraitements à apporter aux liasses de consolidation en application des normes comptables du groupe ;
- ▶ établir les états financiers consolidés : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, variation des capitaux propres, annexes.

Ces procédures sont définies dans le manuel de procédures de consolidation groupe. Le manuel définit toutes les grandes étapes de l'établissement des comptes consolidés.

Arrêté des comptes consolidés suivant les nouvelles normes comptables internationales (IFRS)

En application du Règlement européen sur les normes internationales, GFI Informatique adoptera ces dernières

(International Financial Reporting Standards, IFRS) à compter de l'exercice 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon les mêmes normes.

Afin de publier cette information comparative, GFI Informatique devra produire, conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption » (§ 38 à 46) et de la « Guidance on implementing IFRS 1 » (§ 63) :

- ▶ un état de rapprochement de capitaux propres entre les référentiels français et IFRS au 1^{er} janvier 2004 ;
- ▶ un rapprochement des bilans au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 établis selon les référentiels français et IFRS ;
- ▶ un rapprochement des comptes de résultat 2004 établis selon les deux référentiels ;
- ▶ une description des méthodes comptables et options retenues ainsi que des principaux ajustements IFRS ;
- ▶ et une explication sur les principaux ajustements du tableau de flux de trésorerie.

Au cours de l'année 2004, des travaux ont été réalisés dans l'ensemble des entités consolidées du groupe afin de pouvoir présenter une estimation la plus fiable possible du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 ainsi que des comptes retraités au 30 juin 2004 et 31 décembre 2004. Ces travaux ont été placés sous la responsabilité du directeur financier groupe, assisté du contrôleur financier international et du directeur financier France. Le comité d'audit a été tenu informé de l'avancement des travaux.

Ces travaux sont en cours de finalisation pour permettre de présenter une information fiable et audité par les commissaires aux comptes au plus tard au 31 juillet 2005.

En conséquence, GFI Informatique a décidé de dissocier la publication des comptes IFRS des comptes français et de n'inclure dans le rapport de gestion que des éléments qualitatifs sur les incidences de ce changement de référentiel.

Ainsi, les comptes consolidés au 31 décembre 2004, établis selon les principes comptables applicables en France, seront arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mars 2005.

Conformément au communiqué AMF du 26 janvier 2005, les états de réconciliation établis au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004 entre les référentiels français et IFRS seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, audités par les commissaires aux comptes et feront l'objet d'un rapport. Celui-ci sera publié au plus tard le 31 juillet 2005.

Enfin, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2005 seront présentés selon les nouvelles normes comptables internationales. Les comptes au 30 juin 2004 seront retraités en IFRS pour permettre des comparaisons. Un état de rapprochement des capitaux propres sera aussi présenté.

Processus de suivi des engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan est piloté directement par le service trésorerie de la direction financière groupe en relation avec le service juridique.

Tous les mois, le service trésorerie fait le point sur les engagements, cautions, et avals donnés par le groupe en rela-

tion avec le service juridique. Ce point est réalisé au travers d'un « comité Fonctionnel » mensuel en présence du DAF groupe et de la Direction Générale ; un compte rendu est établi chaque mois.

Chaque trimestre, un rapprochement (non formalisé) est effectué par le service consolidation à l'aide des reportings de consolidation avec les informations recensées par le service trésorerie.

Le groupe a mis à l'étude une procédure nouvelle complémentaire de contrôle basée sur l'exploitation des circularisations réalisées par les auditeurs.

►► Conclusion et plan d'actions 2005

Le groupe a poursuivi en 2004 l'harmonisation des procédures de contrôle internes visant à maîtriser ses risques majeurs en analysant ses processus clés et les contrôles associés existants :

- ▶ relatifs aux transactions transversales dans le groupe (Processus liés au chiffre d'affaires et à la rentabilité des projets, aux ressources humaines et aux achats de prestations, matériels et licences) ;
- ▶ concernant les entités significatives : France, Espagne, Italie.

En outre et afin d'harmoniser totalement son système de reporting et de fiabiliser la production et le contrôle de son information financière et comptable, le groupe a pris la décision de faire évoluer son système d'information vers un système de gestion intégré ; le groupe a travaillé depuis le début de l'année 2004 à la définition et à la mise en place de ce nouveau système d'information comptable et financier.

La mise en service de ce nouveau système d'information sera réalisée partiellement en 2005 et totalement en 2006 sur tout le périmètre du groupe.

Conformément à la démarche progressive adoptée, le groupe va poursuivre son action en matière de contrôle interne et d'audit interne en menant les actions suivantes en 2005 :

Contrôle interne

- ▶ poursuite du travail de recensement des risques au-delà des risques financiers et de l'établissement d'une cartographie des risques ;
- ▶ identification des contrôles sur les processus clés du groupe ;
- ▶ évaluation de la pertinence, de la réalité et de l'efficacité des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédure et de systèmes d'information dans chaque filiale du groupe ;
- ▶ poursuite de la collecte et de l'analyse des procédures relatives aux process critiques ;
- ▶ uniformisation dans le groupe des « best practices » concernant les procédures relatives aux process critiques.

Audit interne

La Direction financière du groupe a réalisé plusieurs audits internes dans les filiales étrangères du groupe ; un programme d'audits internes pluriannuel sera établi en 2005.

GFI Informatique attache une grande importance à ce projet de contrôle et d'audit interne et considère la bonne conduite de ce programme comme l'une de ses priorités pour 2005.

Le président du Conseil d'administration

Cours de bourse et volumes de transactions

- ▶ Titre GFI Informatique page 52
- ▶ Bons de souscription d'action GFI Informatique page 53
- ▶ Capitalisation boursière du 1^{er} octobre 2003 au 31 mars 2005 page 53
- ▶ Cours de l'action et du bon de souscription d'action du 1^{er} Janvier 2004 au 31 décembre 2004 page 54
- ▶ Nombre de transactions sur le titre GFI Informatique par mois du 1^{er} octobre 2003 au 31 mars 2005 page 54

Cours de bourse et volumes de transactions

Le titre GFI Informatique est coté au premier marché d'Euronext. Depuis la réforme de la cote de la bourse Euronext intervenue le 21 février 2005, le titre fait partie du

compartiment B de l'Eurolist et des indices CAC MidSmall 190, CAC Small 90, IT 50, IT All Shares et Next 150.

►► Analyses des transactions

Titre GFI Informatique

	Nombre de séances de cotations	Nombre total de transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens	Total des volumes (en millions d'euros)	Moyenne quotidiennes des capitaux (en millions d'euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois (clôture) (en euros)
2003								
Octobre	23	4 835 804	210 252	28,68	1,25	5,29	6,56	5,94
Novembre	20	8 705 581	435 256	64,90	3,25	6,36	8,20	7,48
Décembre	21	3 319 177	158 056	23,91	1,14	6,41	7,75	7,26
2004								
Janvier	21	3 271 510	155 786	25,01	1,19	7,02	7,98	7,63
Février	20	2 368 394	118 419	17,78	0,89	7,14	7,83	7,50
Mars	23	6 184 244	268 880	42,49	1,85	6,06	7,72	6,86
Avril	20	2 345 057	117 253	15,90	0,80	6,30	7,20	6,77
Mai	21	2 841 961	135 331	17,48	0,83	5,67	6,64	6,16
Juin	22	3 676 009	167 091	20,91	0,95	5,31	6,20	5,74
Juillet	22	3 540 708	160 941	18,37	0,84	4,71	5,94	5,15
Août	22	3 210 524	145 993	15,22	0,69	4,36	5,15	4,78
Septembre	22	2 855 490	129 795	14,03	0,64	4,63	5,25	4,91
Octobre	21	2 710 264	129 060	13,96	0,66	4,92	5,44	5,15
Novembre	22	5 673 778	257 899	27,05	1,23	4,42	5,25	4,75
Décembre	23	7 640 229	332 184	33,77	1,47	4,20	4,73	4,38
2005								
Janvier	21	6 941 040	330 526	34,20	1,63	4,52	5,43	4,80
Février	20	6 110 829	305 541	33,12	1,66	5,15	5,59	5,43
Mars	21	5 645 387	268 828	30,40	1,45	4,94	5,85	5,34

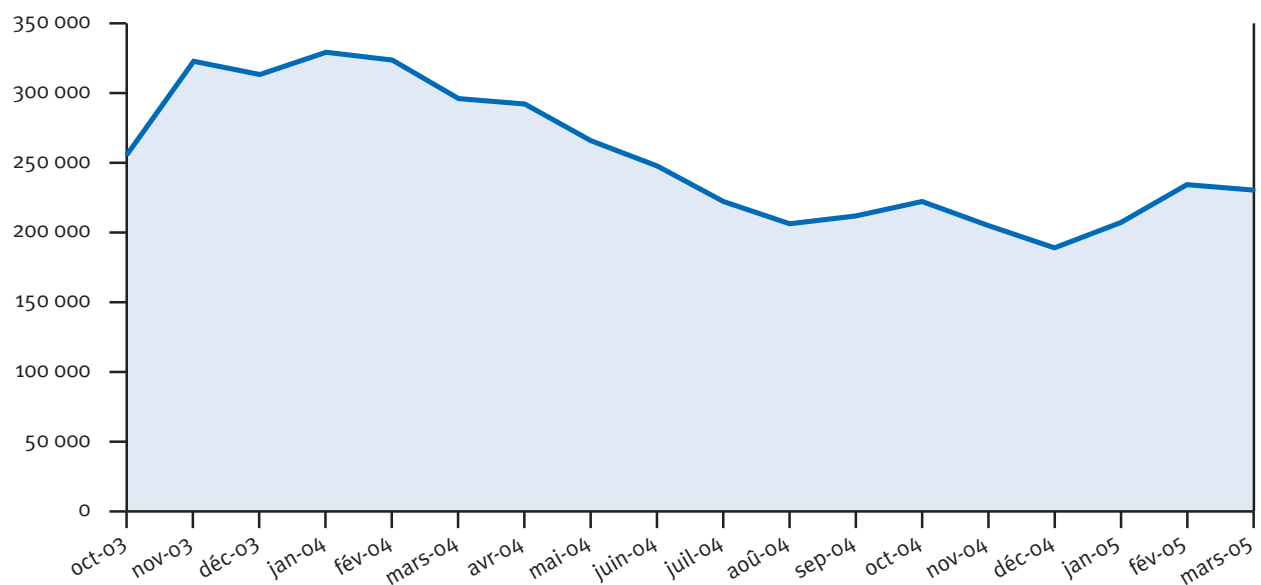
Source : Euronext

Bons de souscription d'actions GFI Informatique

	Nombre de séances de cotations	Total transactions en titres	Total des volumes (en euros)	Cours du mois le plus bas (en euros)	Cours du mois le plus haut (en euros)	Cours moyen du mois (clôture) (en euros)
2003						
Octobre	23	1 719 698	3 135 366	1,26	2,45	1,85
Novembre	20	1 538 728	4 476 246	2,38	3,39	2,88
Décembre	21	660 544	1 787 039	2,18	3,05	2,77
2004						
Janvier	21	563 665	1 666 610	2,69	3,10	2,95
Février	20	335 940	967 883	2,70	3,03	2,88
Mars	23	930 114	2 373 089	2,08	2,98	2,59
Avril	20	185 692	454 236	2,22	2,56	2,42
Mai	21	243 906	509 469	1,80	2,31	2,09
Juin	22	316 276	551 280	1,52	2,15	1,82
Juillet	22	262 712	400 582	1,26	1,79	1,52
Août	22	349 006	455 760	1,09	1,50	1,31
Septembre	22	257 662	323 261	1,16	1,35	1,25
Octobre	21	231 490	299 831	1,17	1,42	1,30
Novembre	22	367 477	413 183	0,95	1,31	1,11
Décembre	23	539 396	572 300	0,93	1,19	1,04
2005						
Janvier	21	558 766	790 825	1,16	1,73	1,33
Février	20	436 771	693 331	1,32	1,75	1,57
Mars	21	392 172	594 996	1,28	1,68	1,48

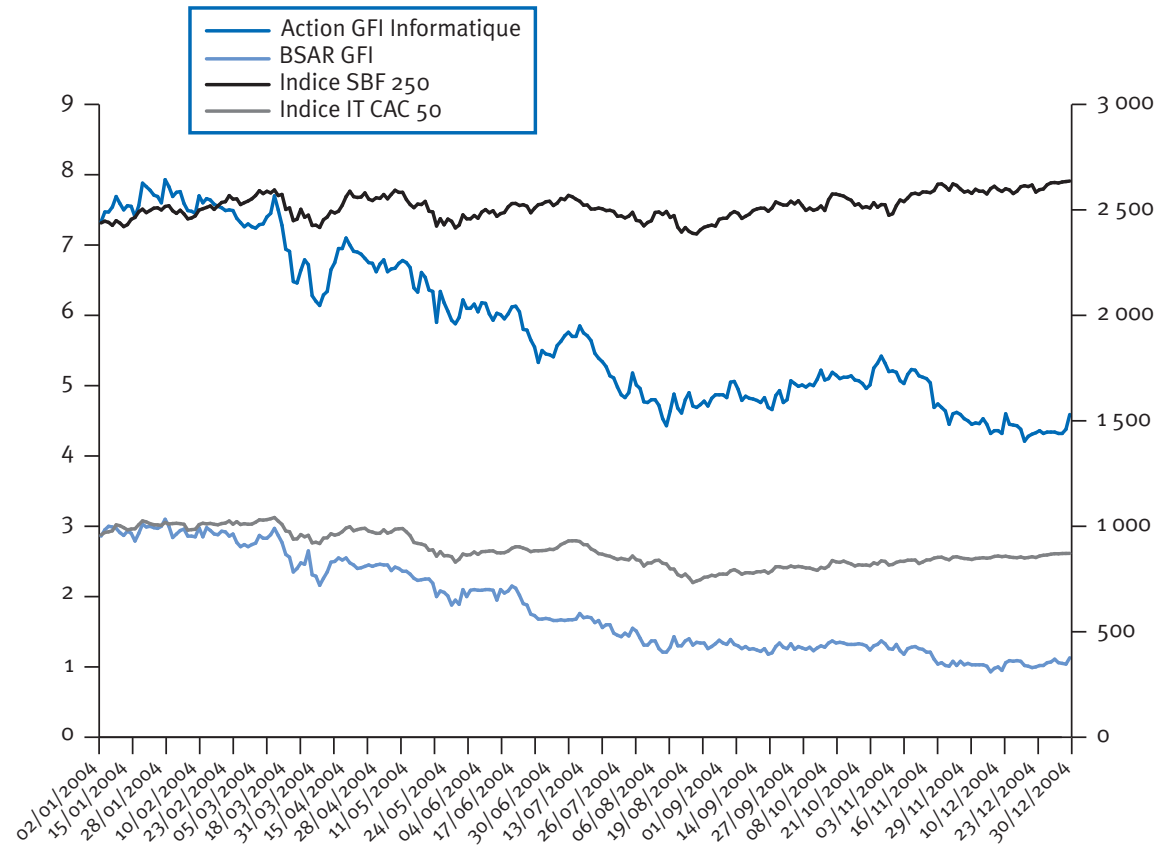
Source : Euronext

Les obligations GFI Informatique peuvent juridiquement donner lieu à une cotation mais le nombre très restreint d'obligataires ne permet pas l'accès à une cotation.

Capitalisation boursière du 1^{er} octobre 2003 au 31 mars 2005

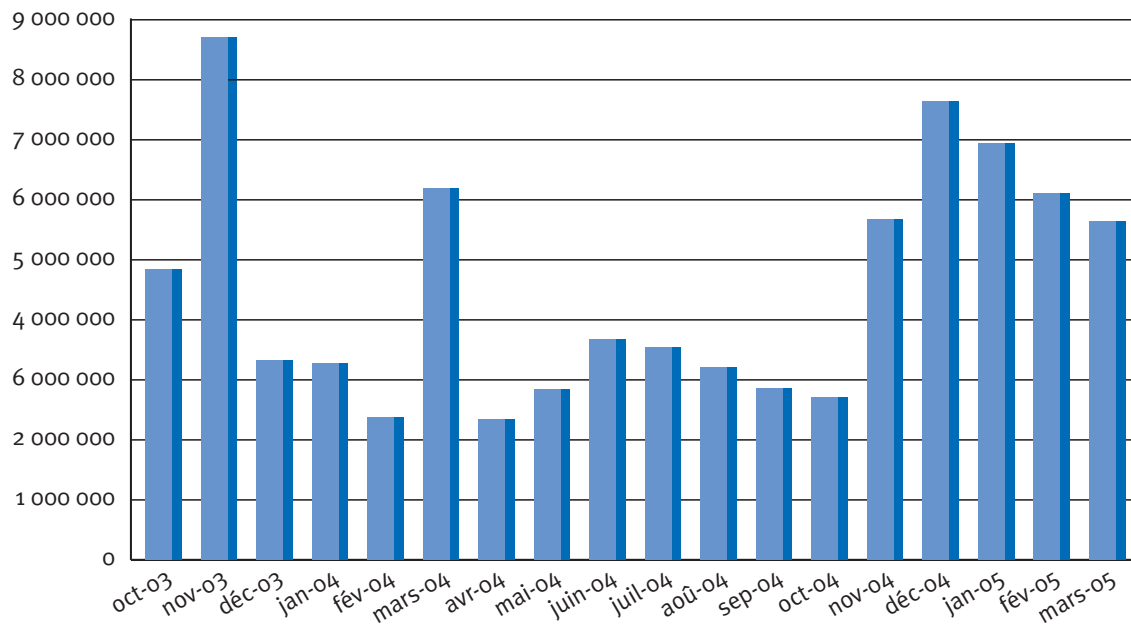
Source : Euronext

Cours de l'action et du bon de souscription d'actions du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004



Source : Euronext

Nombre de transactions sur le titre GFI Informatique par mois du 1^{er} octobre 2003 au 31 mars 2005



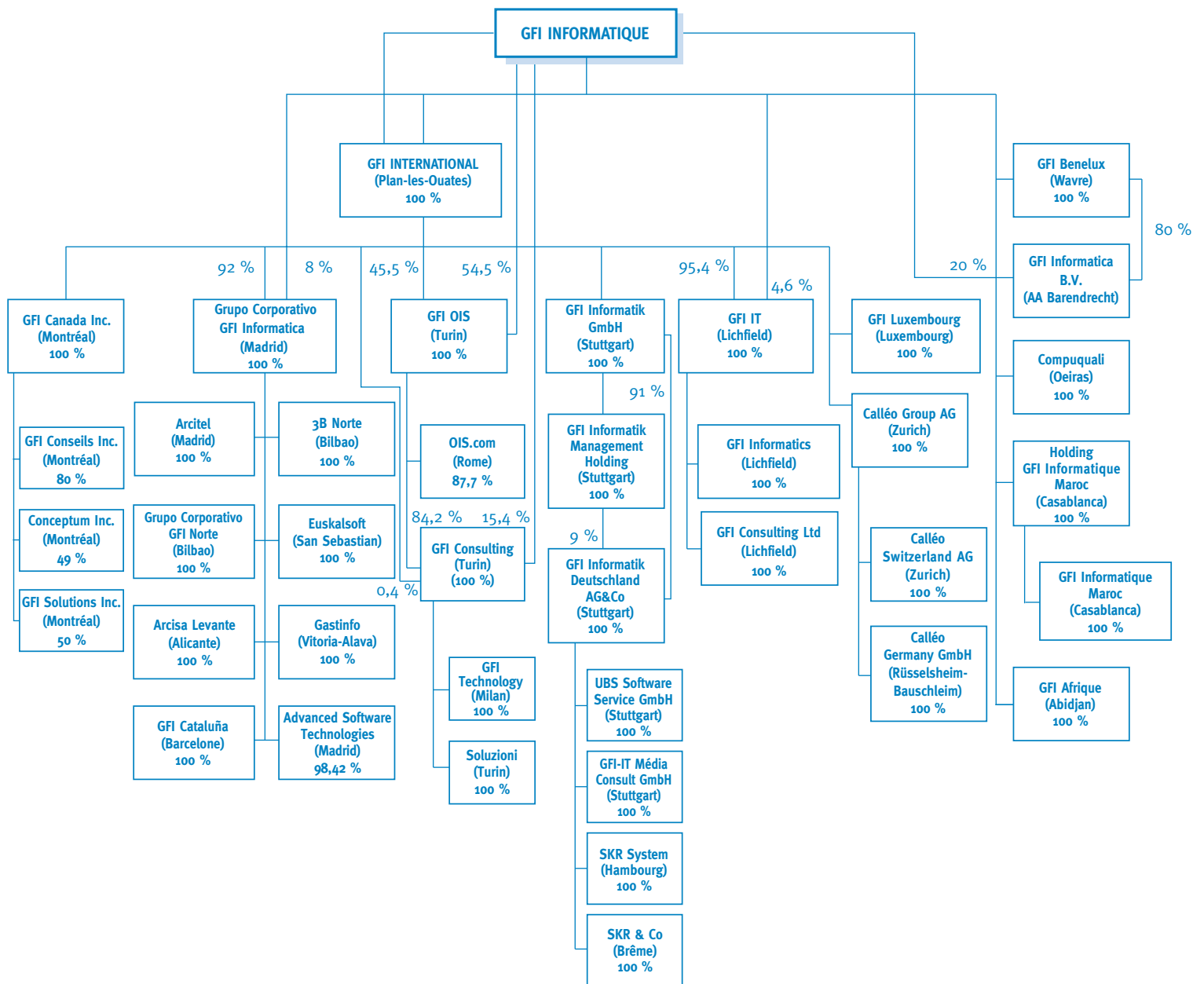
Source : Euronext

Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2004

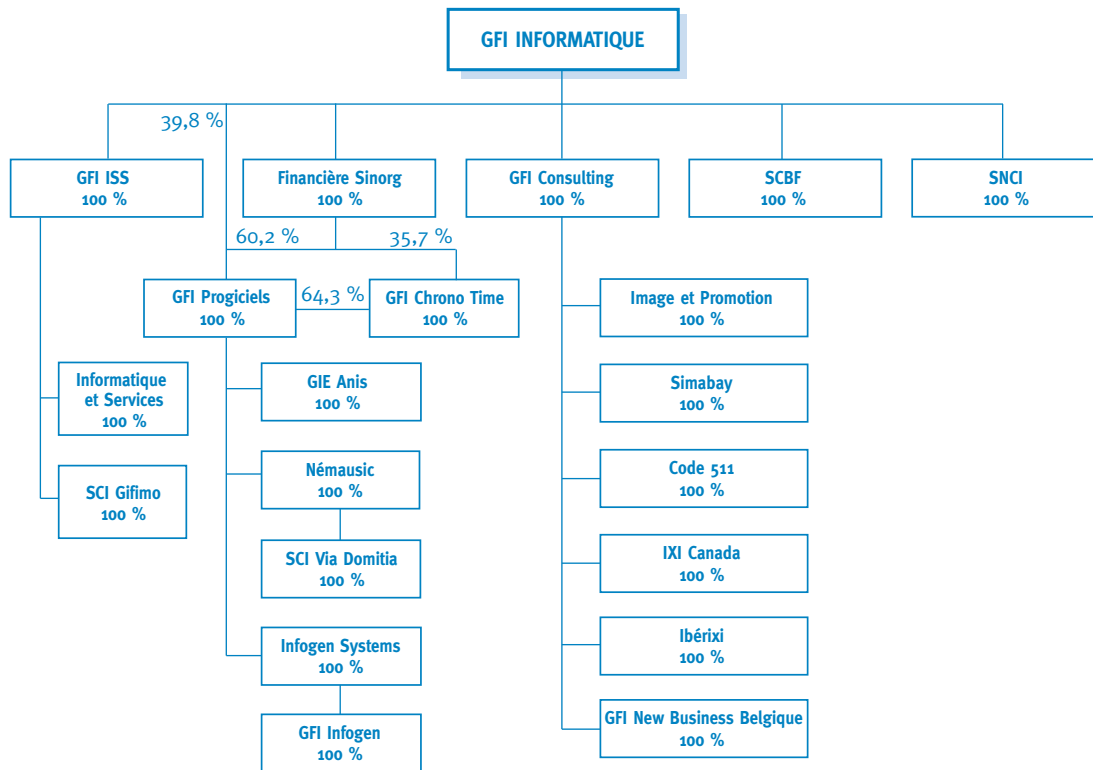
- ▶ Groupe GFI Informatique à l'international page 56
- ▶ Groupe GFI Informatique en France page 57

Organigramme simplifié du groupe au 31 décembre 2004

►► Groupe GFI Informatique à l'international



▶▶ Groupe GFI Informatique en France



Les relations intragroupe sont de trois types :

1. Moyens de financement

La gestion de la trésorerie, mutualisée au niveau du groupe, est centralisée chez la société mère GFI Informatique SA. Les échanges financiers entre cette dernière et les filiales du groupe s'opèrent aux conditions suivantes :

- ▶ rémunération des prêts : taux EONIA +/- une marge proche des conditions de marché (+ 1 % lorsque la filiale emprunte et - 0,3 % lorsque la filiale prête) ;
- ▶ rémunération des emprunts : taux EONIA +/- une marge proche des conditions de marché (+ 1 % lorsque la filiale emprunte et - 0,3 % lorsque la filiale prête).

2. Gestion de la compétence et des ressources humaines

La recherche de compétence se fait de manière prioritaire au sein du groupe. Ceci peut donc entraîner des mises à disposition de salariés entre filiales du groupe.

De manière générale, la marge réalisée sur le contrat est répartie également entre les sociétés parties prenantes.

3. Harmonisation des structures juridiques

En France, des fonds de commerce de l'activité intégration de services sont intégralement portés par GFI Informatique. À ce titre, des loyers sont facturés par GFI ISS à GFI Informatique.



Comptes consolidés du groupe GFI Informatique

▶ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	60
▶ Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration sur le contrôle interne	62
▶ États financiers consolidés	63
▶ Notes annexes aux comptes consolidés	67

Comptes consolidés du groupe GFI Informatique

►► Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

► La note II 13 de l'annexe portant sur les méthodes d'évaluation expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires consolidé.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

► Comme décrit dans la note II 1 de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation, le groupe procède à des tests d'évaluation sur ses écarts d'acquisition et peut être amené à constater un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, revoir les calculs effectués par le groupe et comparer ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes. Nous avons également examiné les éléments préparés par la direction du groupe justifiant la comptabilisation d'amortissements exceptionnels des écarts d'acquisition au 31 décembre 2004.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Comme précisé en note II 8 de l'annexe relative aux méthodes d'évaluation, le groupe constitue des provisions pour risques et charges le cas échéant.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les analyses d'experts indépendants comparées avec les estimations du groupe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 4 mai 2005
Les commissaires aux comptes

TUILLET ASSOCIES
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

►► Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société GFI Informatique, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GFI Informatique et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au président du Conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 4 mai 2005
Les commissaires aux comptes

TUILLET ASSOCIES
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

►► États financiers consolidés

Bilans consolidés

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF (en milliers d'euros)	2004	2003	2002
ACTIF IMMOBILISÉ			
Écarts d'acquisition (note 1)	143 450	172 835	183 059
Immobilisations incorporelles (note 2)	12 880	5 650	4 080
Immobilisations corporelles (note 3)	10 409	10 797	12 093
Immobilisations financières (note 4)	3 558	3 415	4 906
Total actif immobilisé	170 297	192 697	204 138
ACTIF CIRCULANT			
Stocks de marchandises	3 996	3 441	2 979
Clients et comptes rattachés (note 5)	183 294	185 577	215 602
Autres créances (note 6)	16 800	16 460	22 281
Impôts différés actifs (note 7)	496	1 402	2 343
Valeurs mobilières de placement (note 8)	5 016	12 702	1 396
Disponibilités	17 167	13 721	17 759
Total actif circulant	226 769	233 303	262 360
Charges constatées d'avance et charges à répartir	4 076	4 808	4 480
TOTAL ACTIF	401 142	430 808	470 978

Exercice clos le 31 décembre

PASSIF (en milliers d'euros)	2004	2003	2002
CAPITAUX PROPRES			
Capital	86 308	86 306	86 209
Primes	14 053	14 048	13 364
Réserves et résultat consolidés	39 610	68 560	68 818
Autres	- 3 895	- 4 060	- 4 613
Total capitaux propres du groupe	136 076	164 854	163 778
Intérêts minoritaires (note 9)	1 171	- 81	- 139
Autres fonds propres (note 10)	115	338	417
Provisions pour risques et charges (note 12)	21 711	17 852	18 889
Impôts différés passifs (note 7)	508	0	0
DETTES			
Dettes financières (note 13)	72 846	85 248	105 758
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 827	48 807	53 662
Dettes fiscales et sociales (note 14)	90 182	87 089	100 181
Autres dettes (note 15)	11 435	9 513	13 816
Total dettes	224 290	230 657	273 417
Produits constatés d'avance	17 271	17 188	14 616
TOTAL PASSIF	401 142	430 808	470 978

Comptes de résultat consolidés

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires net (note 16)	517 916	500 083	554 172
Autres produits d'exploitation	3 615	2 760	1 319
Achats et charges externes	- 180 707	- 166 911	- 170 801
Impôts, taxes et versements assimilés	- 9 781	- 7 297	- 11 311
Charges de personnel (note 17)	- 301 648	- 292 634	- 322 003
Dotations aux amortissements	- 4 895	- 6 705	- 5 742
Dotations aux provisions nettes des reprises	- 68	3 596	2 341
Autres charges d'exploitation	- 1 952	- 3 714	- 4 800
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (note 18)	22 480	29 178	43 175
Produits financiers	2 244	1 349	2 005
Charges financières	- 4 494	- 4 554	- 9 144
RÉSULTAT FINANCIER (note 19)	- 2 250	- 3 205	- 7 139
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	20 230	25 973	36 036
Produits exceptionnels	6 123	6 973	12 565
Charges exceptionnelles	- 15 922	- 12 573	- 17 325
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (note 20)	- 9 799	- 5 600	- 4 760
Impôts sur les résultats (note 21)	- 7 669	- 6 876	- 12 199
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	2 762	13 497	19 077
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (note 1)	- 29 826	- 12 102	- 18 106
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	- 27 064	1 395	971
dont part du groupe	- 27 231	1 472	1 008
dont part des minoritaires (note 9)	167	- 77	- 37

Résultats par action (en euros)	2004	2003	2002
Nombre moyen d'actions	43 153 755	43 126 977	43 020 377
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par action	0,06	0,31	0,44
Résultat net par action	- 0,63	0,03	0,02
Nombre moyen d'options de souscription d'actions	325 066	960 792	1 550 043
Nombre moyen d'actions liées aux OBSAR et BSAR susceptibles d'être émises	7 854 501	3 404 284	N/A
Nombre moyen d'actions théorique	51 333 322	47 492 053	44 570 420
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition dilué par action	0,05	0,28	0,43
Résultat net dilué par action	- 0,53	0,03	0,02
Nombre d'actions à la date de clôture (y compris actions propres)	43 154 173	43 152 828	43 104 276
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par action	0,06	0,31	0,44
Résultat net par action	- 0,63	0,03	0,02
Nombre d'actions à la date de clôture (y compris actions propres et actions liées aux OBSAR et BSAR susceptibles d'être émises)	51 008 869	51 007 133	43 104 276
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition dilué par action	0,05	0,26	0,02
Résultat net dilué par action	- 0,53	0,03	0,00
Résultat courant avant impôts dilué par action	0,40	0,51	0,84
Dividende net versé au cours de l'exercice (en milliers d'euros)	1 719	1 286	6 442
Dividende net par action	0,04	0,03	0,15

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 27 064	1 395	971
Amortissements, provisions et transferts de charges	38 406	8 958	22 175
Plus ou moins-values nettes des cessions d'actifs	1 682	3 732	- 320
Impôts différés	1 551	1 742	2 609
Capacité d'autofinancement	14 575	15 827	25 435
Variation du besoin en fonds de roulement	5 176	23 223	24 348
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	19 751	39 050	49 783
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles nettes des dettes	- 8 291	- 1 412	- 2 126
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des dettes	- 3 524	- 2 818	- 3 284
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	414	659	688
Acquisitions et cessions de titres de filiales consolidées			
► Prix net d'acquisition de titres et compléments de prix	- 4 199	- 4 081	- 3 645
► Trésorerie nette liée aux nouvelles filiales consolidées	2 365	1 940	
► Prix net de cession de titres	1 838	706	5 848
► Trésorerie nette liée aux filiales cédées	119	- 1	- 1 332
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	361	1 070	837
Acquisitions d'immobilisations financières	- 403	- 263	- 363
Variations des dettes sur titres consolidés	2 433	- 6 206	- 19 294
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 8 887	- 10 406	- 22 671
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Distribution de dividendes	- 1 719	- 1 286	- 6 442
Augmentations de capital	7	781	358
Variation du tirage sur créances affacturées	2 564	- 11 613	5 917
Titres autodétenus	- 325	611	- 882
Variation nette des dettes financières	- 15 031	- 7 672	- 20 860
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 14 504	- 19 179	- 21 909
Incidence des variations de cours de devises	- 28	- 628	- 230
Variation de la trésorerie	- 3 640	9 465	5 203
Trésorerie à l'ouverture	25 623	16 786	11 813
Trésorerie à la clôture	21 955	25 623	16 786

Capitaux propres du groupe

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions composant le capital	Capital	Prime d'émission	Réserves groupe	Résultat de l'exercice	Titres de l'entreprise consolidante	Autres	Réserve de conversion	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2001	42 976 501	85 953	13 262	50 084	24 275	- 995	- 898	- 2 200	169 481
Affectation du résultat 2001 en réserves				24 275	- 24 275				0
Dividendes versés				- 6 442					- 6 442
Augmentations de capital par exercice de stock-options	127 775	256	102						358
Résultat 2002					1 008				1 008
Titres de l'entreprise consolidante				- 107		- 775			- 882
Variation de la réserve de conversion								255	255
Situation au 31 décembre 2002	43 104 276	86 209	13 364	67 810	1 008	- 1 770	- 898	- 1 945	163 778
Affectation du résultat 2002 en réserves				1 008	- 1 008				0
Dividendes versés				- 1 286					- 1 286
Augmentations de capital par exercice de stock-options	48 552	90							90
BSAR		7	684						691
Résultat 2003					1 472				1 472
Titres de l'entreprise consolidante				- 444		1 287			843
Variation de la réserve de conversion								- 734	- 734
Situation au 31 décembre 2003	43 152 828	86 306	14 048	67 088	1 472	- 483	- 898	- 2 679	164 854
Affectation du résultat 2003 en réserves				1 472	- 1 472				0
Dividendes versés				- 1 719					- 1 719
BSAR	1 345	2	5						7
Résultat 2004					- 27 231				- 27 231
Titres de l'entreprise consolidante						- 464			- 464
Variation de la réserve de conversion								629	629
Situation au 31 décembre 2004	43 154 173	86 308	14 053	66 841	- 27 231	- 947	- 898	- 2 050	136 076

La rubrique « Titres de l'entreprise consolidante » représentait 130 572 titres au 31 décembre 2003, valorisés au cours moyen des transactions réalisées en 2003, soit 483 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2004, l'acquisition de 203 945 titres d'autocontrôle au prix moyen de 4,90 euros par titre ainsi que la cession de 139 629 titres d'autocontrôle ont porté ce nombre de titres à 194 888 au 31 décembre 2004.

La cession des 139 629 titres, au prix moyen de 4,84 euros par titre, a dégagé une plus-value nette d'impôt de 140 milliers d'euros constatée directement dans les réserves consolidées.

Ces titres représentent 0,5 % du nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2004.

L'exercice de 1 345 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) sur 2004 s'est traduit par une augmentation de capital de 2 690 euros, assortie d'une prime d'émission de 4 506 euros. Les caractéristiques des BSAR autonomes sont présentées en note 13.

À l'issue de ces opérations, le capital social est de 86 308 346 euros divisé en 43 154 173 actions de 2 euros de valeur nominale.

►► Notes annexes aux comptes consolidés

Notes préliminaires

Le groupe GFI Informatique établit ses comptes consolidés en conformité avec le règlement CRC 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, relatif aux comptes consolidés, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Par ailleurs, GFI Informatique n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

D'autre part, GFI Informatique s'inscrit dans la perspective d'une application obligatoire au 1^{er} janvier 2005 des normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour les sociétés européennes cotées.

Dans le cadre de la convergence avec ces normes internationales, le groupe GFI Informatique applique depuis le 31 décembre 2003 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003, les méthodes d'évaluation suivantes, lesquelles sont conformes aux principes comptables français :

- activation des frais de développement (notes II.-2 des méthodes d'évaluation et III.-2 ci-après) ;
- application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, concernant les engagements en matière de retraite, qui dispose que ces engagements doivent être évalués selon les dispositions de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » (note II.-9 des méthodes d'évaluation).

I. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation**Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages de contrôle****Acquisitions**

Les sociétés suivantes ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- À compter du 1^{er} mars 2004 :
 - 100 % de la société française Simabay ;
 - 100 % de la société française CST.

- À compter du 1^{er} avril 2004 :
 - 100 % de la société française Code 511 ;
 - 100 % de la société française Abcis.
- À compter du 24 juin 2004 :
 - 100 % de la société espagnole Advanced Software Technologies (AST).

Le 8 novembre 2004, le groupe GFI Informatique a acquis 49 % de la société canadienne Conceptum. La méthode de consolidation utilisée est l'intégration proportionnelle du fait du contrôle conjoint exercé par les actionnaires sur l'administration de la société. La date de clôture des comptes de cette filiale étant antérieure de moins de trois mois à la date de clôture des comptes du groupe, le bilan d'ouverture a été intégré proportionnellement dans les comptes consolidés, sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 octobre 2004. Les résultats des mois de novembre et décembre 2004 n'ont pas été pris en compte du fait de leur caractère non significatif.

Diminution du pourcentage de contrôle

À la suite d'une augmentation de capital réalisée par la société canadienne GFI Conseils (ex-GFI Proben), en date du 8 novembre 2004, le pourcentage de contrôle du groupe dans cette filiale, détenue initialement à 100 %, s'élève désormais à 80 %.

Création

- Création en date du 6 octobre 2004 d'une filiale au Canada, dénommée GFI Solutions Inc., détenue conjointement par GFI Canada et par le groupe Magrit implanté au Canada. Les comptes de GFI Solutions Inc. sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle, à hauteur de 50 %.

Cession

- Cession de la participation du groupe (51 %) dans la société Eccla, filiale de GFI Consulting. La sortie du périmètre de consolidation de cette filiale est intervenue en date du 31 décembre 2004.

Ces opérations n'ayant pas d'impacts significatifs sur les états financiers du groupe, il n'a pas été établi de comptes *pro forma*.

Acquisition de titres sans variation du pourcentage de contrôle

Les autres acquisitions de titres effectuées au cours de l'exercice (IDL pour 17,5 %) correspondaient à des engagements fermes d'achat de titres et avaient donc été considérées comme réalisées par le groupe au 31 décembre 2003.

Acquisition de fonds de commerce

En date du 8 octobre 2004, la société GFI Conseils a acquis l'activité « conseil et services professionnels » de la société Conceptum.

Autres opérations juridiques

- ▶ Dissolution par décision de l'actionnaire unique, GFI Consulting, de la société IDL en date du 1^{er} janvier 2004.
- ▶ Dissolution par décision de l'actionnaire unique, GFI Informatique, de la société Abcis en date du 30 juin 2004.
- ▶ Dissolution par décision de l'actionnaire unique, GFI Consulting, de la société CST en date du 24 juin 2004.

- ▶ Changement de dénomination sociale, au cours de l'exercice, des neuf sociétés suivantes :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
GFI SPS AG	GFI Informatik Management Holding
SPS UB Kom	GFI Informatik Deutschland AG & Co
SPS PB GmbH	GFI Informatik Personalberatung GmbH
It Média	GFI-IT Média Consult GmbH
GFI Web Espagne	GFI Cataluña
GFI Proben	GFI Conseils
GFI Chronotique	GFI Chrono Time
IEMS	GFI Infogen
ASN	GFI Informatica B.V.

- ▶ Fusion des sociétés GFI Informatik Personalberatung et GFI Informatik Deutschland AG & Co en date du 1^{er} janvier 2004.
- ▶ Apports partiels d'actifs, rétroactifs au 1^{er} janvier 2004, des activités de GFI Progiciels « Gestion des temps » et « Petites communes » respectivement aux sociétés GFI Chrono Time et Némausic.

Liste des sociétés consolidées

Le périmètre de consolidation, au 31 décembre 2004, se présente comme suit :

Nom de la société	Adresse	Siège social	n° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal et Ville					
France							
GFI Informatique	199, rue Championnet	75018 Paris	385 365 713		mère du groupe		France
GFI ISS	199, rue Championnet	75018 Paris	300 570 710	IG	100 %	100 %	France
Informatique et Services	158, avenue de Verdun	92130 Issy-Les-Moulineaux	413 460 072	IG	100 %	100 %	France
Sci Gifimo	158, avenue de Verdun	92130 Issy-Les-Moulineaux	350 934 139	IG	100 %	100 %	France
Financière Sinorg	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	384 875 159	IG	100 %	100 %	France
GFI Progiiciels	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	340 546 993	IG	100 %	100 %	France
Gie Anis	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	389 285 784	IG	100 %	100 %	France
Némausic	151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	329 936 876	IG	100 %	100 %	France
Sci Via Domitia	151, rue Gilles Roberval	30900 Nîmes	418 871 166	IG	100 %	100 %	France
Image & Promotion	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	784 317 075	IG	100 %	100 %	France
Eccla *	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	307 582 270	IG	51 %	51 %	France
Gfi Consulting	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	433 940 145	IG	100 %	100 %	France
GFI Chrono Time	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	433 940 574	IG	100 %	100 %	France
SCBF	6, boulevard du Général Leclerc	92110 Clichy	433 940 079	IG	100 %	100 %	France
SNCI	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	433 940 723	IG	100 %	100 %	France
Code 511	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	431 857 770	IG	100 %	100 %	France
Infogen Systems	3, rue Collange	92300 Levallois	343 025 615	IG	100 %	100 %	France
GFI Infogen	3, rue Collange	92300 Levallois	387 554 710	IG	100 %	100 %	France
Simabay	12, rue Rouget de Lisle	92130 Issy-Les-Moulineaux	434 749 719	IG	100 %	100 %	France

* La sortie du périmètre de consolidation de la société Eccla est intervenue en date du 31 décembre 2004.

Nom de la société	Adresse	Siège social	n° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal et Ville					
Europe							
GFI Benelux	Chaussée des Collines, 54	13000 Wavre	85.300	IG	100 %	100 %	Belgique
GFI New Business Belgique	Chaussée des Collines, 54	13000 Wavre	38.698	IG	100 %	100 %	Belgique
GFI Luxembourg	Route de Luxembourg, 183	8077 Bertrange	24.187	IG	100 %	100 %	Luxembourg
GFI Informatica BV	Gebouw « Office Point » Bijldorp Oost 26	2990 AA Barendrecht	20062058	IG	100 %	100 %	Hollande
GFI International	19, chemin des Champs des Filles	1228 Plan-les-Ouates	CH- 660- 0703000-2	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Switzerland AG	27, Im. Chrummenacher	8315 Lindau	CH- 020. 4.000.451-4	IG	100 %	100 %	Suisse
Calléo Group AG	27, Im. Chrummenacher	8316 Lindau	CH- 020. 3.021.601-1	IG	100 %	100 %	Suisse
Grupo Corporativo GFI Informatica	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A- 82206400	IG	100 %	100 %	Espagne
Ibérixi	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	B- 81154148	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI Levante	Avda.de Elche, 183	03008 Alicante	B- 53096749	IG	100 %	100 %	Espagne

Nom de la société	Adresse	Siège social	n° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal et Ville					
Europe (suite)							
Arcitel	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A- 81958449	IG	100 %	100 %	Espagne
GFI Cataluña	C/Salvador Espriu, 25	08005 Barcelona	A- 82673542	IG	100 %	100 %	Espagne
Grupo Corporativo GFI Norte	C/Licenciado Poza, 55	48013 Bilbao-Vizcaya	B- 48301865	IG	100 %	100 %	Espagne
Euskalsoft	Poligono Industrial Rekalde 1 n° 54	20160 Lasarte Oria - Guipuzcoa	B- 20482295	IG	100 %	100 %	Espagne
Gastinfo	Avd. Gasteiz, 25	01008 Vitoria-Alava	B- 01157825	IG	100 %	100 %	Espagne
3B Norte	Alameda Recalde, 36	48009 Bilbao-Vizcaya	B- 48302939	IG	100 %	100 %	Espagne
Advanced Software Technologies	C/Caleruega n° 102- 2ºIzqda	28033 Madrid	A- 78897964	IG	98 %	98 %	Espagne
GFI Information Technologies Ltd	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ	3629862	IG	100 %	100 %	UK
Gfi Informatics	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ	1244813	IG	100 %	100 %	UK
GFI Consulting Limited	Aldershawe Hall, Claypit Lane, Wall	Lichfield, Staffordshire WS14 0AQ	3401275	IG	100 %	100 %	UK
GFI Consulting	Via Cernaia, 15	10121 Turino	12890800159	IG	100 %	100 %	Italie
GFI Technology	Via Caldera, 21	20153 Milano	12876730156	IG	100 %	100 %	Italie
Ois.com	Via Mosca, 52	00142 Roma	5576691009	IG	88 %	88 %	Italie
GFI Ois	Via XX Settembre, 3	10121 Turino	3735050159	IG	100 %	100 %	Italie
Soluzioni	Via Cernaia, 15	10121 Turino	8286310019	IG	100 %	100 %	Italie
Compuquali	TagusPark, Qualidade, Bloco B2-3A	2780-920 Oeiras	CRC Cascais 15423	IG	100 %	100 %	Portugal
Calléo Germany GmbH	Vor der Niederpfort, 7	65428 Rüsselsheim-Bauschheim	HRB 84047	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Holding GmbH	Heilbronner Str., 86	70191 Stuttgart	HRB20548	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Management Holding	Heilbronner Str.,86	70191 Stuttgart	HRB 21063	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI Informatik Deutschland AG&Co	Heilbronner Str.,86	70191 Stuttgart	HRA 13026	IG	100 %	100 %	Allemagne
UBS Software - Service GmbH	Heilbronner Str.,86	70191 Stuttgart	HRB 9600	IG	100 %	100 %	Allemagne
GFI-IT Média Consult GmbH	Heilbronner Str.,86	70191 Stuttgart	HRB 17899	IG	100 %	100 %	Allemagne
SKR System GmbH	Barkhausenweg, 11	22339 Hamburg	HRB 61666	IG	100 %	100 %	Allemagne
SKR & Co GmbH	Karl-Ferdinand-Braun-Str., 2	28359 Bremen	HRA 21699	IG	100 %	100 %	Allemagne

Nom de la société	Adresse	Siège social	n° Siren	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
		Code postal et Ville					
Autres continents							
GFI Informatique Maroc	140, bd d'Anfa	2000 Casablanca	50 877	IG	100 %	100 %	Maroc
Holding GFI Informatique Maroc	140, bd d'Anfa	2000 Casablanca	113.607	IG	100 %	100 %	Maroc
GFI Afrique	Zone 4 C, rue Louis Lumière	G 147 Abidjan	253 395	IG	100 %	100 %	Côte d'Ivoire
Ixi Canada	666 Sherbrooke Ouest Bureau 300	H3A 1E7 Montréal	1 148 933 022	IG	100 %	100 %	Canada
GFI Canada Inc.	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1 149 422 595	IG	100 %	100 %	Canada
GFI Conseils Inc.	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1 142 666 875	IG	80 %	80 %	Canada
Conceptum	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1 149 074 370	IP	49 %	49 %	Canada
GFI Solutions Inc	75, rue Queen Bureau 4700	H3C 2N6 Montréal	1 162 631 056	IP	50 %	50 %	Canada

II. Principes et méthodes comptables

Principes généraux de consolidation

1. Règles de consolidation et périmètre

Les états financiers des sociétés dans lesquelles GFI Informatique exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles GFI Informatique exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint, sont consolidés suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les incidences des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont mises en harmonie avec celles utilisées par la société mère.

2. Date d'arrêt des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels, arrêtés au 31 décembre ou à la date de clôture de l'exercice social de la filiale, si celle-ci est antérieure de moins de trois mois à celle du groupe. Dans ce dernier cas, les comptes individuels sont retraités pour tenir compte des éventuelles opérations significatives survenues entre la date de clôture des comptes individuels de la filiale concernée et la date de clôture des comptes consolidés du groupe.

3. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés étrangères hors zone euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les comptes de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserves de conversion.

Méthodes d'évaluation

1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société GFI Informatique dans le total des actifs

et des passifs acquis, valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, est inscrite sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan, et amortie, au cas par cas, selon la méthode linéaire sur une durée n'excédant pas 20 ans.

La durée de 20 ans est généralement retenue pour des activités pérennes, apportant des compétences stratégiques au groupe et/ou permettant de nouvelles implantations territoriales.

Conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 du C.R.C., le groupe procède à des tests d'évaluation sur ses écarts d'acquisition. Un amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition est constaté, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur.

La méthode d'évaluation des tests effectués au 31 décembre 2004 est, comme au titre des exercices précédents, celle des flux de trésorerie futurs actualisés, sans tenir compte des multiples boursiers eu égard au contexte économique. Les prévisions d'activité sont basées, pour les principales sociétés opérationnelles, sur les budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice 2005, avec des taux de croissance pour les années 2006 à 2009 compris entre 3 % et 9 % pour chaque société. Le taux de croissance à l'infini est fixé à 3 %. Enfin, le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de GFI Informatique qui s'élève à 10 %. Des tests de sensibilité sur ces deux derniers critères ont été effectués et sont présentés dans la note III.-1. Dans les cas où les sociétés ont fusionné opérationnellement (Royaume-Uni, Italie, Allemagne), la juste valeur des écarts d'acquisition a été appréciée en considérant les flux de trésorerie globalement pour les sociétés d'un même pays.

2. Immobilisations incorporelles

FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont constatés en charges au cours de la période où les emprunts correspondants sont souscrits, à l'exception des frais relatifs à l'émission des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) qui ont été constatés en charges à étaler et sont amortis sur la durée moyenne de vie des OBSAR.

FONDS DE COMMERCE

Les fonds de commerce sont assimilés aux écarts d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée maximale de 20 ans.

LOGICIELS

Les logiciels acquis et les logiciels créés sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation :

- ▶ logiciels acquis : linéaire sur 1 à 5 ans ;
- ▶ logiciels créés : linéaire sur 10 ans.

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de modules existants) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles depuis le second semestre 2003, avec application rétroactive au 1^{er} janvier 2003. Ils étaient antérieurement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils étaient encourus, dans la mesure où les projets n'étaient pas suivis individuellement. Ces frais sont amortis à partir de la date de « recette » interne du projet, sur la durée moyenne de commercialisation prévue des progiciels, celle-ci étant plafonnée à huit ans (note III.-2 ci-après).

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges d'exploitation, au fur et à mesure de leur engagement.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- ▶ terrains : non amortis ;
- ▶ constructions : linéaire sur 20 à 40 ans ;
- ▶ matériels informatiques : linéaire sur 1 à 5 ans ;
- ▶ matériels de transport : linéaire sur 5 ans ;
- ▶ matériels de bureau/autres : linéaire sur 5 à 10 ans.

4. Crédit-bail

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

5. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment, des perspectives de rentabilité et de la quote-part du groupe dans la situation nette de ces sociétés.

6. Actif circulant

AFFACTURAGE DES CRÉANCES

GFI Informatique et l'une de ses filiales espagnoles procèdent à l'affacturage d'une partie de leurs créances. Les sociétés d'affacturage, selon le type de contrat négocié, prennent en charge ou non, le recouvrement des créances. GFI Informatique et sa filiale possèdent un droit de tirage à hauteur des créances cédées. Les créances clients cédées sont maintenues dans le poste « Clients » et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent dans le poste « Dettes financières ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances échues depuis plus de 12 mois ou faisant l'objet d'un litige identifié au 31 décembre 2004 sont dépréciées à 100 %, à l'exception des créances sur les administrations et entreprises publiques qui ne font pas l'objet de litige.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement, en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

7. Actions propres

Compte tenu des objectifs multiples du programme de rachat d'actions, les actions propres sont portées en diminution

des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

8. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable. Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas.

9. Engagements en matière de retraite

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003.

Pour les sociétés françaises, ces engagements sont déterminés avec un taux moyen de charges sociales de 4,4 %, lequel est fonction des hypothèses retenues de départ à l'initiative du salarié dans le groupe (10 % des cas). Ce calcul tient compte d'un coefficient de présentéisme basé sur le turn-over par classe d'âge et des tables de mortalité Insee 1998-2000 par sexe.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 4,5 %, contre 5,25 % en 2003. Les écarts actuariels cumulés, supérieurs à 10 % de l'engagement total et non comptabilisés en résultat à la fin de l'exercice précédent, sont comptabilisés en charge sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

À la suite de négociations avec les partenaires sociaux, l'article 16 de la convention collective nationale du SYNTEC relatif à la mise à la retraite a été modifié en juillet 2004. Le coût des services passés afférent à cette modification est comptabilisé en charge, linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis au personnel.

De plus, lorsqu'une société a conclu une convention avec un organisme d'assurances dans le cadre d'un régime à cotisations définies pour la constitution d'un fonds de retraite, les cotisations sont directement incluses dans les charges. Il n'y a pas de régime à prestations définies concernant les

avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du groupe GFI Informatique.

10. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre le résultat retraité pour être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe et le résultat fiscal de chaque entité consolidée.

Les impôts différés sont calculés au taux en vigueur à la fin de l'exercice. Dans le cas de sociétés en situation fiscale déficitaire, il n'est pas constaté de créance d'impôt différé si un retour au bénéficiaire fiscal n'est pas attendu à court terme.

11. Instruments financiers

GFI Informatique a recours à des instruments financiers pour couvrir des risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

L'écart de taux dégagé sur ces instruments financiers est comptabilisé en résultat financier.

12. Conversion des éléments en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

13. Chiffre d'affaires

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Contrats en cours de réalisation : le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base du prix de vente. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée ;
- Ventes de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive. Une réserve de 5 à 10 % de ce chiffre d'affaires peut être comptabilisée pour le service de garantie en produits constatés d'avance ;
- Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées *prorata temporis* sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance ;

- ▶ Matériel : le chiffre d'affaires est constaté lors de la livraison ou en fonction de l'avancement des projets d'intégration lorsque le matériel n'est pas identifié de manière spécifique dans le prix du contrat.

14. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et non récurrent, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

15. Résultats par action

- ▶ Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ;

- ▶ Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les BSAR en circulation à la clôture ;
- ▶ En cas d'émission d'actions gratuites, le nombre d'actions de toutes les périodes présentées est retraité pour tenir compte rétroactivement de ces opérations.

Autres informations

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, la participation des salariés et la charge d'intéressement sont classées dans le poste « Salaires, traitements et autres » du compte de résultat.

III. Notes sur le bilan consolidé

Note 1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.02	31.12.03	Modifications des % de contrôle	Variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Cessions	31.12.04
Valeurs brutes	226 265	224 777	- 1 709	3 116	-	- 5 605	220 579
Amortissements	43 206	51 942	- 392	-	29 585	- 4 006	77 129
Valeurs nettes	183 059	172 835	- 1 317	3 116	- 29 585	- 1 599	143 450

Les variations de valeurs des écarts d'acquisition liées aux modifications de pourcentage de contrôle correspondent aux impacts de la dilution de la participation du groupe dans la société GFI Conseils.

Les variations de périmètre correspondent principalement à l'acquisition des sociétés Simabay (865 milliers d'euros), CST (157 milliers d'euros), Code 511 (216 milliers d'euros), Abcis (222 milliers d'euros), AST (67 milliers d'euros) et Conceptum (1 803 milliers d'euros).

La diminution des écarts d'acquisition liée aux cessions correspond à la sortie de la participation du groupe dans la société Eccla.

Au 31 décembre 2004, les compléments de prix et de prise de participation restant à payer sur les engagements fermes d'acquisition de titres s'élèvent à 2 337 milliers d'euros et sont constatés en dettes sur immobilisations.

Enfin, le test de dépréciation des écarts d'acquisition effectué au 31 décembre 2004 a conduit à comptabiliser un montant de 17 462 milliers d'euros au titre de l'amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition concernant principalement :

- ▶ le Royaume-Uni pour 5,6 millions d'euros ;
- ▶ l'Allemagne pour 6,0 millions d'euros ;
- ▶ la Suisse pour 3,7 millions d'euros ;
- ▶ les Pays-Bas pour 2,1 millions d'euros.

Il a été établi un test de sensibilité portant sur les deux paramètres de calcul suivants :

- ▶ Variation de 0,5 point du taux d'actualisation : à la hausse, cela impacterait de - 3 % la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan du 31 décembre 2004 ;
- ▶ Variation de 0,5 point du taux de croissance à l'infini : à la baisse, cela impacterait de - 1 % la valeur nette des écarts d'acquisition figurant au bilan du 31 décembre 2004.

Les écarts d'acquisition s'analysent par zone géographique comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31.12.04	Valeur nette au 31.12.03	Valeur nette au 31.12.02	Durée d'amortis- sement	Date d'acquisition
FRANCE					
GFI Informatique et sociétés absorbées	14 037	15 073	16 323	20	31.01.95
GFI ISS/GFI IS/GFI NB	1 305	1 406	1 512	20	01.01.98
GFI Progiciels et sociétés fusionnées	9 663	14 848	15 916	20	01.05.99
Némausic	1 334	1 424	1 514	20	01.01.00
Eccla/Image et Promotion	0	2 159	5 766	10	01.04.00
Code 511	208	NA	NA	20	01.04.04
GFI Consulting et sociétés absorbées	7 403	7 869	8 089	20	01.04.01
Infogen Systems	2 409	2 723	NA	20	01.06.03
GFI Infogen	689	751	NA	20	01.06.03
Simabay	829	NA	NA	20	01.03.04
GFI Chrono Time	4 258	247	NA	10 et 20	1999 à 2003
Total France	42 135	46 500	49 120		

À la suite des apports partiels d'actifs réalisés par la société GFI Progiciels aux sociétés GFI Chrono Time et Némausic, la quote-part de l'écart d'acquisition afférent aux activités

cédées a été affectée aux sociétés bénéficiaires de l'apport, pour un montant total de 4 507 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31.12.04	Valeur nette au 31.12.03	Valeur nette au 31.12.02	Durée d'amortis- sement	Date d'acquisition
EUROPE					
Benelux	61	2 463	2 740		
GFI Benelux et sociétés absorbées	61	143	226	10	01.07.95
GFI Informatica BV et sociétés absorbées	0	2 320	2 514	20	01.01.00
Suisse	2 549	6 718	7 154		
GFI International et sociétés absorbées	2 549	5 198	5 548	20	01.03.00
Calléo Suisse	0	1 520	1 606	20	01.10.01
Espagne	27 650	29 383	30 615		
Grupo Corporativo GFI Informatica et Arcitel	21 573	22 991	24 399	20	01.01.98
Levante	731	777	823	20	01.01.98
Pays basque	5 346	5 615	5 393	20	2000 à 2004
Royaume-Uni	8 039	14 542	16 557	20	1999 à 2001
Italie	36 799	39 144	40 332	20	1999 à 2001
Portugal	5 175	5 822	6 182	20	01.10.99
Allemagne	13 269	20 575	22 441	20	2000 à 2001
Total Europe	93 542	118 647	126 021		
AUTRES CONTINENTS					
Maroc	552	585	375		
GFI Informatique Maroc	441	467	235	20	01.10.99
Archos	N/A	N/A	140	20	01.01.00
Holding GFI Informatique Maroc	111	118	-	20	01.12.03
Canada	7 221	7 103	7 543	20	2000 à 2004
Total autres continents	7 773	7 688	7 918		
Total général	143 450	172 835	183 059		

Note 2. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

			31.12.04	31.12.03	31.12.02
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Frais de développement	5 178	1 462	3 716	1 414	–
Frais de développement en cours	572	–	572	1 108	–
Total frais de développement	5 750	1 462	4 288	2 522	–
Logiciels acquis	5 921	4 343	1 578	1 250	2 196
Logiciels créés en cours	492	–	492	–	–
Fonds de commerce	8 147	1 625	6 522	1 878	1 884
Total	20 310	7 430	12 880	5 650	4 080

Les frais de développement encourus depuis le 1^{er} janvier 2003 et répondant aux critères exposés en note II.–2 sont portés en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée maximale de 8 ans à compter de la date de « recette » interne du projet.

L'application de cette règle comptable concerne principalement l'activité Progiciels du groupe et a conduit à porter à l'actif au titre de 2004 une valeur brute de 1 813 milliers d'euros (constatée dans la colonne « Augmentations » du tableau suivant).

Par ailleurs, les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessous se sont élevés à 3 822 milliers d'euros en 2004, et figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice.

Les logiciels correspondent aux licences d'exploitation des logiciels et progiciels informatiques acquises ou créées par le groupe. Les logiciels créés correspondent aux frais concernant le projet ERP pour le groupe (projet Theseus). Ils seront amortis à compter de la date d'achèvement du projet.

Les fonds de commerce correspondent essentiellement au fonds de commerce GFI Informatique acquis, valorisé à 3 millions d'euros lors de l'apport au 31 décembre 1994 des activités « prestations intellectuelles » de EDS à GFI Informatique, ainsi qu'à l'acquisition de l'activité « conseils et services professionnels » de la société Conceptum acquise en 2004 pour 4 786 milliers d'euros. Ces fonds de commerce sont amortis sur une durée de vingt ans.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.02	31.12.03	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31.12.04
Valeurs brutes	11 003	14 435	8 291	– 3 389	1 066	– 93	20 310
Amortissements	6 923	8 785	1 349	– 3 549	863	– 18	7 430
Valeurs nettes	4 080	5 650	6 942	160	203	– 75	12 880

La répartition géographique des immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.04		31.12.03		31.12.02	
France	7 419	58 %	5 058	90 %	2 546	62 %
Italie	13	0 %	29	1 %	788	19 %
Espagne	192	1 %	27	0 %	88	2 %
Allemagne	8	0 %	10	0 %	20	0 %
Royaume-Uni	512	4 %	497	9 %	596	16 %
Autres Europe	7	0 %	28	0 %	41	1 %
Afrique	2	0 %	1	0 %	1	0 %
Canada	4 727	37 %	0	0 %	0	0 %
Total	12 880	100 %	5 650	100 %	4 080	100 %

Note 3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

			31.12.04	31.12.03	31.12.02
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains	734	-	734	734	793
Constructions	2 197	808	1 389	1 471	1 816
Constructions acquises en crédit-bail	1 918	1 565	353	511	459
Installations techniques, matériel et outillage	3 559	2 870	689	643	725
Installations techniques, matériel et outillage acquis en crédit-bail	184	184	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	29 723	23 082	6 641	7 438	8 300
Autres immobilisations corporelles acquises en crédit-bail	1 233	630	603	-	-
Total	39 548	29 139	10 409	10 797	12 093

Au 31 décembre 2004, la valeur nette des immobilisations corporelles acquises par crédit-bail est de 956 milliers d'euros.

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

	31.12.02	31.12.03	Augmen- tations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de change	31.12.04
Valeurs brutes	39 674	39 339	3 353	- 3 721	542	35	39 548
Amortissements	27 581	28 542	3 504	- 3 163	231	25	29 139
Valeurs nettes	12 093	10 797	- 151	- 558	311	10	10 409

La répartition géographique des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)

	31.12.04		31.12.03		31.12.02	
France	4 590	44 %	4 921	46 %	4 971	41 %
Italie	683	7 %	1 065	10 %	1 677	14 %
Espagne	1 370	13 %	901	8 %	977	8 %
Allemagne	410	4 %	571	5 %	952	8 %
Royaume-Uni	1 951	19 %	2 024	19 %	2 326	19 %
Autres Europe	1 130	11 %	1 234	11 %	1 132	10 %
Afrique/Amérique	275	2 %	81	1 %	58	0 %
Total	10 409	100 %	10 797	100 %	12 093	100 %

Note 4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

			31.12.04	31.12.03	31.12.02
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Titres de participation non consolidés	893	125	768	786	2 224
Prêts construction/personnel	1 141	167	974	877	873
Dépôts, cautionnements et autres	1 816		1 816	1 752	1 809
Total	3 850	292	3 558	3 415	4 906

Les titres de participation non consolidés correspondent aux titres des sociétés suivantes :

Titres de participation (en milliers d'euros)	Valeur Nette Comptable des titres	% intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Consorzio Sespim	38	17 %	17 %	Italie
Sirfin	583	23 %	23 %	Italie
Sintra Spa (ex-Rete Telematica Territoriale)	94	49 %	49 %	Italie
Consorzio Publigest	36	37 %	37 %	Italie
Autres titres	17			Europe
Total	768			

Certaines sociétés italiennes dans lesquelles GFI Informatique détient plus de 20 % des titres de participation ne sont pas consolidées car, d'une part, elles correspondent à des consortiums dont les résultats sont intégrés dans les filiales italiennes consolidées et, d'autre part, leurs impacts ne sont pas significatifs.

Le tableau ci-dessous présente leurs capitaux propres, leurs résultats nets et leurs chiffres d'affaires au titre de l'exercice 2003, en l'absence de comptes arrêtés pour 2004.

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au 31.12.03	Résultats nets au 31.12.03	Chiffres d'affaires 2003	Pays d'activité
Europe				
Consorzio Sespim	204	5	-	Italie
Sirfin	2 693	22	7 368	Italie
Sintra Spa (ex. Rete Telematica Territoriale)	199	3	1 717	Italie
Consorzio Publigest	109	-3	47	Italie

Note 5. Clients et comptes rattachés

Le détail du poste clients et comptes rattachés est le suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.04	31.12.03	31.12.02
Créances clients	95 839	99 278	115 504
Créances cédées au factor	53 087	49 295	67 256
Effets à recevoir	911	2 081	1 643
Factures à établir	36 555	37 945	37 554
Créances litigieuses	2 553	3 417	2 812
Créances sur cessions d'immobilisations		221	176
Total clients et comptes rattachés	188 945	192 237	224 945
Provisions créances douteuses	5 651	6 660	9 343
Total clients et comptes rattachés nets	183 294	185 577	215 602

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

Les créances sur cessions d'immobilisations ont été reclassées en « Autres créances » à partir de 2004 (note 6).

Note 6. Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.04	31.12.03	31.12.02
Créances sur cessions d'immobilisations	1 273	-	-
Créances fiscales	11 568	13 818	18 814
Autres créances	3 517	3 153	3 515
Avances et acomptes versés sur commandes	828	413	658
Valeur brute	17 186	17 384	22 987
Provisions pour dépréciation	386	924	706
Valeur nette	16 800	16 460	22 281

Les créances sur cessions d'immobilisation sont relatives à la cession d'une partie des titres de GFI Conseils. Cette cession sera réalisée au plus tard en 2014, simultanément à l'acquisition complémentaire des titres visés dans la note 15.

À l'exception de cette créance, l'ensemble des créances présentées ci-dessus a une échéance à moins d'un an.

Les autres créances sont constituées principalement des créances sur les organismes sociaux.

Note 7. Variation des impôts différés

Le solde net des impôts différés, composé d'impôts différés actifs pour 496 milliers d'euros et d'impôts différés passifs pour 508 milliers d'euros, soit un solde net créditeur de 12 milliers d'euros, se détaille de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.02	31.12.03	Impact des variations de taux d'impôt	Variations de périmètre	Autres	Impact sur le résultat	31.12.04
Base fiscalité différée des sociétés françaises							
Différences temporaires fiscales							
▶ Participation des salariés	27	170				111	281
▶ Participation à l'effort de construction	658	615					615
▶ Organic	563	534		- 5	- 85	4	448
▶ Autres différences temporaires fiscales	4 411	1 139			19	335	1 493
▶ Reports déficitaires activés		876		165	20	- 998	63
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables							
▶ Frais de développement activés		- 2 521				- 1 352	- 3 873
▶ Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 198	1 473		1	- 39	186	1 621
▶ Retraitements de crédit-bail	- 351	- 381		- 16		20	- 377
▶ Autres différences	341	1 281		218		- 662	837
Total base	6 847	3 186		363	- 85	- 2 356	1 108
Impôt différé France	2 145	874	1	124		- 804	195
Base fiscalité différée des sociétés étrangères							
▶ Reports déficitaires activés	2 058	3 424			- 20	- 2 316	1 088
▶ Autres différences temporaires fiscales	3	11				13	24
Différences liées à l'harmonisation des principes et méthodes comptables							
▶ Frais de développement activés	50	2			- 2		
▶ Autres différences	- 2 049	- 759		35	31	- 918	- 1 611
Total base	62	2 678		35	9	- 3 221	- 499
Impôt différé International	198	528	- 26	11	2	- 722	- 207
Total impôts différés nets	2 343	1 402	- 25	135	2	- 1 526	- 12
dont							
▶ Court terme	1 640	981					760
▶ Moyen et long terme	703	421					- 772
dont							
▶ Impôts différés actifs							496
▶ Impôts différés passifs							- 508

Les économies d'impôts au titre des reports déficitaires des filiales non intégrées fiscalement en France figurent dans le tableau ci-dessous :

Société	Base 31.12.02	Base 31.12.03	Variation de périmètre	Utilisation de reports déficitaires	Perte de reports et corrections	Créations de reports déficitaires	Base 31.12.04	Économies futures d'impôt	
								Activées	Non activées
Image & Promotion et Eccla	1 796	373		- 177			196		68
Abcis			21	- 10	- 11				
GFI Benelux	190	502		- 158	- 5	1	340	53	63
Ixi Canada					43	12	55		21
Code 511						70	70		24
Infogen Systems		811		- 180	- 631				
GFI Infogen		85		- 46			39	14	
Simabay			165	- 141			24	8	
SCI GIFIMO	14								
GFI International	7 166	9 062			- 1 992	2 378	9 448		803
Calléo Suisse				- 36	5 711	62	5 737		488
Calléo Germany					866	9	875		324
Groupe Calléo	6 582	6 629			- 6 629				476
GFI Consulting Limited					4 461	179	4 640		1 392
GFI Cataluña	482	707				187	894		313
Grupo Corporativo GFI Norte	74								
Euskalsoft						16	16		5
AST			91			555	646		194
Groupe SPS	4 577	11 504			5 100	6 993	23 597		5 986
Groupe SKR	17	1 035			139	75	1 249		504
GFI Informatics	1 600	663			1 670	870	3 203	280	681
GFI Information Technologies Ltd	5 421	3 425			- 1 390		2 035		611
GFI Technology	3 078	3 477			- 2 224	197	1 450		537
GFI Informatique Maroc		11			- 11				
GFI Consulting It.	1 420	1 692			3 635	299	5 626		2 082
GFI Informatica BV.	2 113	763		- 973	557		347		101
Archos	21								
GFI Afrique	8	8					8		3
GFI Canada	268	16			204	155	375		170
GFI OIS	9 624	28 306		- 500	- 2 185	7 501	33 122		12 126
Soluzioni	1 350	1 560			- 1 029	201	732		264
Holding GFI Informatique Maroc	4					4	4		1
Total	45 803	70 627	277	- 2 221	6 279	19 764	94 727	355	27 236

Année d'expiration	31.12.04
2005	14 073
2006	15 416
2007	55
2008	6 838
2009	12 823
Indéfiniment	45 522
Total	94 727

L'impôt différé actif comptabilisé au titre des reports fiscaux déficitaires a été évalué à hauteur de la perte fiscale réalisée et des bénéfices fiscaux attendus à court terme.

Note 9. Variations des intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	Réserves et résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2001	- 874	153	- 721
Variations de périmètre	772		772
Résultat 2002	- 37		- 37
Variation de la réserve de conversion		- 153	- 153
Situation au 31 décembre 2002	- 139	0	- 139
Variations de périmètre	135		135
Résultat 2003	- 77		- 77
Situation au 31 décembre 2003	- 81	0	- 81
Variations de périmètre	1 102		1 102
Augmentation de capital	1		1
Résultat 2004	167		167
Variation de la réserve de conversion		- 18	- 18
Situation au 31 décembre 2004	1 189	- 18	1 171

Au 31 décembre 2003, les intérêts minoritaires correspondaient aux sociétés OIS.COM et Eccla.

Les variations de périmètre au cours de l'exercice traduisent, notamment :

- ▶ l'entrée dans le capital de GFI Conseils, d'actionnaires extérieurs au groupe (impact de 1 132 milliers d'euros) ;
- ▶ la cession à des tiers des 51 % détenus dans la société Eccla (impact de - 34 milliers d'euros).

Les résultats de l'exercice affectés aux minoritaires ont été générés notamment par Eccla et GFI Conseils, respectivement à hauteur de 129 milliers d'euros et 47 milliers d'euros.

Note 8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV de trésorerie pour un montant de 5 016 milliers d'euros, leur valeur de marché est de 5 038 milliers d'euros.

Note 10. Autres fonds propres

Il s'agit d'avance conditionnée de l'ANVAR reçue par la société GFI Consulting (115 milliers d'euros).

Note 11. Plans d'options de souscription d'actions

Le plan d'options de souscription d'actions de 1999, dont la période de souscription a expiré le 4 août 2004, n'a pas donné lieu à des levées d'options au cours de l'exercice.

À ce jour, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions.

Note 12. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.02	31.12.03	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Autres	31.12.04
Provisions pour charges	12 168	13 332	1	2 093	2 550	- 179	12 697
Engagements de retraite et avantages similaires	11 900	13 177	1	2 030	2 447	- 179	12 582
Réorganisations et restructurations engagées	142						
Pertes à terminaison	65	120		63	103	- 6	74
Autres	61	35				6	41
Provisions pour risques	6 721	4 520	- 153	6 651	1 791	- 213	9 014
Prud'hommes	65	785	55	1 175	419		1 596
Litiges	3 736	1 618		3 175	764	- 44	3 985
Réorganisations et restructurations engagées	911	101		2 164	106	100	2 259
Risques fiscaux et sociaux	752	1 323	- 208	116	475	- 60	696
Autres	1 257	693		21	27	- 209	478
Total	18 889	17 852	- 152	8 744	4 341	- 392	21 711

Les variations de périmètre correspondent principalement à l'intégration de la société Simabay ainsi qu'à une correction de la situation d'ouverture de la société Infogen Systems.

La variation dans la colonne « Autres » des provisions pour charges (- 179 milliers d'euros) correspond au reclassement de l'écart actuariel. Le montant total de cet écart actuariel est présenté ci-après (cf. § Engagements de retraite).

La variation dans la colonne « Autres » des provisions pour risques (- 213 milliers d'euros) correspond à des reclassements.

Les variations liées aux dotations et aux reprises de provisions sont détaillées dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Dotation				Reprise				Dont sans objet
	Exploitation	Financière	Exceptionnelle	Total	Exploitation	Financière	Exceptionnelle	Total	
Provisions pour charges	1 988	105		2 093	2 550			2 550	
Engagements de retraite et avantages similaires	1 925	105		2 030	2 447			2 447	
Pertes à terminaison	63			63	103			103	
Provisions pour risques	2 793		3 858	6 651	589		1 202	1 791	732
Prud'hommes			1 175	1 175	43		376	419	
Litiges	2 772		403	3 175	546		218	764	266
Réorganisations et restructurations engagées			2 164	2 164			106	106	22
Risques fiscaux et sociaux			116	116			475	475	417
Autres	21			21			27	27	27
Total	4 781	105	3 858	8 744	3 139		1 202	4 341	732

Provisions pour engagements de retraite et avantages similaires

Ces provisions concernent des indemnités de départ en retraite et des indemnités de fin de contrat en France et en Italie, selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31.12.02	31.12.03	Variation de Périmètre	Dotations	Reprises	Autres	31.12.04
Engagements de retraite et avantages similaires	11 900	13 177	1	2 030	2 447	- 179	12 582
Italie	10 324	11 147		1 721	2 322		10 546
France	1 576	2 030	1	309	125	- 179	2 036

Italie

En Italie, la provision correspond aux indemnités légales de fin de contrat (TFR ou *Trattamento di Fine Rapporto*). Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées chaque année en fonction de l'indice des prix ISTAT. Ces indemnités sont versées aux employés lors de la fin de leur contrat de travail.

La reprise de provision au titre de 2004 comprend les reprises liées au plan social.

France

Les engagements en matière de retraite sont évalués conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003.

La dotation à la provision pour indemnités de départ à la retraite en France s'élève à 309 milliers d'euros. Elle comprend les charges de service (181 milliers d'euros), les charges d'intérêt (105 milliers d'euros) et la quote-part du coût des services passés comptabilisée en résultat (23 milliers d'euros).

La colonne « Autres » (179 milliers d'euros) comprend le reclassement de l'écart actuariel, comptabilisé au 31 décembre 2003 et désormais présenté en engagement hors bilan, selon le détail ci-après.

Ainsi, à fin 2004, le montant total des écarts actuariels non comptabilisés en résultat s'élève à 1 128 milliers d'euros dont :

- ▶ 949 milliers d'euros au titre de 2004, principalement du fait de l'impact du taux d'actualisation ;
- ▶ 179 milliers d'euros au titre de 2003.

Ces écarts actuariels cumulés à la fin de l'exercice précédent (179 milliers d'euros) étant inférieurs à 10 % de la valeur actualisée de l'engagement total du groupe en matière de retraite, ils n'ont pas donné lieu à comptabilisation en résultat au titre de 2004.

La modification de la Convention collective nationale du SYNTEC en 2004 a généré un coût total des services passés de 1 219 milliers d'euros. Après prise en compte d'une charge de 23 milliers d'euros, le montant du coût des services passés non comptabilisé en résultat fin 2004 s'élève à 1 196 milliers d'euros.

Le montant total de l'engagement actualisé du groupe en matière de retraite en France à fin 2004 se décompose donc de la manière suivante :

	(en milliers d'euros)
▶ Provision pour indemnités de départ en retraite	2 036
▶ Écarts actuariels non amortis	1 128
▶ Coût net des services passés	1 196
Engagement total du groupe en matière de retraite	4 360

Provisions pour réorganisations et restructurations engagées et provisions prud'hommes

Les dotations pour réorganisations et restructurations engagées ainsi que les provisions pour risques prud'hommes (3 339 milliers d'euros) concernent pour l'essentiel les plans de licenciement engagés en France et en Italie au cours de l'exercice.

Autres provisions pour risques

Les dotations pour litiges (3 175 milliers d'euros) concernent pour l'essentiel des dotations pour litiges clients et prestataires financiers en France (2 633 milliers d'euros) et pour litiges clients et personnel en Italie (469 milliers d'euros).

À la suite d'une rupture de contrat avec un tiers au cours du dernier trimestre 2004, un écart de règlement de 2 millions d'euros existant en faveur de GFI Informatique a été constaté en « autres produits d'exploitation ». Une procédure judiciaire étant en cours, une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour le même montant. L'issue de la procédure judiciaire ne pourra se traduire que par un impact positif pour le groupe.

La reprise de provisions pour litiges correspond à des provisions pour litiges clients devenues sans objet en France (218 milliers d'euros) et à des litiges clients et personnel (546 milliers d'euros) en Italie.

Les provisions qui figurent au bilan dans la rubrique « Litiges » correspondent à l'évaluation du risque par la direction de GFI Informatique et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

La reprise pour risques fiscaux et sociaux concerne pour l'essentiel (287 milliers d'euros) une provision pour risques fiscaux devenue sans objet au Portugal.

Note 13. Emprunts et dettes

Les dettes financières du groupe se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.02	31.12.03	31.12.04	Échéances des dettes au 31 décembre 2004					Existence de couverture
				2005	2006	2007	2008	2009	
Concours bancaires courants	2 369	800	228	228	-	-	-	-	
Tirages sur créances affacturées	11 613	-	2 821	2 821	-	-	-	-	
Emprunts auprès des établissements de crédit	91 032	36 567	22 100	10 281	5 752	4 453	1 610	4	Oui ⁽¹⁾
OBSAR	-	47 416	47 409	-	-	23 705	23 704	-	Oui ⁽¹⁾
Emprunts et dettes financières divers	550	397	286	286	-	-	-	-	
Dettes de crédit-bail	194	68	2	2	-	-	-	-	
Total	105 758	85 248	72 846	13 618	5 752	28 158	25 314	4	

(1) Les caractéristiques de ces couvertures en taux d'intérêt sont présentées dans la partie « Instruments financiers » de la note 24.

Au 31 décembre 2004, le montant total des lignes moyen terme utilisées et des emprunts s'élève à 22 100 milliers d'euros et le montant des OBSAR à 47 409 milliers d'euros.

La ventilation de cet endettement de 69 509 milliers d'euros envers les organismes de crédit, entre taux fixe et taux variable, est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.02	31.12.03	31.12.04
Taux fixe	17 298	4 878	2 479
Taux variable	73 734	79 105	67 030
Total	91 032	83 983	69 509

La répartition géographique de ces emprunts souscrits en euros et en dollars canadiens, au 31 décembre 2004, est la suivante :

(en milliers d'euros)	France	Espagne	Canada	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	69 373	40	96	69 509

GFI Informatique a émis des Obligations à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR) et des bons de

souscription d'actions remboursables (BSAR) sur le premier marché d'Euronext Paris SA en 2003.

Les caractéristiques de l'emprunt obligataire sont les suivantes :

Emprunt obligataire 05.08.03	
Nombre d'obligations émises	443 260
Valeur nominale (en euros)	107,00
Prix d'émission (en euros)	107,00
Montant total de l'émission, en août 2003 (en euros)	47 428 820
Taux d'intérêt (paiement trimestriel à terme échu)	Euribor 3 mois – 0,25 %
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2003	443 136
Nombre d'obligations remboursées au cours de l'exercice 2004	58
Nombre d'obligations restant à rembourser au 31 décembre 2004	443 078
Date prévue de remboursement de la première tranche	05.08.07
Date prévue de remboursement de la deuxième tranche	05.08.08

Les caractéristiques des BSAR sont les suivantes :

Bons de souscription d'actions remboursables	
Nombre de bons autonomes émis	1 654 052
Nombre de bons attachés à l'émission de l'emprunt obligataire	6 205 640
Prix d'émission (en euros)	0,50
Prix d'exercice (en euros)	5,35
Montant de l'émission des bons autonomes (en euros)	827 026
Date de péremption des bons	05.08.2008
Nombre de bons exercés au cours des années antérieures	3 651
Nombre de bons exercés au cours de l'exercice 2004	1 345
Nombre de bons en circulation au 31 décembre 2004	7 854 696
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	7 854 696
Augmentation de capital potentielle en valeur nominale (euros)	15 709 392

Les emprunts et les OBSAR ont été initialement souscrits par plusieurs banques, par le biais de contrats incluant des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors de la clôture annuelle.

Les tableaux ci-dessous présentent les niveaux de ratios financiers exigés par les banques ou le contrat des OBSAR. Ces ratios s'appliquent sur les différentes tranches de la dette financière nette consolidée du groupe GFI Informatique au 31 décembre 2004 :

RATIO : dette financière nette⁽¹⁾/fonds propres⁽²⁾	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
Ratio < à 0,8	7 000	10 %
Ratio < à 1	57 749	83 %
Sans exigence	4 760	7 %
Total	69 509	100 %

RATIO : dette financière nette ⁽¹⁾ /cash-flow ⁽³⁾	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
Ratio < à 4	4 584	7 %
Ratio < à 3,5	47 409	68 %
Sans exigence	17 516	25 %
Total	69 509	100 %

Autres ratios	Tranche de dette (en milliers d'euros)	% du total
(Dette financière nette/résultat d'exploitation) < à 3	14 900	21 %
(Charges financières/résultat d'exploitation) < à 20 %	4 584	7 %
Sans exigence	50 025	72 %
Total	69 509	100 %

(1) Emprunts obligataires + emprunts et dettes auprès des établissements de crédit + dettes financières diverses + emprunts en crédit-bail + concours bancaires – valeurs mobilières de placement - disponibilités.

(2) Capitaux propres et quasi-fonds propres (autres fonds propres, intérêts minoritaires, provisions réglementées et provisions pour risques et charges).

(3) Résultat net consolidé + dotations (nettes de reprises) aux amortissements et provisions sur éléments autres que les actifs circulants + impôt différé – résultat exceptionnel sur cessions d'actifs – résultat des sociétés mises en équivalences – subventions virées au résultat.

Sur la base du bilan et des performances 2004, GFI Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats bancaires pour les ratios suivants : dette financière nette/fonds propres, dette financière nette/cash-

flow, dette financière nette/résultat d'exploitation et charges financières/résultat d'exploitation. Par conséquent, il n'existe pas de risque d'exigibilité anticipée.

Note 14. Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	31.12.04	31.12.03	31.12.02
Personnel	23 816	23 332	25 878
TVA	29 670	30 115	38 758
Organismes sociaux	27 439	26 677	28 632
Impôts sur les sociétés	6 709	3 928	3 805
Taxes diverses	2 548	3 037	3 108
Total	90 182	87 089	100 181

Note 15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31.12.04	31.12.03	31.12.02	Échéances des dettes au 31 décembre 2004		
				à 1 an au plus	entre 2 et 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes sur immobilisations	3 817	1 587	7 552	1 635	909	1 273
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 885	4 697	4 064	4 885	-	-
Autres	2 733	3 229	2 200	2 733	-	-
Total	11 435	9 513	13 816	9 253	909	1 273

Les dettes sur immobilisations comprennent, pour un montant de 2 337 milliers d'euros :

- ▶ les provisions relatives aux engagements fermes d'achats de titres ainsi que les compléments de prix calculés au 31 décembre 2004 (1 064 milliers d'euros). Les engagements fermes d'achats des titres et les compléments de prix ont été calculés sur la base des engagements contractuels tels qu'ils résultent des contrats signés lors de l'acquisition des sociétés ainsi que des avenants. Les

compléments de prix portent sur les performances réalisées par les sociétés ;

- ▶ la dette liée à l'acquisition complémentaire des titres de la société acquise au Canada, qui interviendra au plus tard en 2014 (1 273 milliers d'euros). Cette acquisition sera réalisée simultanément à la cession évoquée en note 6.

Les dettes sur immobilisations comprennent par ailleurs 940 milliers d'euros liés à l'acquisition réalisée au Canada, intervenue en novembre 2004.

IV. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 16. Ventilation du chiffre d'affaires

1 - Répartition géographique

(en milliers d'euros)	2004		2003		2002	
France	326 796	63 %	306 517	61 %	320 083	58 %
Europe du Nord	52 675	10 %	62 815	13 %	79 532	14 %
Allemagne	18 310	35 %	22 530	36 %	37 080	47 %
Royaume-Uni	21 457	41 %	22 184	35 %	22 014	28 %
Autres	12 908	24 %	18 101	29 %	20 438	25 %
Europe du Sud	131 868	25 %	126 100	25 %	147 728	27 %
Italie	65 352	50 %	67 562	54 %	89 221	60 %
Espagne	53 649	41 %	46 771	37 %	46 846	32 %
Portugal	12 867	9 %	11 767	9 %	11 661	8 %
Amérique/Afrique	6 577	2 %	4 651	1 %	6 829	1 %
Total	517 916	100 %	500 083	100 %	554 172	100 %

2 - Répartition par métier (estimation)

(en milliers d'euros)	2004		2003		2002	
Intégration de systèmes	258 066	50 %	248 531	50 %	318 530	57 %
Progiciels	90 528	17 %	81 974	16 %	83 486	15 %
Conseil	57 580	11 %	59 138	12 %	40 053	8 %
Outsourcing	111 742	22 %	110 440	22 %	112 103	20 %
Total	517 916	100 %	500 083	100 %	554 172	100 %

3 - Répartition par secteur économique (estimation)

(en milliers d'euros)	2004		2003		2002	
Administrations et collectivités locales	136 824	26 %	138 970	28 %	173 336	31 %
Industrie, distribution et services	211 060	41 %	199 979	40 %	211 903	38 %
Banques, finance et assurance	90 194	17 %	91 329	18 %	98 266	18 %
Télécoms	79 838	16 %	69 805	14 %	70 667	13 %
Total	517 916	100 %	500 083	100 %	554 172	100 %

Note 17. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Rémunérations du personnel	216 823	211 329	234 319
Charges sociales	84 523	81 136	87 558
Participation et intéressement	302	169	126
Total	301 648	292 634	322 003

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'année 2004 aux membres des organes d'administration et de direction, de la part de GFI Informatique et des sociétés contrôlées, se présente comme suit :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
Jacques Tordjman	329 290	171 492	20 039	-	520 821	72 905
Jürgen Berg	230 910	-	19 017	-	249 927	-
Michel Beilin	152 388	32 000	13 124	-	197 512	36 050
Pierre Chiarelli	114 140	28 000	12 382	-	154 522	25 000
Yves Roy	92 710	24 000	12 324	-	129 034	23 663
Yann Tréal	126 000	32 000	2 162	-	160 162	2 777
Henri Moulard	-	-	-	10 000	10 000	-
Bernard Pache	-	-	-	10 000	10 000	-
Jacques Lebhar	-	-	-	2 000	2 000	-
Jean-Jacques Ogier	-	-	-	-	-	-
Total	1 045 438	287 492	79 048	22 000	1 433 978	160 395

Note 18. Résultat d'exploitation

GFI Informatique connaît principalement quatre métiers distincts :

- Intégration de systèmes ;
- Progiciels ;
- Conseil ;
- Outsourcing.

Le système de reporting interne est basé sur une organisation géographique.

En raison de l'accroissement des échanges entre zones géographiques et pour une meilleure lecture économique, les données suivantes sont fournies après neutralisation de l'élimination des opérations intragroupes.

La ventilation par zone géographique du résultat d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	2004		2003		2002	
France	21 567	96 %	26 420	91 %	30 966	72 %
Italie	- 3 449	- 15 %	- 3 471	- 12 %	1 902	4 %
Espagne	5 870	26 %	5 738	20 %	8 029	19 %
Portugal	1 481	7 %	2 557	9 %	3 269	8 %
Allemagne	- 506	- 2 %	- 978	- 3 %	1 442	3 %
Royaume-Uni	- 1 111	- 5 %	1	0 %	- 895	- 2 %
Autres Europe	- 1 748	- 8 %	- 1 363	- 5 %	- 2 286	- 5 %
Amérique/Afrique	376	1 %	274	0 %	748	1 %
Total	22 480	100 %	29 178	100 %	43 175	100 %

Note 19. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Gains de change	163	99	230
Reprises de provisions	-	71	180
Plus-values sur cession de VMP	126	55	6
Autres produits financiers (swaps...)	1 955	1 124	1 589
Produits financiers	2 244	1 349	2 005
Charges d'intérêt	2 143	3 136	5 178
Charges d'intérêt liées à l'affacturage	154	202	676
Pertes de change	278	162	469
Dotations aux provisions	121	86	2 030
Moins-values sur cession de VMP	-	-	30
Autres charges financières (swaps...)	1 798	968	761
Charges financières	4 494	4 554	9 144
Résultat financier	- 2 250	- 3 205	- 7 139

Note 20. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2004
Produits exceptionnels	
Reprises de provisions pour risques et charges (note 12)	1 202
Autres reprises de provisions	752
Litiges	120
Pénalités	14
Produits des cessions de titres consolidés	3 121
Produits des cessions d'éléments d'actif cédés	461
Autres produits	453
Produits exceptionnels	6 123
Charges exceptionnelles	
Dotations aux provisions pour risques et charges (note 12)	3 858
Coûts des restructurations	5 694
Prud'hommes	22
Litiges	45
Pénalités	124
Valeurs nettes comptables des titres consolidés cédés	4 165
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	1 099
Autres charges	915
Charges exceptionnelles	15 922
Résultat exceptionnel	- 9 799

L'impact global des plans de restructurations entrepris au cours de l'exercice s'élève à 8,6 millions d'euros, principalement en Italie (3,1 millions d'euros), en France (4,5 millions d'euros) ainsi qu'en Allemagne et Benelux (1 million d'euros).

La levée de l'option ferme d'achat sur les 51 % de titres Eccla accordée aux acquéreurs de la quote-part de la société cédée en 2003 a été réalisée en 2004. Elle s'est traduite par une moins-value de 1 million d'euros.

Note 21. Impôts sur les résultats

Taux effectif d'impôt :

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Résultat avant impôt sur les sociétés	10 431	20 373	31 276
Impôt théorique	3 696	7 417	11 681
Reports déficitaires non activés par prudence	4 968	4 028	4 606
Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	- 347	- 1 316	- 3 898
Actifs d'impôts sur retraitements de consolidation non recouvrables	- 1 716	- 3 334	- 423
Impact des différences fiscales permanentes	- 596	- 429	122
Impact des reports déficitaires et différences temporaires activés antérieurement	1 293	-	-
Impact des variations de taux d'impôt	313	-	194
Autres	58	510	- 83
Total impôt	7 669	6 876	12 199
Dont			
Impôts courants	6 118	5 134	9 590
Impôts différés	1 551	1 742	2 609
Taux d'impôt réel	73,5 %	33,8 %	39,0 %

En France, le périmètre d'intégration fiscale de GFI Informatique au 31 décembre 2004 comprend les sociétés GFI Informatique, GFI ISS, Informatique et Services, GFI Progiciels, Financière Sinorg, SNCI, GFI Chrono Time, Némausic et GFI Consulting. Au titre de l'exercice 2004, cette intégration fiscale n'a pas généré d'économie d'impôt pour le groupe.

La charge d'impôt en 2004 s'élève à 7,7 millions d'euros, soit un taux effectif d'impôt de 73,5 % contre 33,8 % en 2003. Ce taux s'explique par les pertes importantes réalisées dans certaines filiales notamment étrangères, les déficits fiscaux correspondants n'ayant pu ni être imputés pour réduire l'impôt à payer dans les pays où le groupe est bénéficiaire, ni être activés.

Enfin, nous présentons ci-dessous la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt et écart d'acquisition	Impôt	Résultat après impôt et avant écart d'acquisition
Courant	20 230	- 10 818	9 412
Exceptionnel	- 9 799	3 149	- 6 650
Total	10 431	- 7 669	2 762

Note 22. Effectif moyen du groupe

	2004	2003	2002
Cadres	5 109	5 013	5 455
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1 196	1 173	1 277
Total	6 305	6 186	6 732

V. Autres informations

Note 23. Risques divers

En Italie, un fournisseur réclame 1,8 million d'euros à GFI OIS au titre de factures émises entre 1992 et 1994, et qui dans les comptes de GFI OIS avaient été soldées par des règlements ou des avoirs. En conséquence, la réclamation est considérée par GFI Informatique comme non justifiée.

La société Engineering appelle 7,9 millions d'euros en garantie de passif suite à la cession de la société Engisanita au 31 juillet 2002. La direction de GFI Informatique estime que cet appel est infondé et qu'il n'est, par ailleurs, pas documenté.

Une procédure d'expertise contractuelle a été engagée entre la filiale suisse et une caisse de retraite locale concernant la réalisation d'un projet. Le groupe est confiant sur l'issue de cette procédure d'expertise.

Compte tenu de ces éléments, aucune provision concernant ces risques n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Note 24. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du groupe sont ceux consentis par GFI Informatique et ses filiales. Ils sont présentés ci-après :

(en milliers d'euros)	Objet	2004	2003	2002
Cautions bancaires	Garantie de paiement de loyers	454	674	642
	Garantie de facilités de caisse accordées aux filiales	961	193	34
	Garantie sur contrats clients	11 073	19 596	15 765
	Garantie sur contrats fournisseurs	273	237	326
Nantissements	Titres de participation GFI International	-	-	31 809
	SICAV monétaires en garantie de paiement de loyers	30	-	-
Total		12 791	20 700	48 576

Par ailleurs, la dette afférente au solde dû sur l'acquisition des titres Conceptum (940 milliers d'euros) est garantie par une sûreté réelle.

La seule garantie de passif significative accordée par le groupe GFI Informatique concerne la cession de la société ENGISANITA au 31 juillet 2002.

Le contrat d'acquisition de l'activité « conseils et services professionnels » de Conceptum comprend une clause de garantie de révision de prix, basée sur les performances

réalisées, qui ne pourra qu'être favorable au groupe pour un montant maximum de 0,9 million d'euros.

Les engagements du groupe au titre des indemnités de retraite (écart actuariel et coût des services passés non amortis) ont été présentés en note 12.

Instruments financiers

GFI Informatique a souscrit plusieurs couvertures de taux. Au 31 décembre 2004, elles se décomposent de la manière suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture (en milliers d'euros)	Valeur de marché	Taux d'intérêt
Swap	09.06.2000	09.06.2005	Crédit Agricole IDF	2 439	107	Reçu 5,52 % fixe, payé Euribor 3 mois
Cap	26.07.2000	26.07.2005	Société Générale	3 659	0	Euribor 3 mois plafonné à 5,50 %
Swap	28.04.2003	26.07.2005	BNP Paribas	3 660	- 14	Reçu Euribor 3 mois, payé 2,69 % fixe
Swap	16.06.2003	16.12.2005	BNP Paribas	1 667	- 5	Reçu Euribor 3 mois, payé 2,70 % fixe

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture (en milliers d'euros)	Valeur de marché	Taux d'intérêt
Cap à paliers	24.06.2003	24.12.2007	Société Générale	3 000	- 25	Reçu Euribor 3 mois, payé 3,46 % si Euribor 12 mois inférieur strictement à 1,85 % Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois si Euribor 12 mois compris entre 1,85 % et 3,46 % Reçu Euribor 3 mois, payé 3,46 % si Euribor 12 mois compris entre 3,46 % et 4,20 % Reçu Euribor 3 mois, payé 4,20 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,20 %
Cap à paliers	01.07.2004	01.07.2007	Société Générale	10 000	- 82	Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois si Euribor 12 mois inférieur strictement à 3,68 % Reçu Euribor 3 mois, payé 3,68 % si Euribor 12 mois compris entre 3,68 % et 4,20 % Reçu Euribor 3 mois, payé 4,20 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,20 %
Cap à paliers	05.11.2003	07.08.2006	Crédit Lyonnais	12 000	- 49	Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois si Euribor 12 mois inférieur strictement à 3,20 % Reçu Euribor 3 mois, payé 3,20 % si Euribor 12 mois compris entre 3,20 % et 4,50 % Reçu Euribor 3 mois, payé 4,50 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,50 %
Cap barrière de désactivation	05.11.2003	07.08.2006	Crédit Agricole Indosuez	15 000	- 169	Reçu Euribor 3 mois, payé 3,85 % moins Euribor 12 mois si Euribor 12 mois inférieur strictement ou égal à 2 % Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois moins 0,15 % si Euribor 12 mois compris entre 2 % et 3,35 % inclus Reçu Euribor 3 mois, payé 3,20 % si Euribor 12 mois compris entre 3,35 % et 4,75 % Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois moins 0,15 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,75 %
Cap barrière de désactivation	05.11.2003	05.08.2008	Crédit Agricole Indosuez	10 000	- 198	Reçu Euribor 3 mois, payé 3,85 % moins Euribor 12 mois si Euribor 12 mois inférieur ou égal à 2 % Reçu Euribor 3 mois, payé Euribor 12 mois moins 0,15 % si Euribor 12 mois compris entre 2 % et 4,35 % inclus Reçu Euribor 3 mois, payé 4,20 % si Euribor 12 mois compris entre 4,35 % et 4,75 % Reçu Euribor 3 mois, payé si Euribor 12 mois moins 0,15 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,75 %
Path dependant	05.08.2004	05.08.2008	Crédit Agricole Indosuez	10 000	- 56	Reçu Euribor 3 mois, payé année 1 : 1,20 % Reçu Euribor 3 mois, payé année 2 : coupon précédent - 3,10 % + Euribor 12 mois postdéterminé, flooré à 0 Reçu Euribor 3 mois, payé année 3 : coupon précédent - 3,60 % + Euribor 12 mois postdéterminé, flooré à 0 Reçu Euribor 3 mois, payé année 4 : coupon précédent - 4,10 % + Euribor 12 mois postdéterminé, flooré à 0
Cap barrière de désactivation	05.02.2004	07.08.2006	Crédit Agricole Indosuez	12 000	- 86	Reçu : Euribor 12 mois si Euribor 12 mois inférieur strictement à 3,20 % 3,20 % si Euribor 12 mois compris entre 3,20 % et 4,50 % 4,50 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,50 % Payé : 3,85 % moins Euribor 12 mois si Euribor 12 mois inférieur ou égal à 2 % Euribor 12 mois moins 0,15 % si Euribor 12 mois compris entre 2 % et 3,35 % inclus 3,20 % si Euribor 12 mois compris entre 3,35 % et 4,75 % Euribor 12 mois moins 0,15 % si Euribor 12 mois supérieur strictement à 4,75 %

Au 31 décembre 2004, le fixing des taux est le suivant :

Euribor 3 mois :	2,155 %
Euribor 12 mois :	2,356 %

Au 31 décembre 2004, GFI Informatique était exposé aux taux, sur sa dette financière, de la manière suivante :

Taux variable :	78 %
Taux fixe :	22 %

Certaines couvertures de taux sont signées pour un montant constant jusqu'à l'échéance, d'autres se réduisent progressivement jusqu'à l'échéance. Au 31 décembre 2004, la répartition par maturité est la suivante :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture (en milliers d'euros)	2005	2006	2007	2008
Swap	09.06.00	09.06.05	Crédit Agricole IdF	2 439	2 439			
Cap	26.07.00	26.07.05	Société Générale	3 659	3 659			
Cap à paliers	01.07.04	01.07.07	Société Générale	10 000			10 000	
Swap	28.04.03	26.07.05	BNP Paribas	3 660	3 660			
Swap	16.06.03	16.12.05	BNP Paribas	1 667	1 667			
Cap à paliers	24.06.03	24.12.07	Société Générale	3 000	1 000	1 000	1 000	
Cap à paliers	05.11.03	07.08.06	Crédit Lyonnais	12 000		12 000		
Cap barrière	05.11.03	07.08.06	Crédit Agricole Indosuez	15 000		15 000		
Cap barrière	05.11.03	05.08.08	Crédit Agricole Indosuez	10 000				10 000
Path Dependant	05.08.04	05.08.08	Crédit Agricole Indosuez	10 000				10 000
Cap barrière	05.02.04	07.08.06	Crédit Agricole Indosuez	12 000		12 000		

Politique de GFI Informatique dans la gestion des risques de taux d'intérêt et de change

Risque de taux d'intérêt

La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. La dette consolidée de GFI Informatique est pour partie à taux fixe et pour partie à taux variable. Le groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable.

La direction de la trésorerie assure une veille des taux d'intérêt auxquels la dette consolidée de GFI Informatique est assujettie et a pour objectif d'optimiser le coût de sa dette. Elle veille également à disposer d'une répartition taux fixe/taux variable adaptée à la courbe d'évolution des taux d'intérêt. En fonction des axes de couverture déterminés par la direction du groupe, la direction de la trésorerie négocie des couvertures de taux d'intérêt. Les contrats de swap et de Cap (classique ou à paliers) sont les instruments utilisés.

Les couvertures, mises en place au 31 décembre 2004, offrent une protection sur la totalité de la dette en cas de hausse des taux d'intérêt et permettent de tirer parti des faibles taux d'intérêt actuels.

Risque de taux de change

En matière de flux commerciaux il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectué dans la zone euro. Dans les autres cas (Angleterre, Suisse, Canada, Maroc), les produits issus de la vente sont dans la même devise que les coûts d'exploitation, limitant ainsi l'exposition au taux de change.

Les flux intragroupes en devises étrangères sont extrêmement limités.

À la connaissance du groupe GFI Informatique, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 25. Événements postérieurs

Le groupe GFI Informatique a procédé à l'acquisition de la société SRM le 3 janvier 2005.

La société GFI Informatica BV en Hollande a été liquidée en mars 2005. Cette liquidation n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes du groupe.

Comptes annuels résumés de la société GFI Informatique SA

▶ Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 96
▶ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 98
▶ Bilans résumés	page 99
▶ Comptes de résultats résumés	page 100
▶ Variation des capitaux propres	page 100
▶ Liste des filiales et participations	page 101
▶ Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille par GFI Informatique	page 102

Comptes annuels résumés de la société GFI Informatique SA

Ce rapport des commissaires aux comptes se réfère à des comptes complets disponibles au siège social et pourront être obtenus sur simple demande.

►► Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GFI Informatique, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note II 2.7 de l'annexe relative aux principes comptables expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Comme décrit dans la note II 2.3 de l'annexe relative aux principes comptables, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation sur ses titres de participation lorsque la valeur d'inventaire, déterminée en tenant compte notamment de la quote-part de GFI Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés, devient inférieure à la valeur d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer ces estimations par rapport aux réalisations des périodes précédentes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Comme précisé en note II 2.8 de l'annexe relative aux principes comptables, votre société constitue des provisions pour risques et charges le cas échéant.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les analyses d'experts indépendants comparées avec les estimations de la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 4 mai 2005

Les commissaires aux comptes

TUILLET ASSOCIES
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

►► Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société ASN (Hollande)

Actionnaire concerné : GFI Informatique

Nature, objet et modalités

Votre société a consenti au cours de l'exercice 2004, au profit de la société ASN, un abandon de créances d'un montant de 400 000 euros, afin d'améliorer les fonds propres de cette filiale.

2. Avec la société GFI Benelux (Belgique)

Actionnaire concerné : GFI Informatique

Nature, objet et modalités

Votre société a consenti au cours de l'exercice 2004, au profit de la société GFI Benelux, un abandon de créances d'un montant de 1,2 million d'euros, afin d'améliorer les fonds propres de cette filiale.

3. Avec la société GFI Consulting (France)

Actionnaire concerné : GFI Informatique

Nature, objet et modalités

Votre société a consenti au cours de l'exercice 2004, au profit de la société GFI Consulting (France), un abandon de créances d'un montant de 2 millions d'euros, afin d'améliorer les fonds propres de cette filiale.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

4. Avec la société GFI Progiciels

Nature, objet et modalités

Caution d'un montant maximal de 4 573 471 euros consentie par votre société au profit de sa filiale GFI Progiciels. Cette caution est destinée à couvrir les engagements pris par la société GFI Progiciels vis-à-vis de différents établissements financiers ou bancaires. Au 31 décembre 2004, le montant de la caution ressort à 762 245 euros.

Cette caution n'est pas rémunérée.

Paris et Paris-La Défense, le 4 mai 2005

Les commissaires aux comptes

TUILLET ASSOCIES
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

►► Bilans résumés

Au 31 décembre

	2004	2003	2002
ACTIF (en milliers d'euros) (montants nets)			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	9 622	8 505	8 451
Immobilisations corporelles	2 390	2 324	1 993
Immobilisations financières	165 425	157 770	147 489
Total actif immobilisé	177 437	168 599	157 934
Actif circulant			
Stocks et encours	12	20	67
Avances et acomptes versés sur commandes	12	81	123
Créances clients et comptes rattachés	67 930	65 526	77 174
Autres créances	83 352	101 586	123 745
Valeurs mobilières de placement	2 051	9 013	0
Disponibilités	5 078	3 294	8
Total actif circulant	158 435	179 520	201 117
Comptes de régularisation actif	1 868	2 384	1 614
Total actif	337 740	350 503	360 665

Au 31 décembre

	2004	2003	2002
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capitaux propres	121 412	139 722	132 274
Autres fonds propres	0	48	48
Provisions pour risques et charges	4 025	631	1 518
Dettes financières	142 088	141 997	155 523
Dettes d'exploitation	64 597	62 270	66 414
Total Dettes	206 685	204 267	221 937
Produits constatés d'avance	5 618	5 835	4 888
Total Passif	337 740	350 503	360 665

►► Comptes de résultats résumés

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires net	242 454	228 703	239 837
Autres produits d'exploitation	6 048	4 384	3 682
Total produits d'exploitation	248 502	233 087	243 519
Achats et charges externes	75 576	61 224	53 669
Impôts, taxes et versements assimilés	5 830	4 480	6 039
Charges de personnel	154 448	151 113	162 434
Dotations aux amortissements et provisions	4 303	3 103	1 990
Autres charges d'exploitation	699	415	151
Total charges d'exploitation	240 855	220 335	224 283
Résultat d'exploitation	7 646	12 752	19 236
Produits financiers	5 472	4 512	5 853
Charges financières	25 831	6 807	7 930
Résultat financier	- 20 360	- 2 295	- 2 077
Résultat courant avant impôt	- 12 714	10 457	17 159
Produits exceptionnels	1 318	1 821	3 805
Charges exceptionnelles	4 848	3 532	8 847
Résultat exceptionnel	- 3 531	- 1 711	- 5 042
Résultat avant impôt et participation	- 16 244	8 746	12 117
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	147	138	103
Impôts sur les bénéfices	206	654	2 760
Résultat net	- 16 598	7 954	9 254

►► Variation des capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Au 31.12.03 avant affectation	Augmentation de capital	Distribution dividendes	Affectation du résultat 2003	Résultat 2004	Au 31.12.04 avant affectation
Capital	86 306	3				86 309
Primes d'émission	17 429	4				17 433
Réserve légale	2 297			398		2 695
Report à nouveau	25 737			5 836		31 573
Résultat de l'exercice	7 953		- 1 719	- 6 234	- 16 598	- 16 598
Total	139 722	7	- 1 719	0	- 16 598	121 412

Le nombre de bons de souscription d'actions remboursables exercés sur 2004 est de 1 345 entraînant une augmentation de capital de 2 690 euros avec une prime d'émission de 4 506 euros.

À l'issue de ces opérations, le capital social est de 86 308 346 euros divisé en 43 154 173 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie.

►► Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		Créances liées à la société et non encore payées	Dettes de la société envers ses filiales et non encore payées	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	
				Brute	Nette	Bruts	Nets							
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)														
GFI Benelux	Belgique	225 000	- 811 580	100,00	234 761			2 800 868	2 449 868	44 241	16 798	8 445 282	- 19 406	
GFI ISS	France	14 661 655	30 471 690	100,00	17 603 601	17 603 601					184 413	5 504 960	3 484 877	
Financière Sinorg	France	3 758 234	5 666 416	100,00	22 168 734	22 168 734							962 145	
GFI Afrique	Afrique	76 200	- 8 439	100,00	76 209	76 209								
Holding GFI Informatique Maroc	Maroc	1 650 755	111 661	100,00	1 894 541	1 894 541				31 815			3 582	
GFI International	Suisse	61 107 894	4 988 842	100,00	74 598 840	74 598 840	15 211 197	15 211 197	283 887			3 486 252	- 2 458 365	
Compuquali	Portugal	60 000	7 548 929	100,00	10 922 671	10 922 671				4 960	36 633	12 887 148	1 212 896	
SCBF	France	40 000	9 529	100,00	40 000	40 000					2 191	36 131	- 177	
SNCI	France	40 000	- 618	100,00	40 000	40 000					92		- 1 155	
GFI Consulting	France	12 140 500	- 11 191 583	100,00	12 140 500	12 140 500	11 350 300	11 350 300	278 846	97 081		18 105 375	- 1 199 223	
GFI OIS	Italie	18 355 000	5 518 181	54,50	10 000 000	10 000 000	4 765 000	4 765 000	55 593			52 202 035	- 6 650 439	
GFI Proiciels	France	7 977 992	22 094 967	39,80	8 082 058	8 082 058	43 769	43 769	3 211 050	272 381	762 245	40 083 295	3 378 529	624 511
GFI Informatica BV	Pays Bas	108 907	- 1 245 079	20,00	1	1	418 000			19 900		1 556 975	973 348	
Total filiales		120 202 137	63 152 916		157 801 917	157 567 156	34 589 134	33 820 134	3 930 292	609 589	762 245	142 307 453	- 313 388	624 511
B - AUTRES PARTICIPATIONS														
Total autres participations					1 796 397	1 560 492	34 319 795	34 319 795	137 139					
TOTAL					159 598 314	159 127 648	68 908 929	68 139 929	4 067 431	609 589	762 245			624 511

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment de la quote-part de GFI Informatique

dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés élaborés à partir du budget d'exploitation pour 2005, avec un taux de croissance à l'infini de 3 % et un taux d'actualisation de 10 %.

►► Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille par GFI Informatique SA

	Nombre de titres	Valeur nette comptable au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)
1. Participations françaises		
GFI ISS	8 079	17 604
Financière Sinorg	246 524	22 169
SCBF	4 000	40
SNCI	4 000	40
GFI Consulting	1 214 050	12 140
GFI Progiciels	4 163 410	8 083
Total		60 076
2. Participations étrangères		
GFI Benelux	88 464	0
GFI Afrique	5 000	76
Holding GFI Informatique Maroc	185 000	1 895
GFI International	9 428 334	74 599
Compuquali	12 000	10 923
GFI OIS	10 000 000	10 000
GFI Information Technologies	92 000	0
Grupo Corporativo GFI Norte	100 000	602
GFI Consulting (Italie)	46 869	103
GFI Informatica BV	48	-
Total		98 198
3. Actions autodétenues		
Total	194 888	854
4. Valeurs mobilières de placement		
Parts d'OPCVM	-	2 051
Total		2 051

Renseignements à caractère général concernant la société GFI Informatique et son capital

▶ Renseignements concernant la société	page 104
▶ Renseignements concernant la Direction de la société	page 105
▶ Renseignements concernant le capital social	page 106
▶ Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	page 110
▶ Communication financière	page 111
▶ Calendrier de publication 2005	page 111
▶ Avis des commissaires aux comptes	page 112

Renseignements à caractère général concernant la société GFI Informatique et son capital

►► Renseignements concernant la société

Dénomination sociale et siège social

GFI Informatique
199 rue Championnet – 75018 PARIS

Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-1 à L. 225-257 du Code de commerce.

Date de constitution et durée de la société

La société a été constituée le 8 avril 1992. Sa durée de vie est de 99 ans, et ce, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés le 5 mai 1992, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- ▶ la prestation de services et de conseils, dans ses propres locaux ou dans ceux de ses clients, relatifs à l'étude, la conception, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes et de réseaux informatiques ;
- ▶ la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques ;
- ▶ et plus généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Registre du commerce et des sociétés

385.365.713 RCS PARIS

Code NAF et dénomination du secteur d'activité

721 Z
Conseil en systèmes informatiques

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la société :

199 rue Championnet – 75018 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Assemblées générales (article 17 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions définies par la loi.

Peuvent seuls participer aux assemblées :

- ▶ les propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte cinq jours au moins avant le jour fixé pour la réunion ;
- ▶ les propriétaires d'actions au porteur ayant, cinq jours au moins avant la réunion, justifié de l'inscription en compte de leurs actions et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'assemblée.

Affectation et répartition du résultat (article 19 des statuts)

Le bénéfice distribuable est déterminé conformément à la loi. Il est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Modalités du paiement des dividendes (article 20 des statuts)

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques et lieux fixés par l'assemblée générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie de l'acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions suivant les modalités prévues par la loi et les statuts.

Participations significatives

En matière de franchissement de seuils, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi.

Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables « TPI » (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure des titres au porteur identifiables.

Droits de vote double et limitation des droits de vote

Néant.

Cession des actions (article 8 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

►► Renseignements concernant la Direction de la société

Direction générale

La Direction générale de la société est composée des membres suivants :

Membres	Fonctions
M. Jacques Tordjman	Président-directeur général
M. Michel Beilin	Directeur général délégué
M. Yves Roy	Directeur général délégué
M. Pierre Chiarelli	Directeur général délégué

Comité Exécutif

Par ailleurs, il existe un comité Exécutif (COMEX) qui assure la gestion du groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire et sa composition au 31 décembre 2004 est la suivante :

Membres	Fonctions
M. Jacques Tordjman	Président-directeur général
M. Michel Beilin	Directeur général délégué
M. Pierre Chiarelli	Directeur général délégué
M. Yves Roy	Directeur général délégué
M. Jürgen Berg	Directeur des activités internationales
M. Alain Philippon	Directeur industrie, distribution, services et télécoms et médias
M. Jacques Poupon	Directeur des ressources humaines
M. Frédéric-Georges Roux	Conseil du président
M. Yann Tréal	Directeur des opérations France
M. Michel Ladame	Directeur de GFI Consulting
M. Grégory Matouskoff	Directeur financier groupe

►► Renseignements concernant le capital social

Capital social

Le montant du capital social est de 86 308 346 euros au 31 décembre 2004. Il est divisé en 43 154 173 actions de 2 euros chacune, de même catégorie. Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2004 est de 42 959 285.

Négociabilité des actions

Les actions sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment B). Elles sont toutes librement négociables, dans les conditions et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 8 des statuts).

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (article 7 des statuts).

Mode d'inscription en compte des actions (article 7 des statuts)

Les actions seront inscrites au gré des propriétaires :

- en ce qui concerne les actions nominatives, en compte nominatif pur auprès de la société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;
- en ce qui concerne les actions au porteur, en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France.

La société a prévu dans ses statuts, et conformément à la loi, la possibilité de rechercher l'identification des actions au porteur.

Rachat par la société de ses propres actions

Programme du 2 juin 2004

En 2004, dans le cadre du contrat de liquidité, GFI Informatique a acquis 203 945 actions et cédé 139 629 actions au prix moyen respectif de 4,90 euros et 4,84 euros.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 juin 2004 a autorisé le rachat de ses propres actions par la société conformément aux conditions décrites dans la Note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 17 mai 2004 sous le n° 04-443. Le prix maximum d'achat fixé par cette autorisation était de 12 euros pour chaque action et le prix minimum de cession fixé par cette assemblée était de

4 euros pour chaque action dans la limite de 5 % du nombre total d'actions au 31 décembre 2003, soit 2 157 641 actions.

Date d'expiration de l'autorisation : 2 décembre 2005.

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine assemblée générale pour les besoins exclusifs du contrat de liquidité.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2004

Actionnaires	2002			2003			2004		
	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote	Actions détenues	% Capital	% Droits de vote
Public	33 723 894	78	78	34 267 129	79	79	36 286 742	84	84
J. Tordjman	4 711 110	11	11	4 110 991	10	10	4 025 641	9	9
Managers et salariés	2 775 698	6	6	3 027 834	7	7	2 241 692	5	5
Administrateurs non salariés	1 290 252	3	3	1 236 552	3	3	79 360	0	0
FCP GFI	372 750	1	1	379 750	1	1	325 850	1	1
Actions autodétenues	230 572	1	1	130 572	0	0	194 888	1	1
Total	43 104 276	100	100	43 152 828	100	100	43 154 173	100	100

Conformément aux statuts de la société, chaque administrateur détient une action sous forme nominative.

À la connaissance de la société, aucun actionnaire, à l'exception de Monsieur Jacques TORDJMAN, ne détient plus de 5 % du capital social de la société.

Hormis les actions autodétenues qui n'ont pas droit de vote, tous les titres de GFI Informatique bénéficient d'un droit de vote par action.

À la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote au 15 mars 2005 est sensiblement la même que celle au 31 décembre 2004.

Actionnariat salarié

- Un plan d'épargne entreprise a été ouvert en 1998 à l'ensemble des salariés du groupe.
- Un fonds commun de placement « GFI Expansion » a été créé afin d'acquiescer et gérer des actions GFI Informatique. Ce FCPE a obtenu l'agrément n° 06985 de la Commission des opérations de Bourse le 7 mai 1998. Le FCPE est géré

par INTERÉPARGNE (groupe Banques Populaires). Ce FCPE détient, au 31 décembre 2004, 0,75 % du capital du groupe.

Capital potentiel

Nombre d'actions au 31 décembre 2004	43 154 173
Actions liées aux BSAR et aux OBSAR susceptibles d'être émises	7 854 696
Total	51 008 869

Hormis les bons de souscription d'actions remboursables, il n'existe pas d'autres titres donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la société.

Le plan d'options de souscription d'actions échu le 4 août 2004 avec un prix d'exercice des actions de 14,17 euros par action n'a pas donné lieu à création de nouvelles actions de la société en 2004.

Au 31 décembre 2004, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en application des bons de souscription d'actions remboursables s'élève à 7 854 696 actions, soit une dilution potentielle des actionnaires anciens de 15,4 %.

Capital autorisé

Le détail des augmentations de capital autorisées (en valeur nominale) est le suivant :

Émissions autorisées	Date de l'autorisation	Montant de l'augmentation de capital autorisée (en euros)	Utilisation des autorisations ou attributions en 2004 (en euros)	Échéance des autorisations
Émission de valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription	2.06.04	20 000 000	Néant	2.08.06
Options de souscription d'actions	2.06.04	Limite de 5 % du capital*	Néant	2.08.06
Augmentation de capital réservée aux salariés	2.06.04	400 000	Néant	2.06.09

* Dans la limite de 5 % du capital au jour de l'octroi des options par le Conseil d'administration.

Dividendes et politique de distribution

Les distributions au titre des cinq derniers exercices ont été les suivantes :

Années	2003	2002	2001	2000	1999
Nombre d'actions	43 152 828	43 104 276	42 976 501	40 120 048	10 030 012
Dividende par action	0,04	0,03	0,15	0,15	-
Avoir fiscal par action	0,02	0,015	0,075	0,075	-
Revenu global par action	0,06	0,045	0,225	0,225	-
Montant net distribué	1 726 113	1 293 128	6 446 475	6 018 007	-

Le paiement du dividende est assuré par Euroclear France. Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi et versé à la Caisse de dépôts et consignations.

Pacte d'actionnaires

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni d'action de concert.

Modification du capital social depuis les cinq derniers exercices

A.G. ou CA	Opérations	Nominal de l'action (en euros)	Augmentation de capital (en euros)	Prime d'émission/apport/fusion (en euros)	Montant successif du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions de la société	Renvoi
01.01.00	À nouveau	3,05			30 581 309	10 030 012	
29.06.00	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3,05	30 581 309		61 162 619	20 060 024	(1)
29.06.00	Division par 2 du nominal des actions	1,52			61 162 619	40 120 048	(2)
29.06.00	Conversion du nominal en euros (2 euros) par incorporation de réserves	2		19 077 477	80 240 096	40 120 048	(3)
03.10.01	Augmentation de capital en numéraire (dividendes en actions/stock options)	2	4 400 682	2 283 474	84 640 778	42 320 389	
17.12.01	Augmentation de capital en numéraire (stock options)	2	181 098	64 918	84 821 876	42 410 938	
25.03.02	Augmentation de capital en numéraire (stock options)	2	1 131 126	1 465 718	85 953 002	42 976 501	
30.06.02	Augmentation de capital en numéraire (stock options)	2	143 994	90 951	86 096 996	43 048 498	
17.03.03	Augmentation de capital en numéraire (stock options)	2	111 556	10 734	86 208 552	43 104 276	
04.06.03	Augmentation de capital en numéraire (stock options)	2	89 802	-	86 298 354	43 149 177	
17.3.04 ⁽⁴⁾	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	7 302	12 231	86 305 656	43 152 828	
09.06.04 ⁽⁴⁾	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	2 364	3 960	86 308 020	43 154 010	
09.11.04 ⁽⁴⁾	Augmentation de capital en numéraire (BSAR)	2	326	546	86 308 346	43 154 173	

(1) : Augmentation de capital par incorporation de réserves (30,58 millions d'euros) et création de 10 030 012 actions nouvelles de 3,05 euros de nominal, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

(2) : Division par 2 du nominal des actions, et création de 20 060 024 actions nouvelles de nominal 1,52 euro, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

(3) : Conversion du capital en euro par incorporation de réserves (19,1 millions d'euros).

(4) : Date à laquelle l'exercice des BSAR a été constaté par le conseil.

Nantissement d'actions de la société et de ses filiales

Aucune action émise par la société ou ses filiales n'a été donné en nantissement.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social, au cours de l'exercice 2004

Le Conseil d'administration n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2004.

Options de souscription et/ou d'achat d'actions souscrites ou achetées par chaque mandataire social, au cours de l'exercice 2004

Aucune option de souscription n'a été souscrite par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2004.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'exercice 2004, aux dix premiers salariés non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Aucune option n'a été consentie, au cours de l'exercice 2004, par GFI Informatique ou par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Options levées, durant l'exercice 2004, par les dix premiers salariés non mandataires sociaux, dont le nombre ainsi souscrit est le plus élevé (information globale)

Aucune option n'a été levée durant l'exercice 2004.

Aucune option n'a été consentie ou levée par une société liée au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Risques divers – faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de GFI Informatique ou de ses filiales.

►► Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Jacques Tordjman

Président-directeur général

Attestation du responsable du document

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de GFI Informatique, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le président du Conseil d'administration
Jacques Tordjman

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie
représenté par Mme Any Antola
Date de première nomination : 25 juin 1996
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

TUILLET ASSOCIÉS

27, rue Dumont d'Urville – 75116 PARIS
représenté par M. Jean-Charles Boucher
Date de première nomination : 2 juin 2004
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (durée du mandat : 6 exercices).

Commissaires aux comptes suppléants

M. François Sorel

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie
Date de première nomination : 11 juin 2001
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (durée du mandat : 6 exercices).

Mme Valérie Dagannaud

27, rue Dumont d'Urville – 75116 PARIS
Date de première nomination : 2 juin 2004
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (durée du mandat : 6 exercices).

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau certifiant les comptes individuels et consolidés de GFI Informatique.

Il s'agit des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2004 dans les comptes de la société GFI Informatique et de ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale.

(en euros)	Tuillet Associés				Ernst & Young Audit				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	499 390	416 994	92 %	87 %	499 118	459 879	90 %	98 %	998 508	876 873	91 %	92 %
Missions accessoires	44 643	65 000	8 %	13 %	45 500	10 403	8 %	2 %	90 143	75 403	8 %	8 %
Sous-total	544 033	481 994	100 %	100 %	544 618	470 282	98 %	100 %	1 088 651	952 276	99 %	100 %
Autres services												
Juridique, fiscal, social			0 %	0 %	12 900		2 %	0 %	12 900	0	0 %	0 %
Technologies de l'information			0 %	0 %	0		0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Audit interne	0		0 %	0 %	0		0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres			0 %	0 %	0		0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Sous-total	0	0	0 %	0 %	12 900	0	2 %	0 %	12 900	0	1 %	0 %
Total	544 033	481 994	100 %	100 %	557 518	470 282	100 %	100 %	1 101 551	952 276	100 %	100 %

(1) Les honoraires sont hors TVA et enregistrés au compte de résultat 2004.

►► Communication financière

Ce document de référence est disponible sur le site Internet de GFI Informatique : www.gfi.fr

Le site Internet de GFI Informatique dispose de nombreuses informations concernant le groupe (stratégie, implantations, filiales, chiffres-clés, informations financières...). Si l'information recherchée n'est pas disponible sur le site, GFI Informatique vous invite à contacter les personnes suivantes :

Relations actionnaires investisseurs

Bertrand Maes

Contrôleur financier International

Tél. : 01 44 85 89 36

Fax : 01 44 85 88 79

E-mail : bmaes@gfi.fr

Relations actionnaires individuels

Gilbert Perez

Secrétariat général

Tél. : + 33 (0) 1 44 85 88 65

Fax : + 33 (0) 1 44 85 74 09

E-mail : gperez@gfi.fr

►► Calendrier de publication 2005

Publication communiqué de presse	Réunion analystes
CA Q1	11 mai
Résultats Q1	9 juin
CA Q2	3 août
Résultats S1	12 septembre
CA Q3	8 novembre
Résultats Q3	5 décembre
Assemblée générale ordinaire	Mardi 31 mai

►► Avis des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GFI Informatique et en application de l'article 211-5-2 du livre II du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jacques Tordjman, président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 ont été certifiés sans réserve mais avec une observation concernant le changement de présentation des opérations relatives à l'affacturage.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés ont, quant à eux, été certifiés sans réserve mais avec une observation concernant les changements de méthodes relatifs à l'activation des frais de développement et à l'application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 sur les engagements en matière de retraite.

Les comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Paris-La Défense, le 12 mai 2005

Les commissaires aux comptes

Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

TUILLET Associés
Jean-Charles Boucher

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

Le document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement page 96 et page 60 du document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (page 62 du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société GFI Informatique décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsable de l'information

Grégory MATOUSKOFF

Directeur financier groupe

199, rue Championnet

75018 Paris

Tél. : 01 44 85 88 91

Serveur Internet : www.gfi.fr

E-mail : gmatouskoff@gfi.fr



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Tableau de concordance

Attestation des responsables	page 110	Politique d'investissements	page 10
Attestation des responsables du document de référence	page 110	Analyse des risques du groupe	page 20
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	page 112	Facteurs de risque :	
Politique d'information	page 111	Risques de marché	page 21
Renseignements de caractère général	page 104	Risques financiers (liquidité, change, portefeuille d'actions)	pages 21, 22
Émetteur	page 104	Risques particuliers liés à l'activité	pages 41, 42, 43
Réglementation applicable	page 104	Risques juridiques	page 20
Capital	page 106	Risques industriels et liés à l'environnement	page 15
Particularités	page 106	Assurances et couverture des risques	page 23
Capital autorisé non émis	page 106	Patrimoine, situation financière et résultats	page 60
Capital potentiel	page 107	Comptes consolidés et annexe	page 60
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	page 109	Engagements hors bilan	page 92
Marché des titres	page 52	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	page 111
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	page 52	Comptes sociaux et annexes	pages 14, 96
Dividendes	page 19	Gouvernement d'entreprise	pages 34, 105
Capital et droits de vote	page 18	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	pages 34, 35
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	page 18	Composition et fonctionnement des comités	pages 36, 37, 38
Évolution de l'actionariat	page 19	Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties, BSA)	pages 19, 24, 25, 26
Pactes d'actionnaires	page 108	Conventions réglementées	page 98
Activité du groupe	page 5	Évolution récente et perspectives	page 20
Organisation du groupe	page 56	Évolution récente	page 20
Chiffres clés du groupe	page 5	Perspectives	page 20
Informations chiffrées sectorielles	pages 6, 7, 8, 9		
Marchés et positionnement concurrentiels de l'émetteur	page 7		

Adresses

► ILE DE FRANCE

PARIS

Siège social
www.gfi.fr
GFI Informatique
199, rue Championnet
75018 Paris
Tél. : 33 (0)1 44 85 88 88
Fax : 33 (0)1 44 85 88 89

CLICHY

GFI Informatique
GFI Progiels
6, boulevard du Général Leclerc
Bâtiment C
92110 Clichy
Tél. : 33 (0)1 41 06 55 55
Fax : 33 (0)1 41 06 55 45

ISSY-LES-MOULINEAUX

GFI Progiels
GFI Consulting
GFI Chrono Time
12, rue Rouget de Lisle
92442 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 33 (0)1 46 62 30 00
Fax : 33 (0)1 46 62 09 37

GFI Informatique
158, avenue de Verdun
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 33 (0)1 46 62 85 85
Fax : 33 (0)1 46 62 64 10

LEVALLOIS-PERRET

GFI Infogen
3, rue Collange
92300 Levallois-Perret
Tél. : 33 (0)1 41 40 06 56
Fax : 33 (0)1 41 40 06 59

► REGION NORD-EST

DOUAI

GFI Informatique
Centre Tertiaire de l'Arsenal
299, rue Saint-Sulpice
59500 Douai
Tél. : 33 (0)3 27 93 46 99
Fax : 33 (0)3 27 93 46 91

LILLE

GFI Informatique
17, rue Édouard Delesalle
59800 Lille
Tél. : 33 (0)3 20 12 85 48
Fax : 33 (0)3 20 74 51 86

METZ

GFI Informatique
10, boulevard Arago
57070 Metz
Tél. : 33 (0)3 87 76 49 00
Fax : 33 (0)3 87 76 49 09

NANCY

GFI Informatique
6, allée Pelletier Doisy
54600 Villers-les-Nancy
Tél. : 33 (0)3 83 61 44 00
Fax : 33 (0)3 83 44 15 88

REIMS

GFI Informatique
Rue Robert Fulton, BP 363
Pôle Farman Sud
51689 Reims Cedex 2
Tél. : 33 (0)3 26 86 58 65
Fax : 33 (0)3 26 86 72 73

GFI Progiels
23, rue du Jard
51100 Reims
Tél. : 33 (0)3 26 48 33 33
Fax : 33 (0)3 26 47 45 18

STRASBOURG

GFI Informatique
Espace Européen de l'Entreprise
24, avenue de l'Europe - BP 40014
67013 Schiltigheim Strasbourg cedex
Tél. : 33 (0)3 88 19 40 50
Fax : 33 (0)3 88 19 71 69

► REGION RHONE-ALPES

CHARBONNIERES-LES-BAINS

GFI Informatique
22, rue Benoît Bennier
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél. : 33 (0)4 78 19 85 00
Fax : 33 (0)4 78 19 85 01

LYON

GFI Informatique
Le Rhodanien
5, place Charles Béraudier
69428 Lyon cedex 03
Tél. : 33 (0)4 72 68 13 80
Fax : 33 (0)4 72 68 13 88

GFI Consulting
Le Rhodanien
6, place Charles Béraudier
69428 Lyon cedex 03
Tél. : 33 (0)4 72 68 13 80
Fax : 33 (0)4 72 68 75 51

GFI Progiels
GFI Chrono Time
27 A, rue de la Villette
69003 Lyon
Tél. : 33 (0)4 72 35 77 77
Fax : 33 (0)4 78 54 09 50

GFI Infogen
63, rue Paul Teste
69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 33 (0)4 37 45 14 28

GRENOBLE

GFI Informatique
37, chemin du Vieux Chêne
38240 Meylan
Tél. : 33 (0)4 76 61 30 00
Fax : 33 (0)4 76 61 30 10

GFI Informatique
6, rue Roland Garros
38320 Eybens
Tél. : 33 (0)4 38 24 10 60

MONTCEAU-LES-MINES

GFI Chrono Time
Rue Saint-Eloi
71300 Montceau-les-Mines
Tél. : 33 (0)5 49 04 72 04
Fax : 33 (0)3 85 69 06 01

► REGION OUEST

ALBI

GFI Progiels
ZA de Jarlard
49, rue Moissan
81000 Albi
Tél. : 33 (0)5 63 77 37 70
Fax : 33 (0)5 63 60 49 23

BORDEAUX

GFI Informatique
GFI Consulting
Parc Cadéra Sud,
Bâtiment 30
Avenue Ariane
33700 Mérignac
Tél. : 33 (0)5 56 13 23 43
Fax : 33 (0)5 56 13 03 69

GFI Progiels
Immeuble Burotel 2
Rue du cardinal Richaud
33300 Bordeaux Lac
Tél. : 33 (0)5 56 39 82 00
Fax : 33 (0)5 56 39 81 49

CHERBOURG

GFI Consulting
120, rue Roger Glinel
Tour Hélios
50460 Querqueville
Tél. : 33 (0)2 33 01 61 16
Fax : 33 (0)2 33 01 52 70

NANTES

GFI Informatique
3, rue Galilée
44340 Bouguenais
Tél. : 33 (0)2 40 32 18 18
Fax : 33 (0)2 40 32 18 04

NIORT

GFI Chrono Time
11, boulevard Louis Tardy
BP 8619
79026 Niort Cedex 9
Tél. : 33 (0)5 49 04 72 04
Fax : 33 (0)5 49 79 53 39

GFI Informatique
10, route de Chauray
79000 Niort
Tél. : 33 (0)5 49 33 46 30
Fax : 33 (0)5 49 33 14 22

ORLÉANS

GFI Informatique
Espace Charbonnière
2, allée du Grand Coquille - BP119
45803 Saint-Jean-de-Braye Cedex
Tél. : 33 (0)2 38 60 68 44
Fax : 33 (0)2 38 60 68 79

ORTHEZ

GFI Chrono Time
Route de Biron
5 Z.A. des Saligues - BP 337
64303 Orthez Cedex
Tél. : 33 (0)5 59 69 96 96
Fax : 33 (0)5 59 69 96 95

RENNES

GFI Informatique
11, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné
Tél. : 33 (0)2 23 45 61 30
Fax : 33 (0)2 23 45 61 39

TOULOUSE

GFI Informatique
GFI Consulting
1, passage de l'Europe
Immeuble Zodiaque 1
31400 Toulouse
Tél. : 33 (0)5 61 75 00 40
Fax : 33 (0)5 61 75 00 23

► REGION MEDITERRANEE**AIX-EN-PROVENCE**

GFI Informatique
GFI Infogen
Parc du Golf - Bâtiment 20
Zone Industrielle Les Milles - BP 207.000
13796 Aix-en-Provence Cedex 3

GFI Informatique
Tél. : 33 (0)4 42 97 68 80
Fax : 33 (0)4 42 97 68 81

GFI Infogen
Tél. : 33 (0)4 42 90 31 70
Fax : 33 (0)4 42 97 68 81

SOPHIA-ANTIPOLIS

GFI Informatique
Emerald Square - Bâtiment 2
Avenue Evariste Galois - BP 199
06904 Sophia Antipolis Cedex
Tél. : 33 (0) 4 97 15 55 55
Fax : 33 (0)4 97 15 55 50

NIMES

Némausic - GFI Progiels
151, rue Gilles Roberval
30900 Nîmes
Tél. : 33 (0)4 66 28 78 78
Fax : 33 (0)4 66 28 78 79

MONTPELLIER

GFI Informatique
Résidence Les Athamantes
Bâtiment 2
740, rue des Apothicaires, BP 4374
34196 Montpellier cedex 5
Tél. : 33 (0)4 67 04 53 00
Fax : 33 (0)4 67 04 53 18

GFI Progiels
Route de Ganges - Campus de Bissy
CS 60010 - 34988 Saint-Clément de Rivière
Tél. : 33 (0)4 99 61 90 90
Fax : 33 (0)4 99 61 90 80

► ADRESSES INTERNATIONALES**EUROPE DU NORD****ALLEMAGNE**

GFI Informatik
www.sps-partner.de
Deutschland AG & Co. KG
Heilbronner Straße 86
D - 70191 Stuttgart - Germany
Tél. : +49 711 960 21 0
Fax : +49 711 960 21 21

BELGIQUE

GFI Benelux S.A.
www.gfi.be
Chaussée des Collines, 54
B - 1300 Wavre
Tél. : +32 (10) 237 311/313
Fax : +32 (10) 237 315

LUXEMBOURG

GFI Benelux S.A.
www.gfi.be
Rue du Luxembourg, 183
L - 8077 Bertrange
Tél. : +352 26 25 45-01
Fax : +352 26 25 45-45

GRANDE-BRETAGNE

GFI Informatics
www.gfi-informatics.com
Aldershaw Hall - Claypit Lane, Wall
Nr. Lichfield, Staffordshire
WS14 0AQ England
Tél. : +44 (0) 1543 414 751
Fax : +44 (0) 1543 250 159

SUISSE

GFI International SA
www.gfi.ch
Chemin du Champ-des-Filles 19
CH - 1228 Plan-Les-Ouates
Tél. : +41 (22) 706 27 11
Fax : +41 (22) 706 27 00

EUROPE DU SUD**ESPAGNE**

GFI Informática
www.gfi-info.com
Siège Social
Centro Empresarial Parque Norte
C/ Serrano Galvache, 56
Edificio Encina, Planta 7
28033 Madrid
Tél. : +34 91 383 63 20
Fax : +34 91 383 28 65

PORTUGAL

CompuQuali
www.compuquali.com
Taguspark
Edifícios Qualidade, B2 - 3A
Avenida Prof. Dr. Aníbal Cavaco Silva
P - 2740 - 120 Oeiras (Lisbonne)
Tél. : +351 21 422 04 60
Fax : +351 21 422 04 69

ITALIE

GFI OïS S.p.A.
www.ois.it
Via Mosca 52
00142 Rome
Tél. : +39 06 51 46 51
Fax : +39 06 51 46 50 00

RESTE DU MONDE**CANADA**

GFI Conseils
GFI Solutions
www.gficanada.com
75, rue Queen St. Office 4700
H3C 2N6 Montréal - Québec
Tél. : +1 514 288 7161
Fax : +1 514 843 4095

MAROC

GFI Maroc
www.gfi.fr
140, Boulevard d'Anfa
20000 Casablanca
Tél. : +212 22 94 97 79
Fax : +212 22 36 94 14



GFI Informatique

Siège social : 199, rue Championnet - 75018 Paris

Tél. : 33(0)1 44 85 88 88

Fax : 33(0)1 44 85 88 89

www.gfi.fr